



BANCA D'ITALIA  
EUROSISTEMA

# Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Aoste Juin 2012

2012

4



BANCA D'ITALIA  
EUROSISTEMA

# Economies régionales

## L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 4 - Juin 2012

*La présente note a été rédigée par la Filiale d'Aoste de la Banca d'Italia. Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.*

---

La série «*Economies régionales*» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

---

© Banca d'Italia, 2012

**Adresse**

Via Nazionale 91  
00184 Rome - Italie

**Site Internet**

<http://www.bancaditalia.it>

**Filiale d'Aoste**

Avenue du Conseil des Commis, 21  
11100 Aoste  
Téléphone : +39 0165 238100

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

La date d'arrêt des statistiques figurant dans cette publication est le 26 mai 2012, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2012 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

## **TABLES DES MATIÈRES**

<b>LA SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>L'ÉCONOMIE RÉELLE</b>	<b>7</b>
<b>1. Les activités de production</b>	<b>7</b>
L'industrie et les échanges avec l'étranger	7
Le bâtiment et le marché immobilier	10
Les services	11
La dynamique économique récente par rapport à l'Europe	16
<b>2. Le marché du travail et les conditions économiques des ménages</b>	<b>19</b>
L'emploi	19
Les prestations sociales	20
L'offre d'emploi et le chômage	21
L'instruction dans la Vallée d'Aoste	21
Les conditions économiques des ménages	23
<b>L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>	<b>27</b>
<b>3. Le marché du crédit</b>	<b>27</b>
Le financement de l'économie	27
Le crédit aux ménages	28
L'endettement des ménages	32
Le crédit aux entreprises	34
La qualité du crédit bancaire	36
L'épargne financière	37
La structure du système financier et les réseaux commerciaux	39
<b>LES FINANCES PUBLIQUES DECENTRALISÉES</b>	<b>43</b>
<b>4. Les dépenses publiques locales</b>	<b>43</b>
La composition des dépenses	43
La santé publique	44
Les investissements publics	45
Les investissements des communes	45
<b>5. Les principales modalités de financement</b>	<b>49</b>
Les recettes fiscales	49
La dette publique	51
<b>ANNEXES STATISTIQUES</b>	<b>52</b>
<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES</b>	<b>81</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES DES ENCADRÉS

L'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables dans la Vallée d'Aoste	8
La structure du commerce de détail de denrées alimentaires dans la Vallée d'Aoste	12
L'évolution des conditions économiques et financières des entreprises valdôtaines pendant la crise	14
L'évolution de la demande et de l'offre de crédit	28
Les caractéristiques des emprunts des ménages valdôtains	31
Les actifs financiers des ménages	39
Les règles du pacte de stabilité interne entre 2004 et 2010	47

---

---

## AVANT-PROPOS

---

Convention des signes :

– le phénomène n'existe pas ;

.... le phénomène existe, mais les données sont inconnues ;

.. les données n'atteignent pas le montant significatif de la commande minimum prise en considération ;

les données ne sont statistiquement pas significatives.

---

## LA SYNTHÈSE

L'année dernière, la reprise commencée dans la Vallée d'Aoste en 2010 s'est affaiblie. Sur la base des estimations de *Prometeia*, le PIB a augmenté de 0,5 %, en ralentissement par rapport à l'année précédente (2,1 %).

Dans l'industrie, la valeur ajoutée a brusquement ralenti, suite à l'aggravation de la conjoncture nationale et à l'affaiblissement de la demande étrangère à partir de l'été. Selon l'enquête de la *Banca d'Italia*, le chiffre d'affaires des entreprises serait resté essentiellement stable en termes réels, après la forte croissance de l'année précédente. L'activité d'investissement s'est révélée faible dans son ensemble, reflétant le bas degré d'utilisation des installations et la détérioration des attentes.

Dans le secteur du bâtiment, la phase négative commencée en 2009 s'est poursuivie. Dans le marché de l'immobilier, le nombre de transactions a enregistré une légère chute, s'éloignant encore des niveaux maximaux de 2006. Un fléchissement des prix nets d'inflation y a été associé.

Dans le secteur des services, la croissance de la valeur ajoutée s'est réduite de moitié par rapport à l'année précédente, baissant à 1,1 % selon les données de *Prometeia*. Le secteur du commerce a ressenti l'affaiblissement des consommations des ménages. Par contre, les flux touristiques ont encore crû, principalement grâce à l'augmentation des présences des touristes étrangers. Les passages de poids lourds sur les autoroutes de la région ont augmenté.

Dans le marché du travail, en moyenne sur l'année 2011, les actifs occupés et le taux d'emploi ont diminué ; l'incidence du chômage a augmenté, passant à 5,3 %. La chute de l'emploi a été principalement influencée par un nouveau fléchissement dans l'industrie proprement dite et dans le bâtiment. Les heures de chômage partiel autorisées ont chuté aussi bien pour la composante ordinaire que pour les régimes spécial et dérogatoire. La crise continue de frapper principalement les jeunes, pour lesquels le taux de chômage a augmenté de manière considérable. Nos élaborations concernant le niveau d'instruction dans la Vallée d'Aoste montrent un retard dans le processus d'accumulation de capital humain ; parmi les résidents, le taux de scolarisation et le pourcentage de diplômés universitaires sont inférieurs à la moyenne du Nord-Ouest et à la moyenne italienne.

L'affaiblissement conjoncturel s'est répercuté négativement sur la demande de crédit des ménages et des entreprises. Un durcissement des critères de l'offre par les banques y a été associé. En 2011, les prêts bancaires octroyés à la clientèle résidente dans la région ont ralenti.

Quant aux ménages consommateurs, le ralentissement des prêts hypothécaires a été associé à une augmentation du TAEG sur les prêts pour l'achat de nouvelles

habitations. Les nouveaux octrois de crédit ont financé l'achat d'immeubles d'une valeur plus élevée. Par contre, la dynamique du crédit à la consommation est redevenue positive, grâce notamment à la contribution des sociétés financières.

Le ralentissement des financements aux entreprises est principalement dû à la chute des formes à échéance, ainsi qu'à la faiblesse du processus d'accumulation de capital productif ; les prêts octroyés sous forme d'ouvertures de crédit en compte courant ont par contre augmenté. Au premier trimestre de 2012, selon des données provisoires, la dynamique du crédit aux entreprises est devenue négative.

Au cours de l'année 2011, la différence entre les taux d'intérêt à court terme sur les prêts bancaires aux entreprises et le taux de référence de la Banque centrale européenne a recommencé à monter. L'augmentation a été nettement plus intense lors du dernier trimestre de l'année, en concomitance avec l'aggravation de la crise des dettes souveraines et avec le changement des perspectives économiques générales.

La qualité du crédit, mesurée par les créances en souffrance, s'est maintenue élevée pour les ménages consommateurs, tandis qu'elle est restée inchangée pour les entreprises dans leur ensemble, reflétant ainsi une amélioration dans les secteurs du bâtiment et des services contre une aggravation dans le secteur manufacturier. Des signes de détérioration de la qualité des portefeuilles bancaires sont arrivés, par contre, de la dynamique des crédits détériorés aussi bien pour les entreprises, et notamment pour celles de moins de 20 salariés, que pour les ménages.

La collecte de dépôts effectuée par le système bancaire dans la région s'est réduite pour les entreprises, tandis qu'elle a augmenté pour les ménages consommateurs. Les titres avec ou sans mandat de gestion déposés auprès des banques par les ménages valdôtains ont diminué; et plus particulièrement les investissements en obligations non bancaires, en actions et en parts d'OPCVM ont chuté, contre une augmentation des investissements en emprunts d'État italiens et des obligations bancaires.

# L'ÉCONOMIE RÉELLE

## 1. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

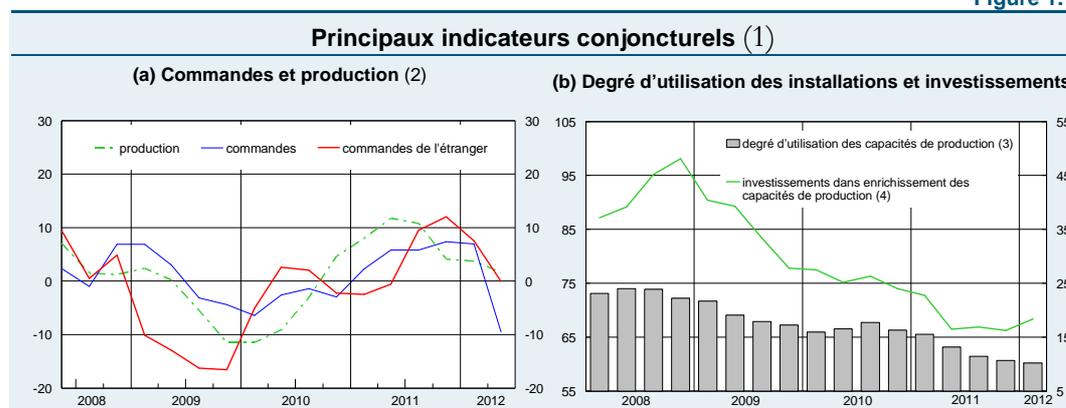
*L'agriculture.* – En 2011, les difficultés dans le secteur agricole, dont la valeur ajoutée, selon les estimations *Prometeia*, s'est contractée pour la troisième année consécutive, se sont poursuivies. Sur la base des estimations de la région, en 2011, les plus importantes productions agricoles ont chuté (tab. a5). À cela s'est ajoutée une réduction des surfaces cultivées. En revanche, dans le secteur de la zootechnie, il a été relevé une légère augmentation du nombre de pièces de bétail élevées dans la région (tab. a6). Le nombre d'entreprises actives a encore diminué, comme en témoignent les données de *InfoCamere-Movimprese*. (-4,7 %; tab. a4).

### *L'industrie et les échanges avec l'étranger*

Selon les estimations de *Prometeia*, en 2011, la valeur ajoutée à prix constants dans l'industrie proprement dite a augmenté de 1,1 %, en ralentissement donc par rapport à l'année 2010 (7,3%).

Selon les résultats de l'enquête effectuée par la *Banca d'Italia* sur les entreprises industrielles, en 2011, le chiffre d'affaires à prix constants des entreprises valdôtaines serait resté globalement stable (tab. a8). Le cours des commandes, sur la base des indicateurs qualitatifs de *Confindustria* Vallée d'Aoste, a été positif dans la première partie de 2011, mais il s'est affaibli au second semestre (fig. 1.1, tab. a7). De manière analogue, la dynamique de la production s'est détériorée après l'été.

Figure 1.1



Source : élaborations des données *Confindustria* Vallée d'Aoste.

(1) Moyennes mobiles sur quatre termes se terminant au cours du mois de référence. – (2) Soldes entre le pourcentage des réponses positives (« en augmentation ») et négatives (« en diminution ») fournies par les entreprises interrogées. Prévisions à 3 mois – (3) Échelle de gauche – (4) Nombre d'entreprises qui ont indiqué leur intention d'enrichir leurs capacités de production existantes pour les investissements. Échelle de droite.

En moyenne en 2011, le degré d'utilisation des installations a encore diminué atteignant 60,7 % (66,3 % en 2010) ; il résulte être plus de 12 points de pourcentage inférieur à celui de 2008 (fig. 1.1b). En 2011, la présence d'importantes marges de capacité de production inutilisée, combinées à une incertitude élevée de l'évolution de la conjoncture, ont amené un grand nombre d'entreprises à réduire leur tendance à investir pour agrandir leurs installations : selon les données de *Confindustria*, le nombre de celles qui ont déclaré leur intention d'augmenter leur capacité de production s'élève à 16 %, valeur en baisse par rapport à 2010 (24 %), et inférieure de plus de 30 points de pourcentage par rapport à 2008 (fig. 1.1b). L'enquête de la *Banca d'Italia* indique que les investissements de la plupart des entreprises de petite taille ont chuté, contrairement à ceux de certaines grandes entreprises qui ont augmenté, même s'ils restent inférieurs à ceux de 2008.

Sur la base des données *InfoCamere-Movimprese*, le solde global entre les inscriptions et les cessations d'activité des entreprises de l'industrie proprement dite a légèrement augmenté en 2011 (tab. a4).

## L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENEUVELABLES DANS LA VALLÉE D'AOSTE

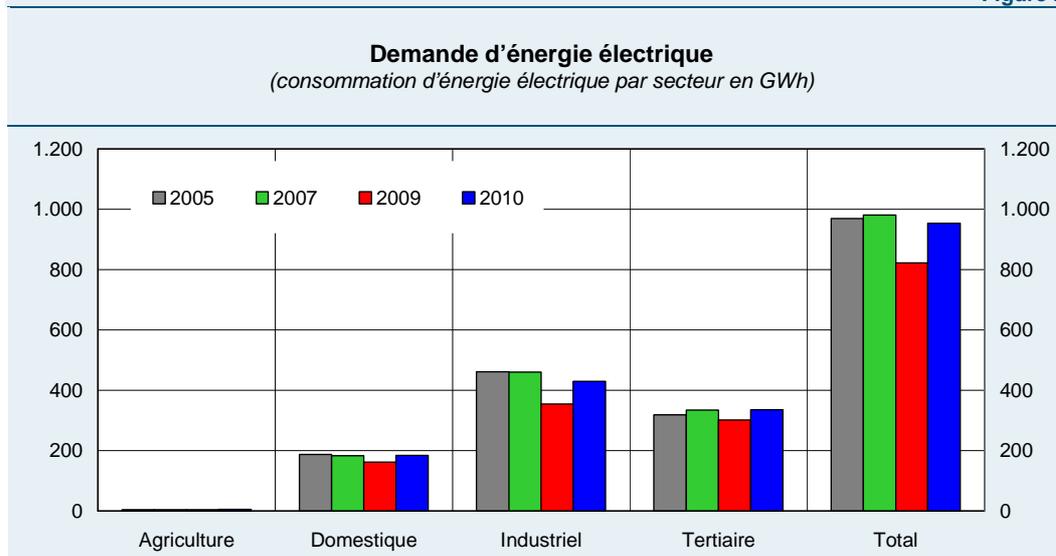
*La demande d'énergie électrique.* – Selon les données de *Terna*, la consommation totale d'énergie électrique dans la Vallée d'Aoste était équivalente à 953 GWh en 2010, en baisse de 1,7 % par rapport à 2005 (contre une stabilité substantielle en Italie). Pendant la même période, le secteur de l'industrie, qui correspond à un peu moins de la moitié de la consommation régionale d'énergie électrique, a enregistré une chute de consommation de 6,8 % (fig. r1). La demande des services et des ménages, qui représentait respectivement 35 % et 19 % de la consommation d'énergie électrique en 2010, a augmenté au cours des cinq dernières années de 3 %.

*La production d'énergie électrique issue de sources d'énergie renouvelables.* – Dans le cadre des actions convenues au niveau international pour la protection de l'environnement, l'Italie, troisième plus grand émetteur de gaz à effet de serre en Europe, s'est engagée, en mettant en œuvre la directive 2009/28/CE (partie du « *paquet climat-énergie* »), à ce qu'en 2020, 17 % de sa consommation finale brute (CFB) d'énergie primaire soit issue de sources d'énergie renouvelables (pour l'électricité, les transports et le chauffage). L'objectif national prévoit qu'à elles seules, les énergies renouvelables électriques (SER-E), contribuent à fournir 26,4 % de la consommation d'énergie électrique. Afin de mettre en œuvre les engagements pris, le ministère italien du Développement économique a réparti l'obligation d'atteindre l'objectif national entre les régions et les provinces autonomes en fonction des besoins régionaux et du *potentiel technique et économique* d'exploitation des sources renouvelables dans les régions, aussi appelé le *burden sharing*, à travers un projet de décret actuellement à la signature des ministères compétents. Bien que l'énergie soit une compétence partagée entre l'État et les régions, le système des financements pour l'utilisation des énergies renouvelables est défini par le législateur national, tout comme la réglementation pour l'autorisation à construire des installations SER-E.

Les régions s'occupent de gérer le flux des autorisations, mais elles n'ont pas la capacité d'influencer la politique des financements pour l'utilisation d'énergies renouvelables, sauf dans les limites de la composante en capital (cependant, ne pas

atteindre les objectifs définis par le *burden sharing* entraînerait le redressement judiciaire de la région).

Figure r1



Source : élaboration des données Terna et Conti territoriali (Comptes territoriaux) Istat.

Selon les données du gestionnaire des services énergétiques (GSE), en 2010, dans la Vallée d'Aoste, le rapport entre la production issue des SER-E et la consommation intérieure brute était de 251,4 %, un chiffre supérieur à la moyenne de l'Italie et du Nord-Ouest, s'élevant respectivement à 22,2 % et 22,5 %. Compte tenu de la production normalisée (qui prend en considération une valeur pondérée, au lieu du chiffre réel pour les SER-E de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne), la contribution des SER-E s'élève à 257,7 % de la consommation, un chiffre bien au-dessus de l'objectif fixé pour 2020 établi par le *burden sharing* (220,1 % ; tab. a9). Dans la Vallée d'Aoste, le fort excédent de production d'énergie, issue des SER-E, par rapport à la consommation est constant depuis les années soixante-dix et il est presque exclusivement le résultat de la production d'énergie hydroélectrique (99,7 % de la production issue des SER-E en 2010). Au cours des dernières années, grâce aux financements octroyés pour l'utilisation des énergies renouvelables, sont nées les premières installations photovoltaïques (410 en 2010) et la première éolienne. Fin 2010, les installations pour la production de bioénergie étaient au nombre de six. Ces récents développements n'ont cependant pas modifié de manière substantielle le mix d'énergie électrique à partir de SER-E dans la Vallée d'Aoste, contrairement à la moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie.

*Les échanges avec l'étranger.* – En 2011, les exportations de la région, mesurées à prix courants, ont continué à augmenter, bien qu'à des rythmes nettement inférieurs à ceux de l'année précédente (2,4 % sur la base des données provisoires de l'Istat ; 36,2 % en 2010, tab. a10). À partir du deuxième trimestre plus particulièrement, la dynamique des exportations régionales s'est progressivement affaiblie, ressentant ainsi le ralentissement de la demande mondiale (fig. 1.2a).

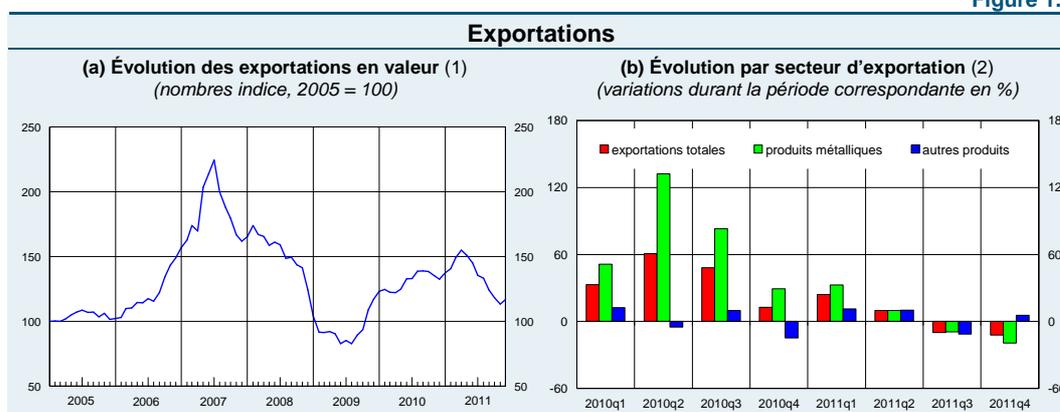
Dans la moyenne de 2011, la valeur des ventes à l'étranger de métaux de base et de produits métalliques (qui représentent plus des deux tiers du total régional) a augmenté de 1,9 %, un fort ralentissement par rapport à 2010 (66,3 % ; fig. 1.2b) ;

déduction faite de la hausse des prix (mesurée par les valeurs unitaires moyennes au niveau national), les ventes ont baissé. Le secteur des moyens de transports et celui du caoutchouc, des matières plastiques et des produits minéraux non métalliques (tab. a10) a subi une variation positive de ses exportations en valeur nominale. En revanche, le secteur des produits alimentaires (-9,5 %) et celui de l'outillage (-7,3 %) a subi une baisse des exportations.

Les exportations vers les pays de l'UE ont augmenté de 7,1 % (31,1 % en 2010, tab. a11.) : un net ralentissement a affecté les ventes en Allemagne et en France ; les exportations vers l'Espagne ont enregistré une baisse. Les exportations hors de l'UE ont diminué (- 3,3 %) alors qu'elles avaient augmenté de 43,1 % en 2010. La baisse des ventes en Suisse et dans les pays d'Amérique centrale et du Sud (respectivement- 9,8 % et - 20,6 %) y a contribué ; en revanche, les exportations vers les pays asiatiques ont ralenti.

En 2011, les importations ont chuté de 7,2 % en valeur nominale (elles avaient augmenté de 54,4 % en 2010 ; tab. a10 et a11) principalement en raison de la réduction des achats de métaux de base et de produits métalliques (-11,6 %).

Figure 1.2



Source : élaboration des données Istat.  
(1) Données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Données trimestrielles.

### Le bâtiment et le marché immobilier

En 2011, la réduction du niveau d'activité économique dans le secteur du bâtiment s'est poursuivie. Selon les estimations de *Prometeia*, la valeur ajoutée à prix constants, en baisse depuis 2009, a encore diminué en 2011 (-2,5 % par rapport à l'année précédente).

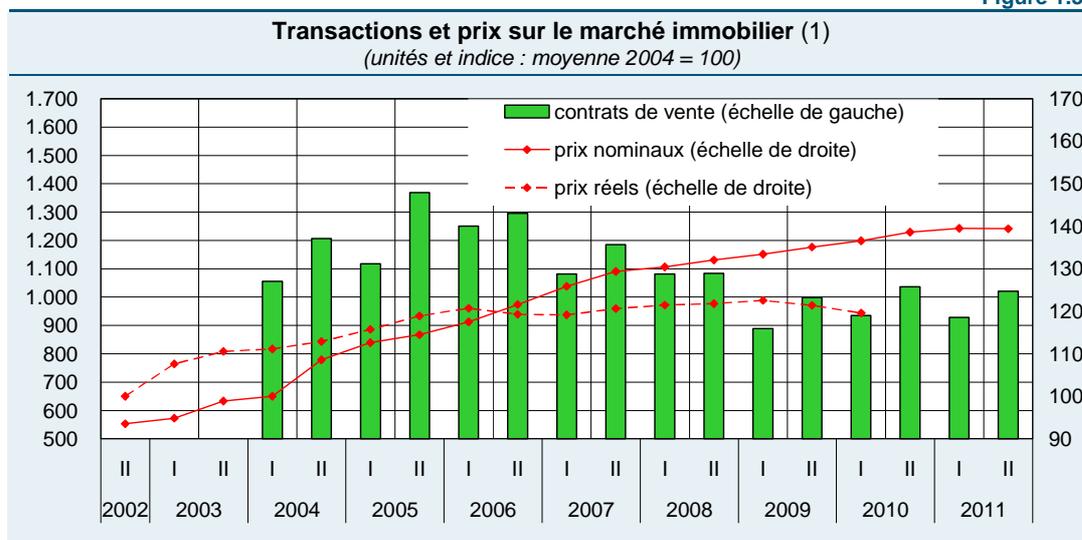
Les entreprises interrogées par la *Banca d'Italia* ont souligné en 2011 la baisse, non seulement de la valeur de la production, mais également du nombre de salariés. Selon les enquêtes prévisionnelles de l'ANCE (Fédération italienne du bâtiment) du Piémont et de la Vallée d'Aoste effectuées sur un échantillon d'entreprises valdôtaines, pour l'année 2011, les soldes entre indications d'augmentation et diminution du chiffre d'affaires et de l'emploi résultent négatifs et ont ultérieurement empiré, par rapport à l'année 2010. Selon l'ANCE, après avoir augmenté en 2010, le nombre d'entreprises ayant déclaré vouloir investir serait de nouveau en baisse. Le nombre total de travailleurs inscrits à la *Cassa edile regionale* (Caisse régionale du bâtiment) a diminué pour la quatrième année consécutive (- 0,7 %), malgré l'augmentation du nombre d'étrangers (2,1 %).

Dans le secteur des travaux publics, la demande a recommencé à chuter : sur la base des données du CRESME, il est à souligner la diminution du nombre d'appels d'offres publiés (- 29,5 % par rapport à 2010) ainsi que leur valeur (- 39,8 %).

Selon les données de l'*Agenzia del territorio* (Services italiens du cadastre) sur le marché immobilier, l'an dernier, le nombre de transactions immobilières, bien que modestement (-1,2 %, 4,5 en 2010 ; fig. 1.3) a recommencé à baisser, tout en restant à des niveaux contenus par rapport aux normes historiques (25 % de moins par rapport à la moyenne de 2006). Pendant la même période, le prix des maisons, inflation déduite, a enregistré une baisse de 1,4 %.

Sur la base des données *InfoCamere-Movimprese*, le solde global entre les inscriptions et les cessations d'activité dans le registre des entreprises a encore été négatif (tab. a4).

Figure 1.3



Source : élaboration des données de l'*Agenzia del territorio* (services italiens du cadastre).  
(1) Les prix sont exprimés en nombre indice. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

## Les services

Selon les estimations *Prometeia*, en 2011, la valeur ajoutée à prix constants dans le secteur des services a encore augmenté, mais à des rythmes plus contenus par rapport à l'année précédente (respectivement 1,1 % et 2,2 %).

*Selon les enquêtes prévisionnelles de la Banca d'Italia, le chiffre d'affaires et l'emploi des entreprises de services sont restés pratiquement inchangés par rapport à 2010.*

*Le commerce* – Selon les estimations *Prometeia*, les consommations finales des ménages, après la légère reprise de 2010, stagnent de nouveau (0,4 % en termes réels, correspondant à la tendance nationale). Ce résultat dérive de la dynamique modeste du revenu disponible des ménages ayant augmenté de 1,6 % en termes nominaux (2,2 % pour la moyenne nationale).

*En 2011, selon les estimations Prometeia-Findomestic, les dépenses en biens durables, ont diminué de 12,0 % dans la Vallée d'Aoste (-7,1 en moyenne en Italie), suite à la baisse généralisée*

de toutes les catégories de produit ; dans la région, une baisse plus importante a affecté les dépenses pour les véhicules neufs (-24,3 %) et pour les appareils électroménagers (-20,0 %).

## LA STRUCTURE DU COMMERCE DE DÉTAIL DE DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LA VALLÉE D'AOSTE

Selon les données du Ministère italien du Développement économique, à la fin de l'année 2010, dans la Vallée d'Aoste, 53 % des surfaces de vente totale du secteur du commerce de denrées alimentaires, appartenait à des magasins de plus de 150 m<sup>2</sup> (tab. r1). Les données de la société Nielsen, qui se réfèrent uniquement aux établissements non spécialisés à prédominance alimentaire d'au moins 150 m<sup>2</sup>, mettent en évidence qu'entre 2002 et 2010, le total de mètres carrés de ces établissements est passé de 232 pour mille habitants à 265 (il s'agit d'une augmentation de 14,2 %). Cette valeur est sensiblement identique à celle de l'ensemble de l'Italie, mais inférieure à la moyenne du Nord-Ouest.

Si l'on ne prend en considération que les établissements d'au moins 150 mètres carrés, à la fin de l'année 2010, les hypermarchés de la Vallée d'Aoste (magasins d'au moins 2 500 mètres carrés) occupaient 43 % de la surface totale, valeur au-dessus de la moyenne des régions du Nord-Ouest et de l'Italie (fig. r2a). Les supermarchés (avec une surface comprise entre 400 et 2 500 mètres carrés) possédaient 32 % de la totalité. Leur importance, associée à celle des discounts, était inférieure à celle des autres territoires de comparaison.

La productivité des différentes catégories de distribution peut être mesurée par le rapport entre un indice de chiffre d'affaires et les mètres carrés de vente (cf. section : *Notes méthodologiques*). En moyenne, en Italie, cet indicateur est plus élevé pour les hypermarchés et plus bas pour les libres-services (fig. r2b). En 2010, dans la Vallée d'Aoste, cet indice correspondait à la moyenne italienne pour les hypermarchés, les discounts et les libres-services, mais il était plus élevé pour les supermarchés.

Tableau r1

### Part de la surface occupée selon la dimension des établissements en 2010 et évolution de la surface des établissements d'au moins 150 m<sup>2</sup> de 2002 à 2010

ZONES	Total des établissements de commerce alimentaire		Établissements d'au moins 150 m <sup>2</sup> surface par personne (3)		
	Jusqu'à 150 m <sup>2</sup> (1)	Plus de 150 m <sup>2</sup>	2002	2010	Var. %
	Vallée d'Aoste	47,1	52,9	232	265
Nord-Ouest	34,2	65,8	217	285	31,3
Italie	39,7	60,3	211	269	27,3

Source : élaboration des données du Ministère italien du Développement économique et de la société Nielsen.

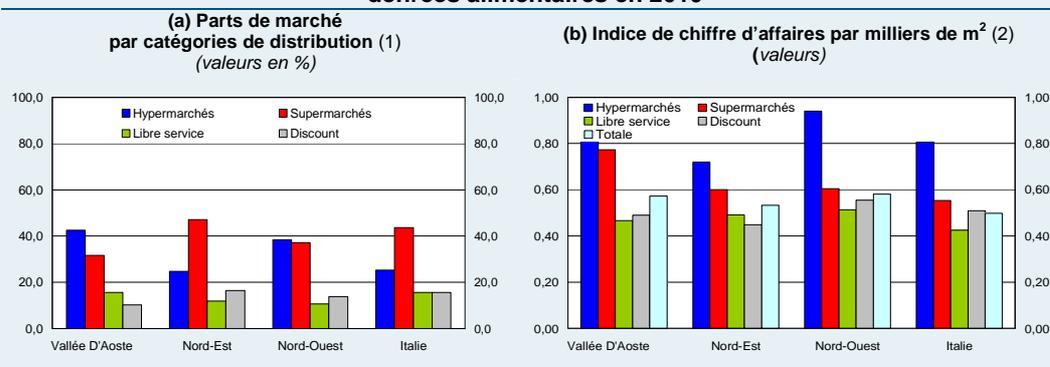
(1) Établissements jusqu'à 150 m<sup>2</sup> constitués de magasins spécialisés et non spécialisés. – (2) Établissements de plus de 150 m<sup>2</sup> non spécialisés (supermarchés, hypermarchés, supérettes et discounts). – (3) Rapport entre la somme des mètres carrés des magasins ayant une surface d'au moins 150 m<sup>2</sup> et la population (en milliers).

Dans la Vallée d'Aoste, la densité de ce secteur est plus élevée par rapport à la moyenne des régions italiennes, ce qui est en partie dû à la morphologie de la région. L'indice de concentration de Herfindahl, équivalent à la somme des carrés des parts de marché (exprimées en mètres carrés) de chaque magasin appartenant à un même

groupe économique ou consortium, s'élevait en 2010 à 0,15 dans la région et à 0,12 sur l'ensemble de l'Italie et au Nord-Ouest.

Figure r2

**Indicateurs de structure et efficacité du commerce non spécialisé à prédominance de denrées alimentaires en 2010**



Source : élaboration des données de la société Nielsen.

(1) Somme des mètres carrés sur le total régional, par catégorie. – (2) Moyenne du rapport entre l'indicateur Nielsen de chiffre d'affaires (cf. section : *Notes méthodologiques*) et les mètres carrés (en milliers) de chaque magasin.

Dans toutes les régions italiennes, le développement des structures plus importantes a été influencée par l'évolution de la réglementation depuis l'an 2000, différemment structurée sur l'ensemble du territoire national, mais généralement plus favorable à l'agrandissement des structures existantes plutôt qu'à l'entrée de nouveaux acteurs. Selon les estimations visant à traduire en un indice numérique certains aspects qualitatifs du système des normes en vigueur dans les régions italiennes, en 2000, la réglementation et les règles imposées aussi bien aux activités de gestion qu'à l'ouverture de nouveaux commerces dans la vallée d'Aoste correspondaient globalement avec les dispositions de la législation nationale (cf. *La grande distribuzione organizzata e l'industria alimentare in Italia*, La grande distribution organisée et l'industrie alimentaire en Italie, QEF 119, 2012).

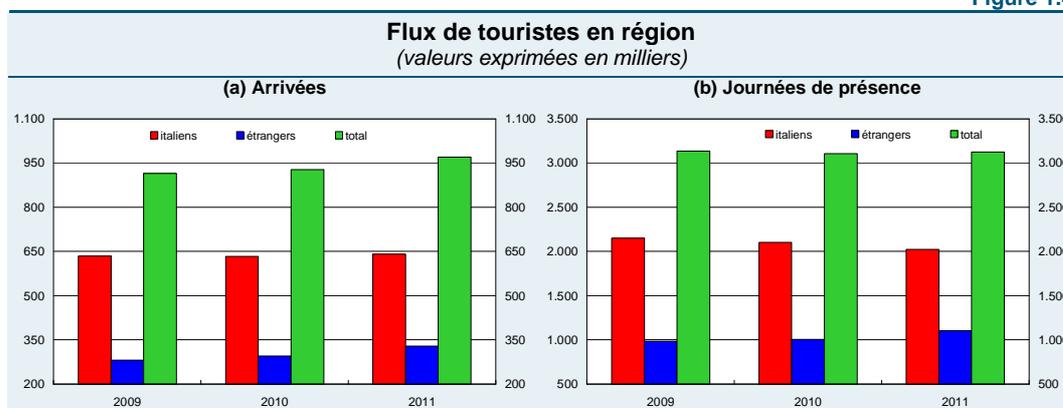
Au cours de la dernière décennie, toutes les régions ont convergé vers des niveaux de réglementation plus uniformes entre eux par rapport à ceux adoptés au début de cette période. Dans la Vallée d'Aoste, les contraintes pour ouvrir des magasins de grandes dimensions ont été légèrement renforcées, tandis que d'autres libéralisations sur la gestion prévue par la loi 248/06 n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

*Le tourisme.* – Selon les données de la région autonome de la Vallée d'Aoste, les journées de présence en 2011 ont légèrement augmenté (0,6 %, -0,8 en 2010) : cette hausse est uniquement à attribuer à la composante étrangère, qui a progressé de 9,8 %. La durée moyenne des séjours a diminué, passant de 3,3 jours en 2010 à 3,2 jours en 2011, suite à la baisse de la composante nationale. Le nombre d'arrivées dans la région a augmenté de 4,5 % (1,5 en 2010 ; fig. 1.4 et tab. a13). Ce sont principalement les étrangers qui ont contribué à cette hausse : l'afflux de touristes en provenance du Royaume-Uni a repris et celui des voyageurs arrivant de la Russie et de la France s'est intensifié. Après la légère baisse enregistrée en 2010, le nombre d'arrivées en provenance des autres régions italiennes a repris sa croissance (1,3 % ; -0,2 % en 2010).

Au premier trimestre 2012, les journées de présence ont encore augmenté par rapport à la même période en 2011 (2,5 %). Comme l'année passée, cette

augmentation n'est que le résultat de l'augmentation des touristes étrangers dont la présence a représenté 49 % de la totalité.

Figure 1.4



Source : élaborations des données de la région de la Vallée d'Aoste.

*Les transports.* – En 2011, le nombre total de véhicules automobiles en transit dans la région a baissé de 2,0 % par rapport à l'année 2010 (0,1 %). La circulation des poids lourds sur les autoroutes de la région a augmenté de 3,3 %, alors que celle des véhicules légers a diminué (- 3,2 % ; tab. 1.1.).

Tableau 1.1

**Passages de véhicules automobiles en région**  
(nombre de passages en milliers et variations sur l'année précédente en %)

POINTS DE PASSAGE	Véhicules légers		Poids lourds		Total	
	2011	Var. %	2011	Var. %	2011	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	1.244	2,2	622	5,9	1.866	3,4
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	540	7,9	90	5,3	629	7,5
Péages S.A.V	16.467	-3,9	3.781	2,8	20.248	-2,7
Péages R.A.V.	396	-3,7	66	10,6	462	-1,9
<b>Total</b>	<b>18.647</b>	<b>-3,2</b>	<b>4.558</b>	<b>3,3</b>	<b>23.205</b>	<b>-2,0</b>

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco (société exploitante du Tunnel du Mont-Blanc), SISEX spa (société exploitante du Tunnel du Grand-Saint-Bernard), Società Autostrade Valdostane (S.A.V.) et Raccordo Autostradale Valle d'Aosta (sociétés exploitantes des voies autoroutières de la Vallée d'Aoste).

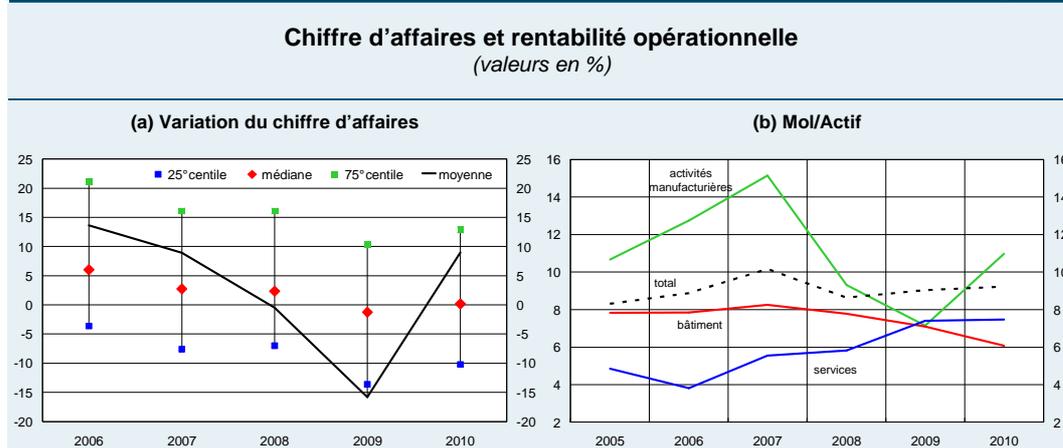
## L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES ENTREPRISES VALDÔTAINES PENDANT LA CRISE

Afin d'analyser l'impact de la récente crise sur les conditions économiques et financière des entreprises valdôtaines, il a été réalisé une analyse des principaux indicateurs provenant des comptes des entreprises pour la période 2005-2010.

Il ressort de cette analyse que les ventes des entreprises de l'échantillon ont ralenti jusqu'en 2008, avant de faire une chute importante en 2009 (- 15,8 % ; fig. r3a). En 2010, il y a eu une reprise, qui n'a cependant été que partielle (9 %). Seules 46 % des entreprises de l'échantillon ont réalisé un chiffre d'affaires en termes réels équivalent à celui de 2007.

Après sa chute en 2008, la rentabilité opérationnelle, mesurée par le rapport entre la MOL et l'actif, est de nouveau à la hausse. En 2010, elle s'élevait à 9,2 %, valeur tout de même inférieure d'un 1 point de pourcentage à celle de 2007 (fig. r3b). La différence négative avec l'année précédant la crise est plus importante dans le secteur manufacturier et du bâtiment (respectivement, - 4,2 et -2,2 points de pourcentage). En revanche, dans le secteur des services, l'indicateur a dépassé la valeur de 2007 de presque deux points de pourcentage.

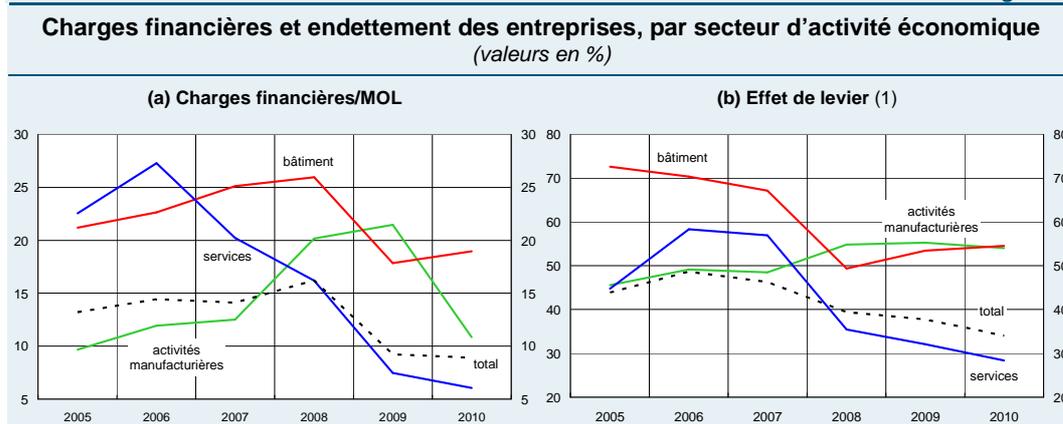
Figure r3



Source : élaboration des données de la *Centrale dei bilanci* et du Cerved. Échantillon fermé de sociétés de capital ayant leur siège en région et ne faisant pas partie du secteur financier. Sont exclues les entreprises immobilières. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

Depuis 2008, l'influence de la rentabilité sur la gestion financière est toujours moindre, en raison de la chute des taux d'intérêt. Toutefois, dans le secteur du bâtiment, la part de marge opérationnelle brute absorbée par la charge financière a de nouveau augmenté en 2010 (fig. r4a). L'effet de levier moyen des entreprises valdôtaines, défini par le rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres, a diminué entre 2007 et 2010, principalement en raison de la baisse de celui des entreprises de services (fig. r4b).

Figure r4



Source : élaboration des données de la *Centrale dei bilanci* et du Cerved. Échantillon fermé de sociétés de capital ayant leur siège en région et ne faisant pas partie du secteur financier. Sont exclues les entreprises immobilières. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

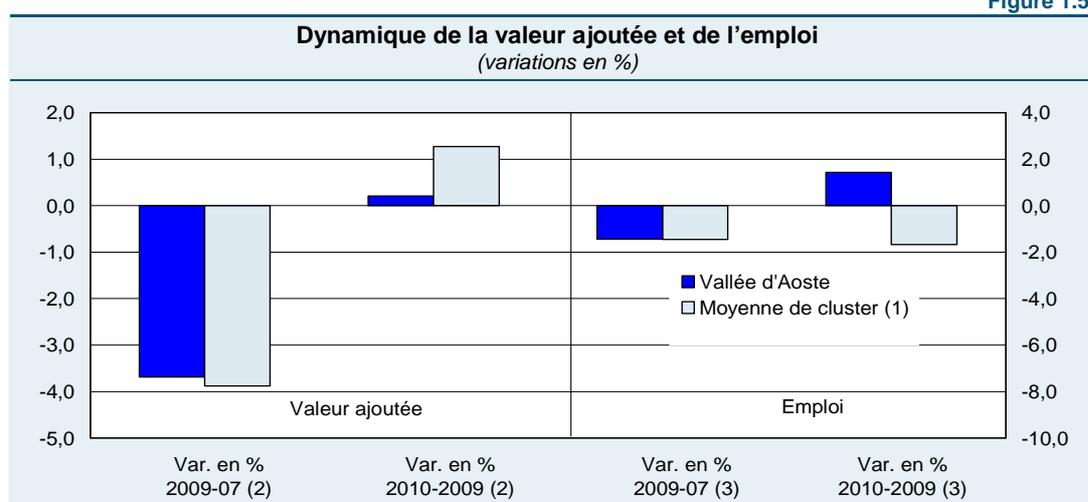
## La dynamique économique récente par rapport à l'Europe

Afin de mieux comprendre la résilience économique des régions italiennes après la récession de 2008, il a été réalisé une analyse comparant le récent dynamisme économique régional avec celui de groupes de régions européennes (*cluster*) qui en 2007, année précédant le début de la crise, possédaient des caractéristiques structurelles semblables. L'analyse se concentre sur la relation entre l'ampleur de la reprise dans chaque région et certaines conditions socio-économiques de départ. En revanche, elle ne tient pas compte de l'impulsion fournie par les mesures de politique économiques mises en œuvre par chaque pays, y compris au niveau régional, pour lutter contre la récession.

Sur la base de l'élaboration des données d'Eurostat concernant 88 régions faisant partie des 5 principales économies européennes (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Espagne) ont été identifiés 4 groupes homogènes de régions, qui en 2007, avant le début de la crise, possédaient des caractéristiques similaires : PIB par habitant, taux d'emploi, structure productive et spécialisation technologique des activités manufacturières et des services (cf. section : *Notes méthodologiques*). La Vallée d'Aoste, ainsi que la Ligurie, la province autonome de Bolzano et de Trento, la Toscane, l'Ombrie et les Abruzzes, appartiennent au groupe des régions européennes pouvant être définies comme d'industrialisation moyenne.

Après avoir baissé de 3,7 % durant la période de trois ans de 2007-2009, en 2010, la valeur ajoutée à prix constants a repris sa croissance dans la Vallée d'Aoste (0,2 %, selon les données *Prometeia*) de manière beaucoup plus contenue par rapport à la moyenne du *cluster* (fig. 1.5 et tab. a15). Cette faible reprise n'a cependant pas permis de récupérer le produit perdu pendant la crise : fin 2010, la valeur ajoutée de la Vallée d'Aoste résultait inférieure de 3,5 % par rapport à 2007 (-2,7 % dans la moyenne du groupe de comparaison). La modeste reprise de 2010 a eu lieu grâce à la contribution de l'industrie proprement dite et des services. Dans le secteur de l'agriculture et du bâtiment, la variation a été négative. Cette reprise modérée de l'activité a coïncidé avec une légère croissance de l'emploi, qui a, en revanche, diminué dans la moyenne du *cluster* (respectivement de 0,7 % et -0,8 % ; fig.1.5).

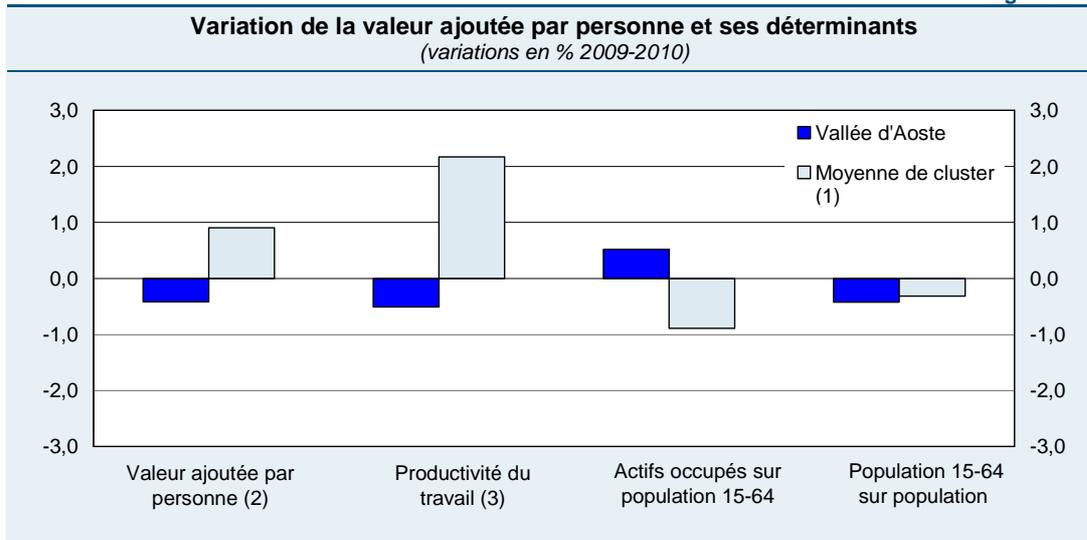
Figure 1.5



Source : élaboration des données Eurostat, Instituts de statistique nationales et *Prometeia*. Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Moyenne simple incluant la Vallée d'Aoste. – (2) Valeur ajoutée à prix chaînés en base 2000. Les variations entre 2007 et 2009 sont cumulées. – (3) Actifs dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans. Les variations entre 2007 et 2009 sont cumulées.

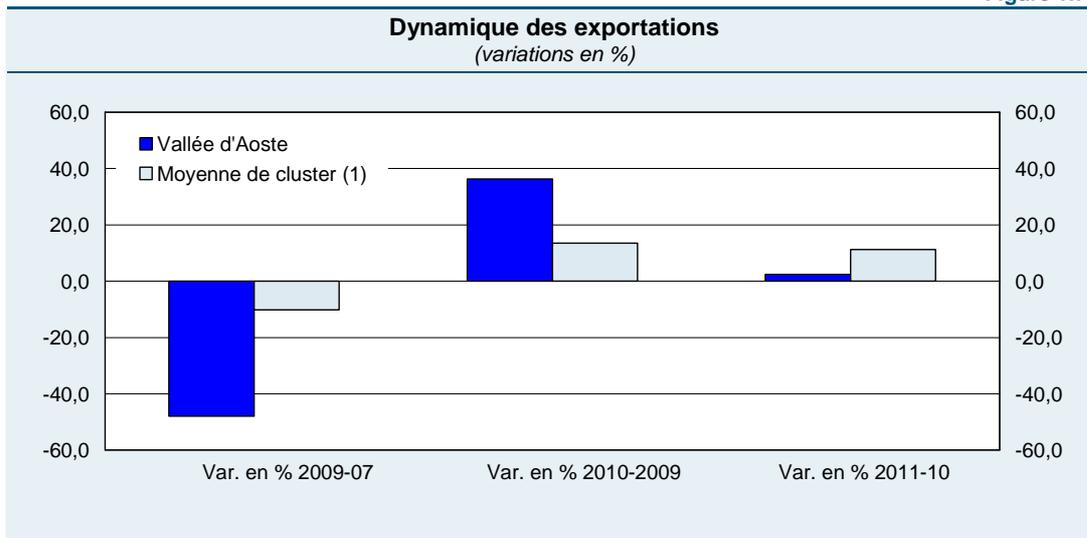
Contrairement à la dynamique du *cluster*, en 2010, le niveau du revenu par personne (valeur obtenue par le rapport entre la valeur ajoutée totale et la population) a encore diminué (-0,4 % par rapport à l'année précédente). En analysant la dynamique du revenu par personne dans la variation de la productivité du travail, de la part des actifs sur la population en âge de travailler (15-64 ans) et de la part de la population en âge de travailler sur la totalité, on remarque que dans la Vallée d'Aoste entre 2009 et 2010, la productivité du travail a diminué (-0,5 %), alors que le nombre d'actifs a augmenté par rapport au reste de la population (0,5 % ; fig. 1.6 et tab. a16). En revanche, dans la moyenne du *cluster*, la productivité du travail durant la même période a augmenté de 2,2 %, alors que le nombre d'actif par rapport à la population a diminué.

Figure 1.6



Source : élaboration des données Eurostat, Instituts de statistique nationales et *Prometeia*. Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Moyenne simple incluant la Vallée d'Aoste. – (2) Valeur ajoutée par personne à prix chaînés en base 2000. – (3) Rapport entre la valeur ajoutée à prix chaînés et le nombre d'actifs dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans.

Figure 1.7



Source : élaboration des données Instituts de statistique et du commerce nationaux. Les variations entre 2007 et 2009 sont cumulées.  
(1) Moyenne simple incluant la Vallée d'Aoste.

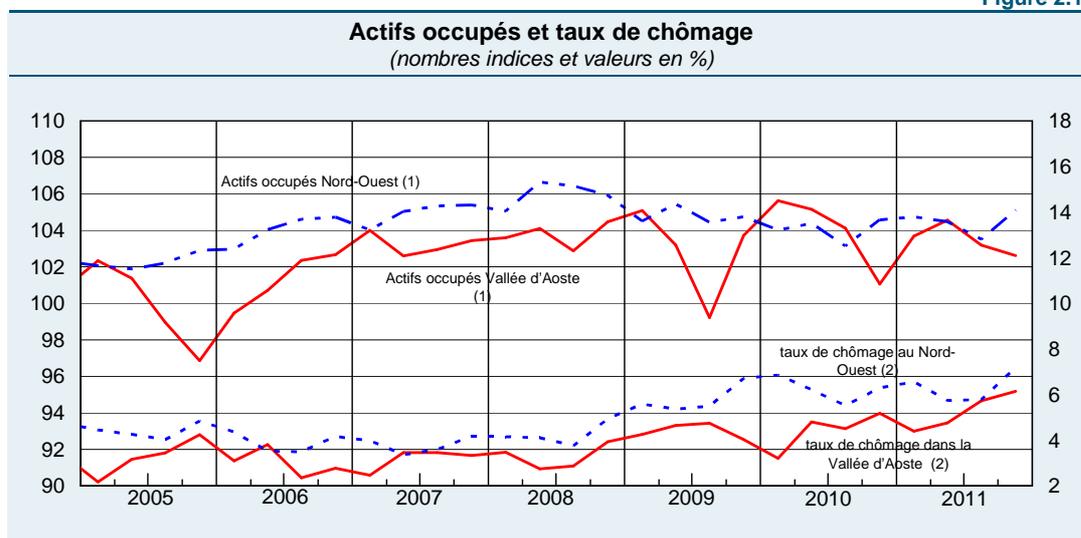
Après avoir baissé de 48 % durant la période de trois ans 2007-2009 (-10,5 % dans la moyenne du *cluster*), les exportations de la région en valeurs nominales ont augmenté de 39 % au cours des deux années suivantes, valeur supérieure à celle des régions de comparaison (fig. 1.7 et tab. a17).

## 2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

### L'emploi

Selon les données de l'Enquête sur les forces de travail (Rilevazione sulle forze di lavoro) de l'Istat, après avoir augmenté en 2010, l'emploi dans la Vallée d'Aoste a chuté de nouveau l'an passé (- 0,5 %). Aussi bien dans les régions du Nord-Ouest que dans le reste de l'Italie, il a par contre augmenté de 0,4 %. Le taux d'emploi dans la Vallée d'Aoste a chuté à 67,0 % (tab. a18). Il reste cependant supérieur à la moyenne du Nord-Ouest et à celle nationale (respectivement, 64,5 et 56,9 %).

Figure 2.1



Source : élaboration des données Istat, *Rilevazione sulle forze di lavoro* (Enquête sur les forces de travail). Données trimestrielles désaisonnalisées. Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Échelle de gauche. Nombres indices ; moyenne 2004 = 100. (2) Échelle de droite.

C'est le ralentissement du secteur industriel proprement dit, qui suit celui des deux dernières années (- 6,3 % en 2011 ; tab. a18) et de celui du bâtiment (- 5,0 % ; - 3,6 % en 2010) qui a principalement influencé la chute de l'emploi l'an dernier. L'emploi dans le secteur des services a ralenti de 0,3 %, contre 3,7 % en 2010, en raison de la contraction dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration (- 0,7 %). En revanche, les salariés du secteur des services autre que celui du commerce ont augmenté de 0,8 %.

Le nombre de salariés a continué à se contracter (- 0,9 % ; - 1,1 % en 2010). La baisse a principalement concerné le bâtiment et l'industrie. Dans le secteur des services et de l'agriculture, seul le travail indépendant a augmenté.

Le nombre de salariés en CDI a continué de baisser (- 1,8 % ; - 2,0 % en 2010), alors que celui de ceux en CDD a de nouveau augmenté (5,4 % ; 6,0 % en 2010). Leur impact sur le total a atteint 12,8 % sur la moyenne de 2011.

Les données INAIL élaborées par Ebitemp mettent en évidence en 2011 une diminution du nombre de travailleurs qui ont effectué au moins une mission de travail temporaire (- 9,7 % ; 14,7 % en 2010).

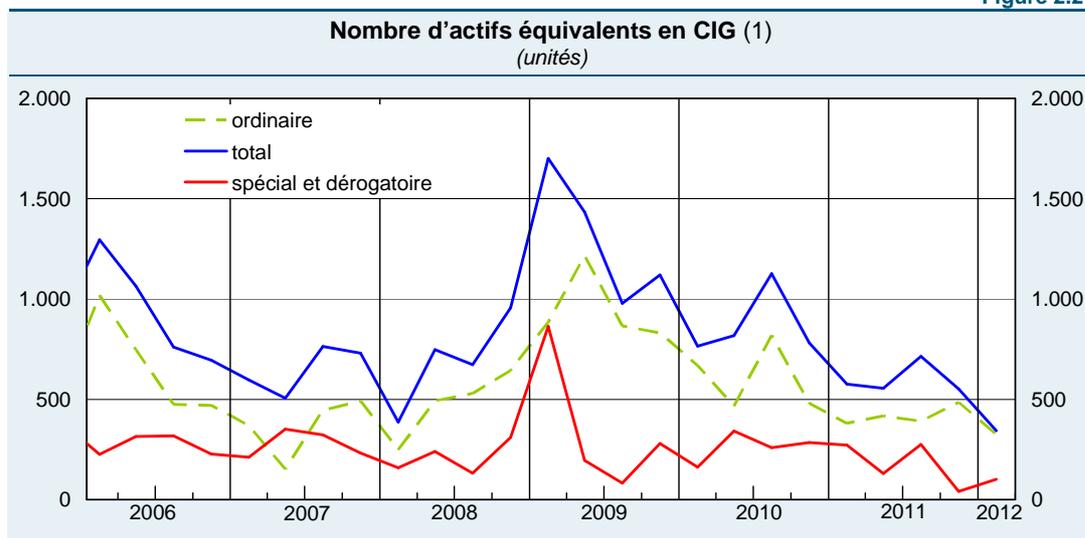
L'emploi chez les femmes a augmenté de 0,8 %, alors que chez les hommes, il s'est réduit de 1,5 %. Le taux d'emploi des femmes a augmenté de manière modérée arrivant à 60,8 %, 0,5 points de pourcentage en plus par rapport à 2010, alors que celui des hommes a continué à se réduire (73,1 % en 2011 contre 75,6 % en 2008). L'écart entre les deux taux d'emploi est passé de 15,8 points en 2008 à 12,4 en 2011. L'augmentation des femmes actives, qui a concerné les personnes d'au moins 45 ans, a été particulièrement forte pour la classe de 45 à 54 ans, dont le taux d'emploi a augmenté entre 2010 et 2011 de 5,8 points de pourcentage, arrivant à 77,7 %.

*Entre 2008, année où la crise mondiale a débuté, et 2011, l'emploi chez les jeunes a considérablement diminué : la diminution s'est élevée à 20,8 % pour la tranche d'âge entre 15 et 24 ans et à 11,4 % pour la tranche d'âge entre 25 et 34 ans. Le taux d'emploi pour les 15-24 a chuté à 23,9 %, 7,0 points de pourcentage de moins qu'en 2008. Celui des 25-34 ans s'élève à 80,7 %, 1,3 points de moins qu'il y a trois ans.*

### Les prestations sociales

Selon les données de l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS), les heures de chômage partiel autorisées (*Cassa integrazione guadagni*, CIG) se sont réduites de nouveau en 2011 (- 18,8 % ; - 43,6 en 2010 ; tab. a19). La baisse a touché à la fois les régimes spéciaux et dérogatoires et la composante ordinaire (respectivement, - 28,4 % et - 13,9 %). Au cours des 4 premiers mois de 2012, la tendance à la baisse du total des heures de CIG s'est poursuivie (- 7,9 %), malgré une reprise du régime spécial et dérogatoire (51,7 %).

Figure 2.2



Source : Élaboration des données INPS et Istat ; données trimestrielles désaisonnalisées. Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Nombres d'actifs équivalents à plein temps pour lesquels a été autorisée la CIG.

Dans l'industrie proprement dite, en dépit de l'augmentation du nombre d'heures autorisées dans le secteur de l'installation d'équipements pour le bâtiment, en 2011, le recours aux prestations sociales a encore diminué, à cause principalement

de la diminution dans le secteur mécanique. Dans le commerce et les services, les heures de CIG, qui avaient plus que doublé l'année précédente, ont encore légèrement augmenté. Dans le bâtiment, la baisse des heures autorisées a affecté toutes les composantes.

Le nombre d'actifs à plein temps en CIG, calculé sur la base des données corrigées des facteurs saisonniers, dans la moyenne de 2011 était d'environ 600 unités, soit une valeur inférieure à la moyenne de 2010 (environ 870 unités ; fig. 2.2.).

### *L'offre d'emploi et le chômage*

Selon les données de l'Istat, l'année dernière, l'offre d'emploi dans la région s'est encore accrue (0,4 % ; 1,2 en 2010 ; tab. a18). Le taux d'activité a atteint 70,8 %, valeur supérieure à celle du Nord-Ouest et à la moyenne italienne (respectivement, 68,9 % et 62,2 %).

Les dynamiques opposées de l'offre et de la demande d'emploi se sont traduites par une augmentation du nombre de personnes cherchant un travail (19,4 %). Le taux de chômage a continué d'augmenter, atteignant, en 2011, une moyenne de 5,3 % (3,3 % en 2008), valeur cependant inférieure aussi bien à la moyenne du Nord-Ouest qu'à celle de l'Italie (respectivement de 6,3 % et 8,4 %). Cette augmentation a concerné aussi bien la composante masculine que féminine. Le taux de chômage d'une durée supérieure à 12 mois a doublé si l'on prend en considération les valeurs précédant la crise. Il est actuellement de 2,1 % et a augmenté de 0,6 points de pourcentage.

*Entre 2008 et 2011, le taux de chômage chez les jeunes a considérablement augmenté. Durant cette période, celui concernant les jeunes entre 15 et 24 ans a atteint 22,4 %, soit une augmentation de 10,4 points de pourcentage, valeur légèrement supérieure à la moyenne du Nord-Ouest (22,2%). Celui concernant les 25-34 ans a atteint 7,2 %, soit une augmentation de 4,2 points de pourcentage, (7,5 % dans la zone de comparaison).*

*Durant la même période, le nombre d'inactifs a augmenté de 29,7 %. L'augmentation n'a concerné que la composante masculine, puisque le nombre de femmes inactives a diminué.*

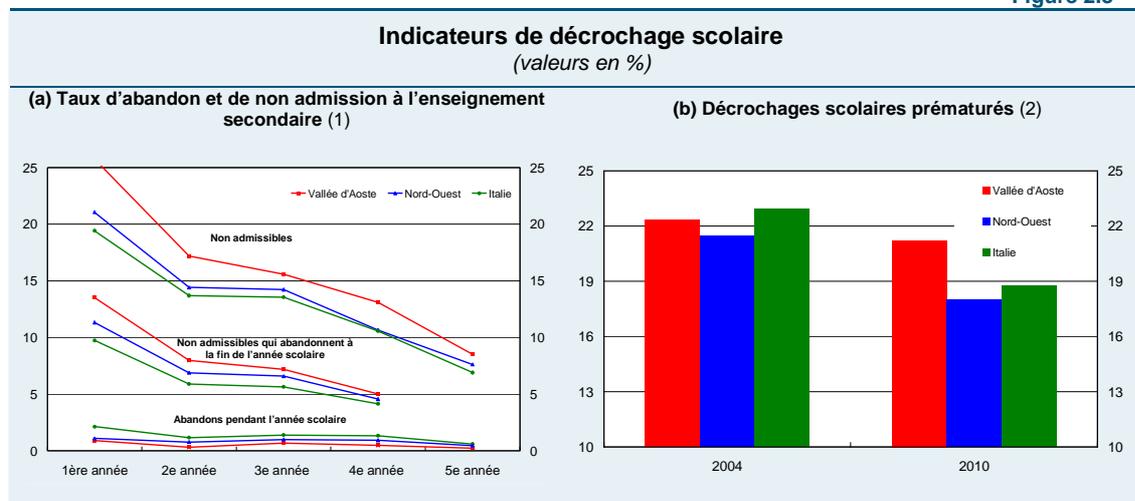
### *L'instruction dans la Vallée d'Aoste*

*Les niveaux d'instruction et la participation scolaire* – Selon les données de l'Istat, en 2010, le pourcentage de diplômés universitaires parmi les résidents de 25-64 ans dans la Vallée d'Aoste était équivalent à 11 %, un chiffre inférieur à la moyenne nationale (14,8 %) et au Nord-Ouest (15,6 %). Le nombre de résidents de la même tranche d'âge possédant au moins un diplôme d'études secondaires (taux de scolarisation supérieur ; cf. section : *Notes méthodologiques*) était de 50,3 %, le plus bas parmi les régions du Nord-Ouest (54,8 % pour la moyenne nationale). L'écart entre les zones de comparaison se réduit lorsqu'il s'agit des plus jeunes (entre 20 et 24 ans), atteignant un pourcentage de 72,6 % (76,5 % pour le Nord-Ouest et 75,9 % pour l'Italie ; tab. a20).

Selon les données du ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche italien (MIUR), les dernières tendances indiquent que la participation à l'enseignement secondaire du second cycle (équivalent au rapport entre les inscrits et

la population âgée de 14 à 18 ans) était égale à 90,8 % pour l'année scolaire 2009-2010, valeur plus élevée que celle du Nord (88,6 %), mais plus faible que la moyenne nationale (92,3 %).

Figure 2.3



Source : élaboration des données Istat et MIUR. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Valeurs moyennes pour les années scolaires de 2006-2007 à 2009-2010. Les données se rapportent seulement aux élèves « internes ». Les valeurs sont calculées par rapport au total des inscrits au début de chaque année scolaire. – (2) Pourcentage de la population de 18-24 ans ayant comme plus haut diplôme le brevet des collèges et ne suivant aucune activité de formation d'une durée supérieure à 2 ans.

Dans la moyenne des années scolaires allant de 2006-07 à 2009-2010, la proportion d'élèves ayant obtenu leur baccalauréat avant 19 ans par rapport à l'ensemble des élèves ayant obtenu leur baccalauréat en région (cf. section : *Notes méthodologiques*) était de 90,9 %, légèrement plus élevée que celle de l'Italie (90,0 %), mais inférieure à celle du Nord-Ouest (91,2 %). La part des élèves qui obtiennent leur baccalauréat avant 19 ans dépend de l'incidence des non-admissions et des abandons. Selon les calculs basés sur les données du MIUR, dans la moyenne des années scolaires de 2006-07 à 2009-2010, l'incidence des non-admissions dans la région a été supérieure à celle de l'Italie et du Nord-Ouest. Parmi les non-admissibles à la classe supérieure, une part plus élevée que celle de la moyenne nationale et du Nord-Ouest a quitté l'école. En revanche, les abandons en cours d'année scolaire ont été inférieurs à ceux des autres territoires de contrôle. (fig. 2.3a).

Si l'on prend en considération l'ensemble de la population des personnes âgées entre 18 et 24 ans, l'incidence du décrochage scolaire prématuré (individus n'ayant suivi que la première partie de l'enseignement secondaire et qui ne participent à aucune activité d'enseignement ou de formation) est encore élevée, quoique en constante baisse (21,2 % en 2010, supérieure à celle du Nord-ouest et de l'Italie ; fig. 2.3b). Par rapport à 2004, la différence avec le Nord-Ouest et l'Italie s'est exacerbée, ce qui indique une dégradation par rapport aux autres régions italiennes.

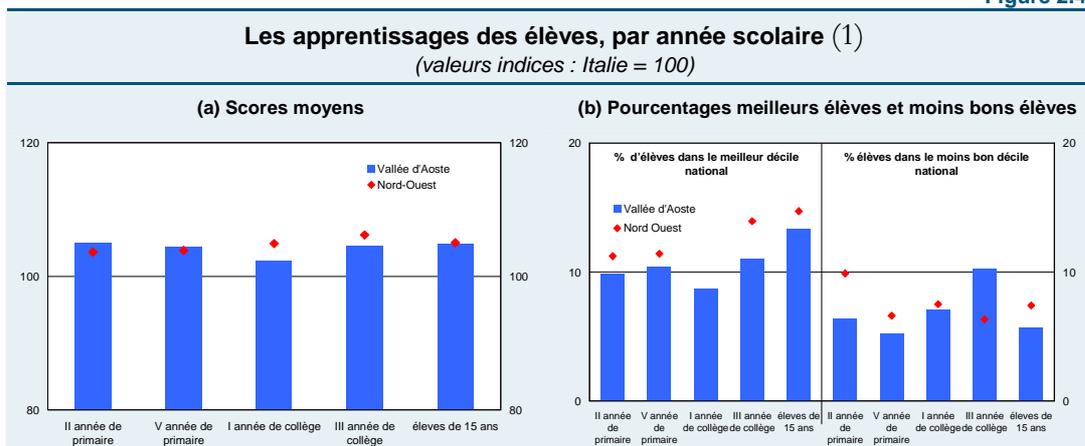
L'examen de ces indicateurs n'est pas suffisant pour évaluer pleinement le niveau d'instruction dans la région. Il est donc utile d'examiner d'autres indicateurs, découlant de l'évaluation des apprentissages qui expriment mieux le véritable contenu de connaissances et de compétences des élèves.

*Les niveaux d'apprentissage* – Les enquêtes Invalsi permettent d'avoir un aperçu des niveaux d'apprentissage des élèves italiens en deuxième et troisième année de primaire et en première et troisième année de collège durant l'année scolaire 2009-

2010. À ces enquêtes s'ajoute, pour les élèves âgés de 15 ans, le dernier rapport de l'OCDE-PISA effectué en 2009 (cf. section : *Notes méthodologiques*).

Si l'on prend en considération la moyenne des résultats entre les matières (italien et mathématiques pour Invalsi ; lecture et mathématiques pour PISA), la position de la Vallée d'Aoste est alignée à celle du Nord-Ouest (avec un léger retard dans les classes secondaires) et supérieure à celle de l'Italie pour chaque année scolaire (fig. 2.4a et tab. a21). Comme dans le reste du pays, les élèves des lycées ont obtenu de meilleurs résultats que les élèves des instituts techniques, professionnels et artistiques. Contrairement aux autres régions, les écarts entre les différentes écoles sont minimes et les scores sont relativement meilleurs dans les instituts techniques, mais surtout dans les instituts professionnels et artistiques (tab. a22).

Figure 2.4



Source : élaboration des données Invalsi (pour deuxième année de primaire, cinquième année de primaire, première année de collège, troisième année de collège) et OCDE-PISA (pour les élèves ayant 15 ans). Moyenne des scores en italien (lecture pour PISA) et mathématiques. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Les données Invalsi concernent l'année scolaire 2009-2010, les données PISA concernent l'année 2009.

Le pourcentage d'« excellents » élèves (ayant un score moyen dans les deux matières supérieur au 90<sup>e</sup> percentile de la distribution nationale) a tendance à augmenter d'année en année jusqu'à atteindre 13,3 % chez les élèves de quinze ans (fig.2.4b). Ce pourcentage est inférieur pour toutes les classes à celui du Nord-Ouest. En revanche, le pourcentage d'élèves qui se trouvent dans le dernier décile de la distribution est également inférieur à la moyenne du Nord-Ouest. Les scores des élèves valdôtains présentent des écarts moindres à l'intérieur de leur échantillon.

### Les conditions économiques des ménages

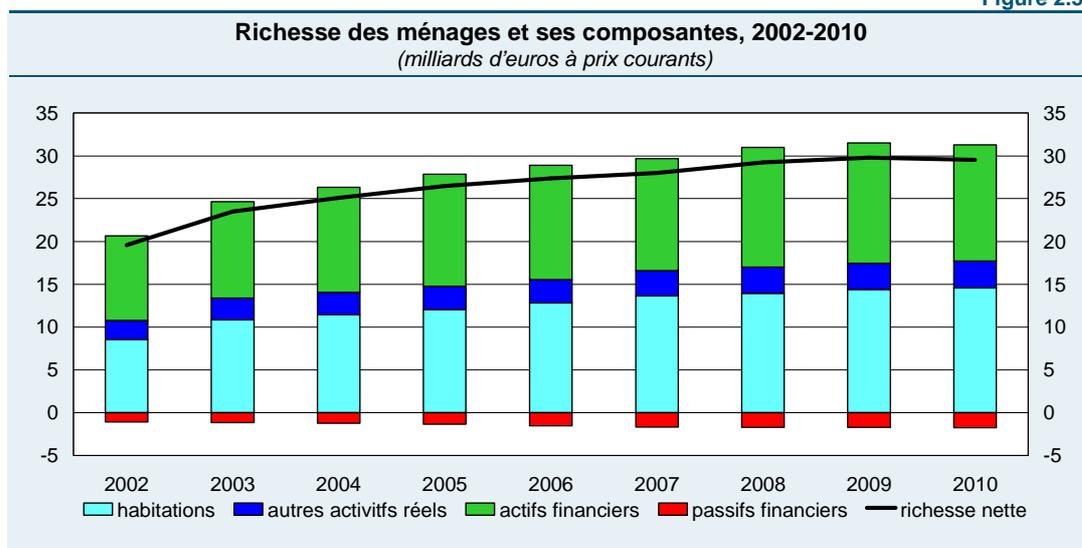
La richesse est l'ensemble des biens corporels ou incorporels ayant une valeur marchande dont dispose un ménage. Elle est la somme d'actifs réels (valeur des habitations, des terrains, des bâtiments non résidentiels, etc.) et des actifs financiers (valeur des dépôts, des valeurs mobilières, des actions, etc.) qui forment ensemble la richesse brute diminuée des passifs financiers (emprunts, prêts personnels, etc.). La valeur des actifs détenus par les ménages est affectée par le cours des prix du marché qui, au fil du temps, peuvent être soumis à d'importantes fluctuations (cf. encadré : *Les actifs financiers des ménages*). Dans les moments difficiles, le stock de richesses accumulées peut contribuer à maintenir relativement stable le niveau de consommation, même en présence d'une baisse du revenu disponible. Il peut

également faciliter l'accès au crédit, s'il est utilisé comme garantie pour d'éventuels financements.

Dans la Vallée d'Aoste, selon des calculs préliminaires, on estime qu'à la fin de l'année 2010, la richesse nette des ménages consommateurs et producteurs était égale à 29,5 milliards d'euros, soit 0,3 % de l'agrégat national et 1,1 % de celui des régions du Nord-Ouest (fig. 2.5 et tab. a23).

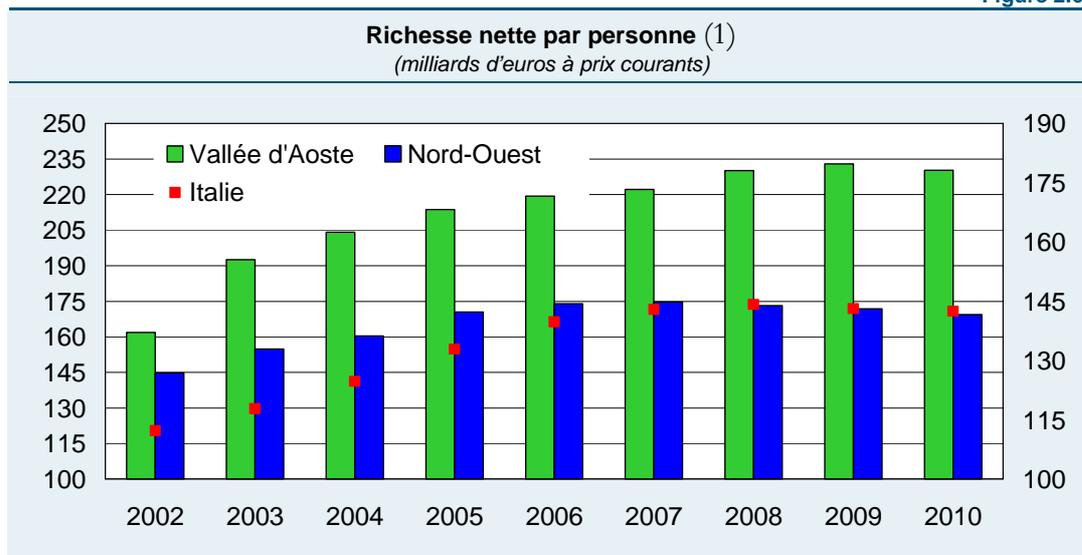
À la fin de l'année 2010, la richesse nette par habitant s'élevait à un peu plus de 230 000 euros et était égale à 11 fois le revenu disponible brut des ménages valdôtaines, ces valeurs étaient plus élevées que celles du Nord-Ouest et de la moyenne italienne (fig. 2.6 et tab. a24).

Figure 2.5



Source : élaboration des données Banca d'Italia, Istat et Agenzia del territorio (services italiens du cadastre). Cf. section : Notes méthodologiques.

Figure 2.6



Source : élaboration des données Banca d'Italia, Istat et Agenzia del territorio (services italiens du cadastre). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Calculée sur la base de la population résidente à la fin de l'année.

Par rapport à d'autres pays, les ménages italiens ont un rapport entre richesse nette et revenu disponible plus favorable (cf. *La richesse des ménages italiens – 2010*, dans *Suppléments au Bollettino Statistico (Bulletin statistique) n° 64, 14 décembre, 2011*).

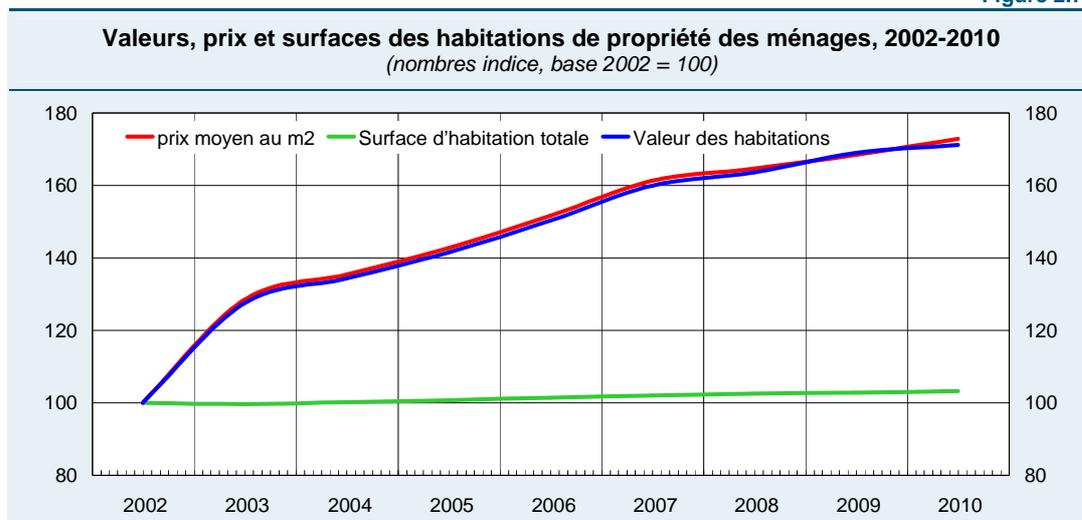
Entre la fin de 2002 et la fin de 2007, la richesse nette par personne des ménages valdôtains, mesurée en prix courants, a augmenté de 37,3 %. Le rythme de croissance entre la fin de 2007 et la fin de 2010 a été plus modeste (3,6 %), suite à la crise mondiale qui a affecté plus particulièrement la valeur des actifs financiers. Durant la même période, la richesse nette par habitant a diminué de 3 % au Nord-Ouest, alors qu'elle est restée globalement stable au niveau national.

*Les actifs réels.* – La richesse en actifs réels est traditionnellement la composante la plus importante de la richesse brute des ménages : dans la Vallée d'Aoste, à la fin de 2010, elle en représentait presque 57 % (équivalant à 17,7 milliards d'euros ; tab. a23.), contre 52 % fin 2002.

Les habitations de propriété des ménages représentaient 82,4 % de la richesse réelle des ménages. Le stock de capital des ménages producteurs, composé de bâtiments non résidentiels, d'installations, d'outillages et d'équipements, ainsi que des réserves et des fonds de commerce, représentait 11 % ; les propriétés foncières et les objets de valeurs représentaient respectivement 3,1 % et 3,5 %. Cette composition n'a changé que légèrement au cours de la période prise en considération.

Le patrimoine immobilier mesuré en prix courants a augmenté en moyenne de 6,9 % par an au cours de la période 2002-2010, atteignant, selon les estimations préliminaires, 14,6 milliards d'euros. Comme déjà indiqué dans des analyses précédentes (cf. *L'economia della Valle d'Aoste nell'anno 2008, L'économie de la Vallée d'Aoste en 2008*), cette augmentation est principalement attribuable à l'évolution du prix d'achat des habitations (fig. 2.7). Selon les données de *l'Agenzia del territorio* (Services italiens du cadastre), dans la Vallée d'Aoste, l'augmentation annuelle moyenne des prix des habitations a été de 10,7 % entre 2002 et 2006 et de 3,3 % au cours des quatre années successives. Les caractéristiques orographiques de la région font également qu'entre 2002 et 2010, la surface d'habitation totale n'a que légèrement augmenté (en moyenne, de 0,4 % par an).

Figure 2.7



Source : élaboration des données Banca d'Italia, Istat et Agenzia del territorio (services italiens du cadastre). Cf. section : Notes méthodologiques.

*La richesse financière nette.* – Fin 2010, le patrimoine financier net (actifs financiers diminués des passifs) des ménages consommateurs et producteurs valdôtains était 4,4 fois plus élevé que le revenu disponible. Cette valeur était au-dessus de la moyenne à la fois des régions du Nord-Ouest que de l'Italie (respectivement, 3,3 fois plus élevée et 2,6 fois plus élevée, cf. l'encadré : *Les actifs financiers des ménages*).

## L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

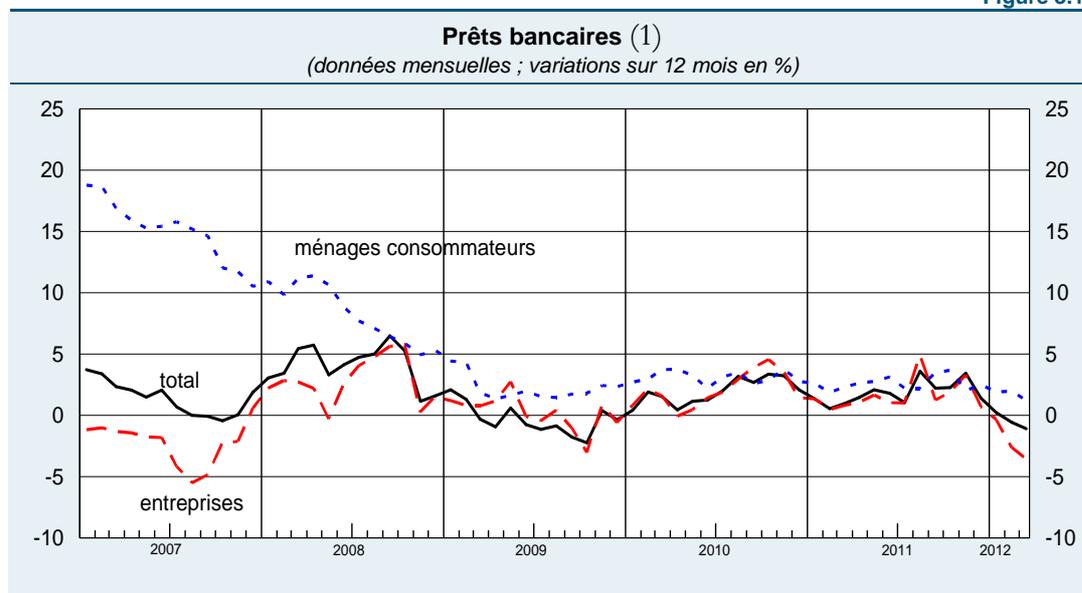
### 3. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

#### *Le financement de l'économie*

*Les prêts bancaires.* – À la fin de l'année 2011, les prêts bancaires octroyés aux résidents valdôtains, diminués des créances en souffrance et des opérations de prise en pension de titres, sont tombés à 1,4 % (2,1 % à la fin de l'année précédente ; fig. 3.1. et tab. 3.1). La baisse du taux d'expansion a affecté aussi bien les ménages consommateur (2,5 % en 2011 contre 2,8 % en 2010) que les entreprises (0,7 %, contre 1,5 % l'année précédente). La légère accélération des prêts aux moyennes et grandes entreprises s'est opposée à la baisse des financements aux petites entreprises et aux ménages producteurs (respectivement, -0,6 % et -1,9 %).

La baisse de la demande de financements ainsi que les difficultés croissantes d'accéder au crédit ont affecté la dynamique des prêts bancaires (cf. encadré : *L'évolution de l'offre et de la demande de crédit*).

Figure 3.1



Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données ne tiennent pas compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. Le total inclut également les administrations publiques et les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables.

Tableau 3.1

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1) (variations sur 12 mois en %)								
PÉRIODES	Administrations publiques	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises				Ménages consommateurs	Total
			Moyennes et grandes	Petites (2)				
				Ménages producteurs (3)				
Déc. 2009	-6,4	::	-0,6	-0,7	-0,2	-0,4	2,3	-0,3
Déc. 2010	0,3	::	1,5	0,9	3,0	4,7	2,8	2,1
Mars. 2011	-3,7	::	0,8	-0,2	3,5	3,5	2,3	0,9
Juin. 2011	-2,9	::	1,0	0,3	3,0	3,6	3,1	1,8
Sept. 2011	-4,6	::	1,2	1,6	0,2	-1,6	3,5	2,2
Déc. 2011	-3,7	::	0,7	1,2	-0,6	-1,9	2,5	1,4
Mar.2012 (4)	-0,9	::	-3,6	-3,6	-3,4	-3,1	1,2	-1,1

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

– (1) Les données ne tiennent pas compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Sociétés en commandite simple et en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum. – (4) Données provisoires

Au premier trimestre de 2012, les prêts bancaires ont chuté de 1,1 % en raison de la baisse des prêts aux entreprises (- 3,6 %). Les financements accordés aux ménages consommateurs ont continué de ralentir (1,2 %).

### *Le crédit aux ménages*

*L'évolution des prêts.* – Si l'on considère non seulement les prêts bancaires, mais également ceux des sociétés financières, le taux de croissance du crédit aux ménages consommateurs a légèrement diminué en 2011, 2,6 % contre 2,8 % l'année précédente ; tab. 3.2). Sur la base d'informations encore préliminaires, le ralentissement s'est poursuivi au cours du premier trimestre de cette année.

En décembre 2011, le taux d'expansion du crédit pour l'achat d'une habitation se situait à 2,9 %, contre 3,1 % à la fin de 2010. La décélération a pris fin dans la seconde moitié de l'année passée. À cela s'est ajoutée l'augmentation du TAEG sur les prêts pour achat d'une habitation qui a augmenté de près d'un point de pourcentage, 4,1 % à la fin de 2011 (tab a32 ; cf. l'encadré : *Les caractéristiques des emprunts des ménages valdôtains*).

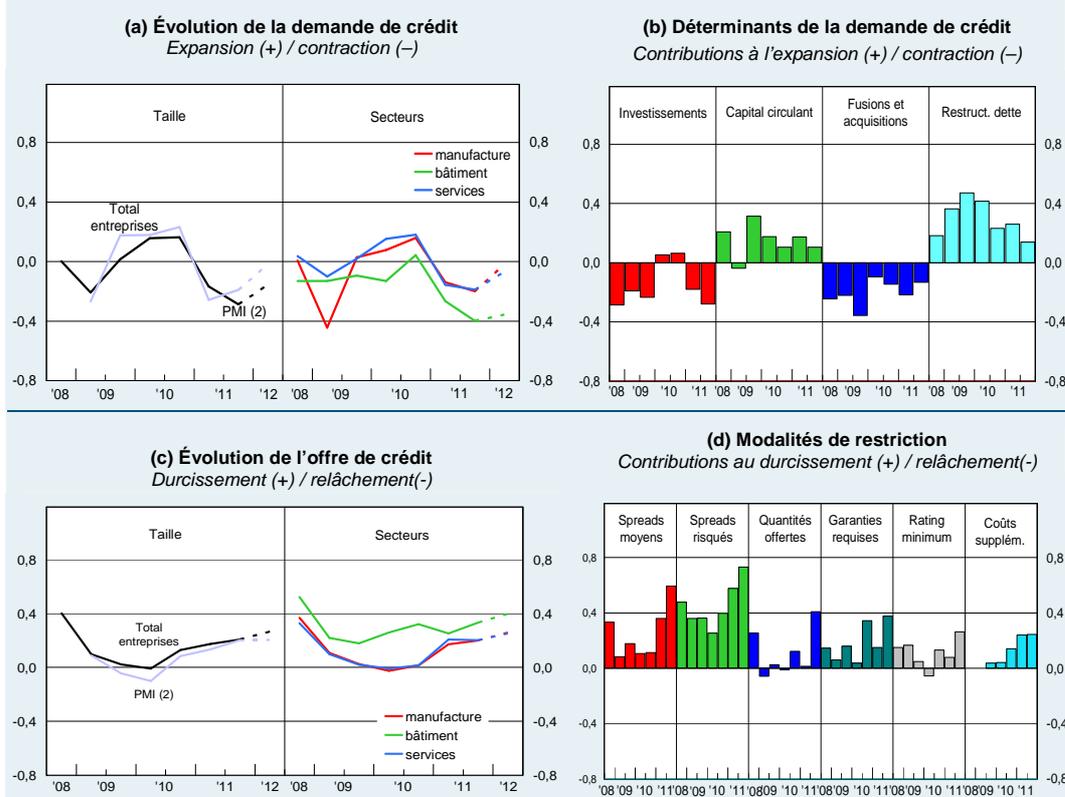
## L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DE CRÉDIT

Sur la base des réponses tirées de *Regional Bank Lending Survey* (cf. section : *Notes méthodologiques*) la demande de prêts des entreprises a diminué dans la seconde moitié de 2011, alors que la demande de la part des entreprises du bâtiment a été plus marquée (fig. r5a). L'augmentation du besoin de fonds pour financer le capital circulant et les demandes de restructuration de la dette s'est associée à la baisse de la demande ayant pour but l'investissement productif et le financement des fusions et des acquisitions (fig. r5b). Les intermédiaires ne s'attendent pas à une reprise de la demande au cours du premier semestre 2012.

Les tensions sur la dette souveraine italienne et la difficulté liée à l'emprunt sur les marchés internationaux ont abouti à une détérioration des conditions d'accès au crédit dans la seconde moitié de 2011, en particulier pour les entreprises dans le bâtiment (fig. r5c) Cette détérioration a principalement été le résultat de l'augmentation du coût moyen des financements, pas seulement celui pour les entreprises plus à risque, et de la réduction des quantités proposées (fig. r5d). Dans les attentes des banques, ce durcissement se poursuivrait dans la première partie de 2012.

Figure r5

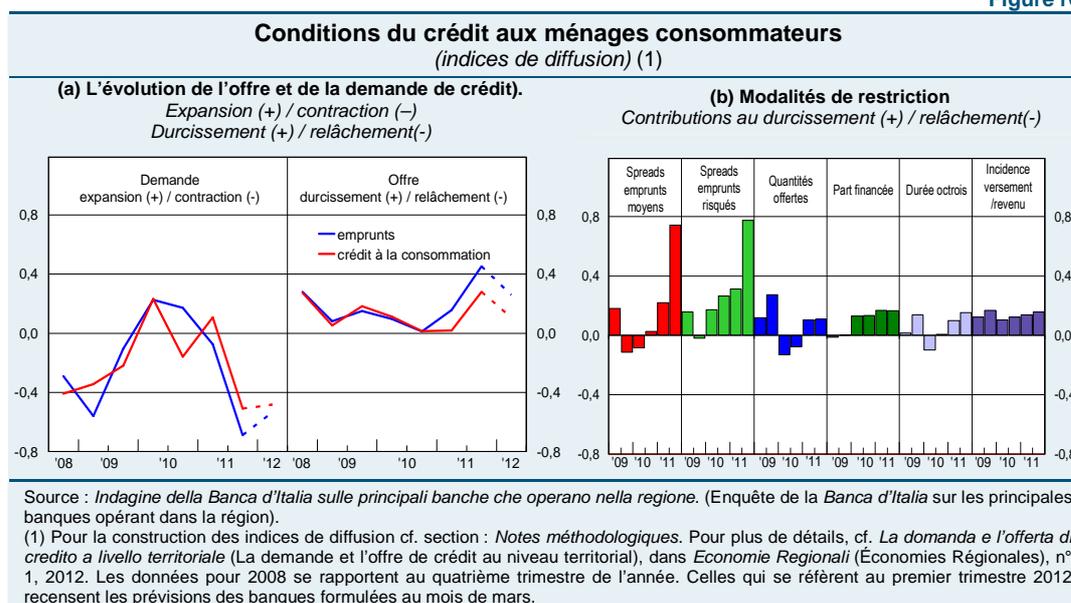
**Conditions du crédit aux entreprises**  
(indices de diffusion) (1)



Source : *Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione*. (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).  
(1) Pour la construction des indices de diffusion cf. section : *Notes méthodologiques*. Pour plus de détails, cf. *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale* (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial), dans *Economia Regionale* (Économies Régionales), n° 1, 2012. Les données pour 2008 se rapportent au quatrième trimestre de l'année. Celles qui se réfèrent au premier trimestre 2012 recensent les prévisions des banques formulées au mois de mars. – (2) Petites et moyennes entreprises. Les données du quatrième trimestre 2008 ne sont pas disponibles.

Dans le deuxième semestre de 2011, la demande de crédit à l'habitat par les ménages consommateurs a diminué. La demande de crédit à la consommation s'est également affaiblie (fig. r6a). La baisse de demande de financements, qui devrait se poursuivre au premier semestre de 2012, a été accompagnée d'un durcissement des critères d'offre par les banques. Dans la seconde moitié de 2011, les *spreads*, appliqués au nombre total des positions et pas seulement aux clients les plus à risque, ont augmenté pour les emprunts (Fig. r6b). L'attitude de prudence adoptée par les intermédiaires dans la fourniture de crédit aux ménages devrait s'atténuer dans la première moitié de 2012.

Figure r6



En 2011, le crédit à la consommation a repris sa croissance (1,2 %), grâce à la contribution des sociétés financières, alors que celui octroyé par les banques a de nouveau chuté.

Tableau 3.2

**Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs (1)**  
(variations sur 12 mois en %)

POSTES	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2011	Mars 2012 (2)
<b>Prêts à l'habitat</b>				
Banques	3,1	3,8	2,9	1,7
<b>Crédit à la consommation</b>				
Banques et sociétés financières	-1,2	-0,9	1,2	-0,1
<i>Banques</i>	-4,6	-3,8	-0,7	-1,4
<i>Sociétés financières</i>	3,4	2,8	3,7	1,6
<b>Autres prêts (3)</b>				
Banques	10,1	8,2	4,3	2,3
<b>Total (4)</b>				
Banques et sociétés financières	2,8	3,1	2,6	1,3

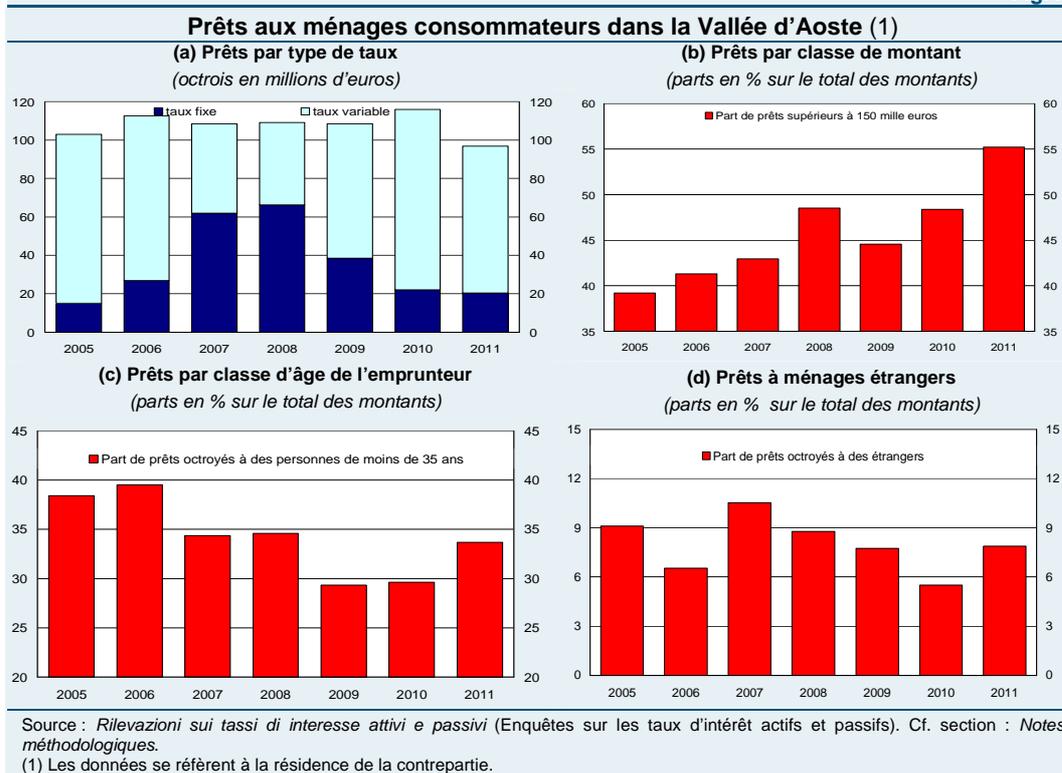
Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

– (1) Les données ne tiennent pas compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. – (2) Données provisoires  
– (3) Autres composantes dont les plus significatives sont les ouvertures de crédit en compte-courant et les emprunts autres que ceux pour l'achat, la construction ou la restructuration d'unités immobilières à usage d'habitation. – (4) Pour les sociétés financières, le total n'inclut que le crédit à la consommation.

## LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS DES MÉNAGES VALDÔTAINS

La crise s'est traduite par une participation moindre des ménages sur le marché des crédits immobiliers. C'est surtout l'octroi de prêts immobiliers à des ménages valdôtains à peu près stables de 2006 à 2010 qui a diminué en 2011. Les caractéristiques mêmes des prêts immobiliers octroyés ont changé au cours des dernières années. Le choix d'un taux fixe a augmenté jusqu'en 2008, avant de nouveau laisser la place au cours des années qui ont suivi à des formules de prêts octroyés à taux indexés. À la fin de l'année 2011, 79 % des prêts immobiliers octroyés étaient à taux variable (81,5 % au Nord-Ouest ; fig. r7a). Les financements de plus de 150 000 euros sont passés de 39,2 % à 55,2 % entre 2005 et 2011 (fig. r7b). Dans un contexte de tendance à la baisse du *loan-to-value* appliqué par les banques, cette tendance semble indiquer que les nouveaux prêts aient financé l'achat de biens immobiliers de plus grande valeur.

Fig. r7



En 2010, la part de prêts octroyés aux plus jeunes emprunteurs (résidents appartenant à la tranche d'âge allant jusqu'à 35 ans) représentait près de 30 % du total, environ 10 points de pourcentage de moins que la valeur maximale atteinte en 2006. En 2011, cette part a de nouveau augmenté, arrivant à 33,7 % (fig. r7c), valeur encore en dessous de la moyenne nationale et de celle du Nord-Ouest (respectivement 36,5 % et 35,3 %). Malgré la croissance de la population étrangère, la part de prêts en faveur des immigrés est passée de 10,5 % en 2007 à 7,9 % en 2011, (respectivement 8,7 % en moyenne au Nord-Ouest et 7,4 % en Italie ; fig. r7d).

Ces dynamiques peuvent être imputables aussi bien à l'offre qu'à la demande. Les effets de la crise sur le marché du travail, plus marqués pour les jeunes et les étrangers, pourraient avoir réduit la demande de financements pour l'achat d'habitations. De plus, les banques pourraient avoir adopté des politiques plus sélectives envers des segments de la population considérés davantage à risque (cf. paragraphe : *La qualité du crédit bancaire*).

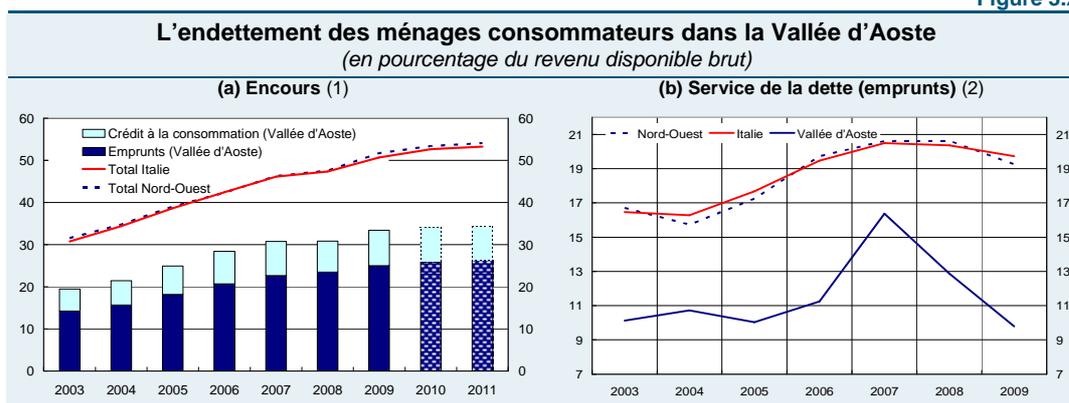
La crise a creusé l'écart de coût parmi les montants des différents prêts immobiliers, qui tend à être lié au revenu et à la richesse des ménages débiteurs : en 2011, sur les prêts immobiliers de plus de 150 000 euros à taux variable, le *spread*, par rapport au taux Euribor à trois mois, était égal à 1,85 points de pourcentage, par rapport à 2,19 points de pourcentage pour les prêts immobiliers allant jusqu'à 100 000 euros. L'écart était de zéro en 2005 (tab. a26).

### L'endettement des ménages

Le niveau d'endettement des ménages italiens, en dépit de la croissance des dernières années, reste faible en comparaison du niveau international (cf. *Rapporto sulla stabilità finanziaria, Rapport sur la stabilité financière*, novembre 2011). Dans la Vallée d'Aoste, l'endettement des ménages consommateurs est inférieur à la fois à la moyenne nationale qu'à celle du Nord-Ouest.

En 2011, le rapport des dettes financières (emprunts et crédits à la consommation) et du revenu des ménages consommateurs (endettés ou pas) s'élevait à 34,3 % dans la région (54,1 % au Nord-Ouest, 53,2 % pour l'ensemble du pays.) Cette donnée n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années (elle était égale à 19,5 % en 2003). Cette augmentation a également concerné le rapport des emprunts, qui constituent la partie la plus importante de l'endettement, et le revenu disponible (26,3 % en 2011 ; fig. 3.2a).

Figure 3.2



Source : Banca d'Italia, Istat (panneau a), Eu-Silc (panneau b). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Incidence à la fin de la période de référence des prêts immobiliers, à la consommation et autres prêts aux ménages consommateurs sur le revenu disponible. La catégorie « emprunts » comprend également les prêts autres que le crédit à la consommation, dont l'impact sur l'endettement des ménages consommateurs est cependant négligeable. Les données pour 2010 et 2011 sont provisoires. – (2) Incidence de la mensualité pour les intérêts et les remboursements du crédit immobilier sur le revenu disponible brut des ménages ayant contracté un emprunt.

Selon les données de l'Eu-Silc, qui permettent d'analyser certaines caractéristiques de l'endettement des ménages au niveau régional, en 2009, dernière année pour laquelle l'enquête est disponible, les ménages consommateurs ayant un emprunt avait consacré 9,8 % de leur revenu au service de la dette (c'est-à-dire au

paiement des intérêts et au remboursement du capital), un pourcentage inférieur à celui du Nord-Ouest et à la moyenne italienne (fig. 3.2b, tab. a27). La réduction des taux a contribué à empêcher une augmentation de la charge de l'endettement par rapport au revenu.

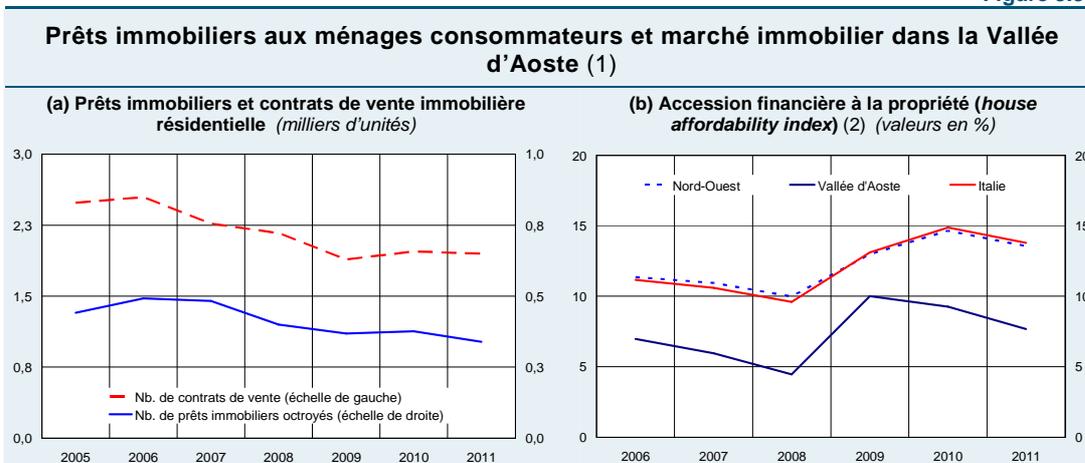
Selon les données de l'Eu-Silc, en 2009 environ 24 % des ménages avaient contracté un emprunt. Par rapport à 2005, la part des ménages ayant un crédit immobilier a augmenté dans pratiquement toutes les classes de revenu. Cette part était plus importantes pour les ménages aux revenus plus élevés (troisième et quatrième quartile de la distribution), où l'incidence des ménages ayant contracté un emprunt a atteint 30 %, une valeur supérieure à celles du Nord-Ouest et de l'Italie.

La part du revenu destinée à payer la mensualité de l'emprunt fournit des indications sur la vulnérabilité financière d'un ménage : il est convenu qu'un ménage est financièrement vulnérable si la mensualité de son emprunt dépasse 30 % de son revenu. Entre 2007 et 2009, la part des ménages valdôtains financièrement vulnérables par rapport au nombre total de ménages (avec ou sans endettement) est passée de 2,7 % à 1,1 %. Durant la même période, la part d'endettement imputable aux ménages vulnérables financièrement est passée de 26,8 % à 8,4 %. Le niveau des taux d'intérêt, qui s'est contracté en 2009, a limité l'impact de la crise sur la situation financière des ménages.

L'endettement financier entraîne, dans certains cas, une réduction de la capacité des ménages à payer régulièrement leurs dettes et à maintenir leur niveau de vie. En 2009, 1,7 % des ménages de la Vallée d'Aoste qui avaient contracté des emprunts n'avait pas été en mesure d'en respecter les échéances, contre une moyenne nationale de 6,2 % et une moyenne de 6,8 % pour le Nord-Ouest.

*L'accession à la propriété.* – La dynamique des octrois de prêts immobiliers est liée au nombre de transactions immobilières : en 2011, le nombre de prêts immobiliers octroyés a chuté de 10,1 %, parallèlement à une contraction de 1,2 % des contrats de vente (fig. 3.3a). En 2006, année de la chute du marché immobilier, les baisses avaient été respectivement de 23,5 % et 31,1 %. En revanche, l'augmentation du montant moyen des prêts immobiliers octroyés s'est poursuivie en 2011 (146 000 euros en 2011, contre 127 000 en 2005).

Figure 3.3



Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques), Agenzia del territorio (services italiens du cadastre), Il Consulente immobiliare, Istat, Prometeia et Banca d'Italia, Cf. section : Notes méthodologiques. 1) Les données sur les prêts immobiliers se rapportent à la résidence de la contrepartie. Données annuelles. Les valeurs du prix des habitations pour l'année 2011 sont provisoires et concernent les données du 1<sup>er</sup> semestre. – (2) Une augmentation de l'indice indique une amélioration de la capacité d'accession à la propriété. Les données du revenu disponible des ménages de 2010 et 2011 sont des estimations.

L'accessibilité financière à la propriété est traditionnellement mesurée en comparant le revenu disponible des ménages et le revenu qui sera utilisé pour payer la mensualité du crédit immobilier aux conditions de prêt en vigueur. Sur la base de l'élaboration des données de la *Banca d'Italia* (cf. section : *Notes méthodologiques*), l'indice d'accessibilité financière à la propriété dans la Vallée d'Aoste est l'une des valeurs les plus basses par rapport à celles de l'Italie et du Nord-Ouest (fig. 3.3b).

### *Le crédit aux entreprises*

*L'évolution des prêts.* – Si l'on considère non seulement les prêts bancaires, mais également ceux des sociétés financières, le crédit aux entreprises a légèrement diminué passant de 3,8 % fin 2010 à 1,5 % en décembre 2011 ; tab. 3.2 3.3). Le ralentissement de l'ensemble des financements est principalement dû à la chute des formes à échéance, qui reflète la faiblesse du processus d'accumulation de capital productif. Les prêts octroyés sous forme d'ouvertures de crédit en compte courant, en relation avec les besoins de financement du capital circulant, ont par contre augmenté. En mars 2012, sur la base de données encore provisoires, les prêts aux entreprises ont diminué de 1,7 % pendant la même période que l'année précédente.

**Tableau 3.3**

<b>Prêts de banques et de sociétés financières aux entreprises par secteur d'activité économique et forme de prêt (1)</b> (variations sur 12 mois en %)				
POSTES	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2011	Mars 2012 (2)
<b>Principaux secteurs</b>				
Activités manufacturières	4,9	-4,7	-6,2	-6,6
Bâtiment	8,6	11,6	6,5	0,1
Services	-0,8	1,8	1,6	-0,8
<b>Formes de prêt</b>				
Affacturation	-0,7	12,3	18,9	-1,4
Avances, autres crédits auto-liquidatifs et cessions autres que l'affacturation	8,2	5,9	4,0	-0,7
Ouvertures de crédit en compte courant	-4,0	17,9	45,3	29,6
Prêts et autres crédits à échéance	4,2	1,0	-3,8	-5,4
dont : <i>crédit-bail financier</i>	5,3	7,1	9,2	10,4
<b>Total (3)</b>	<b>3,8</b>	<b>3,2</b>	<b>1,5</b>	<b>-1,7</b>

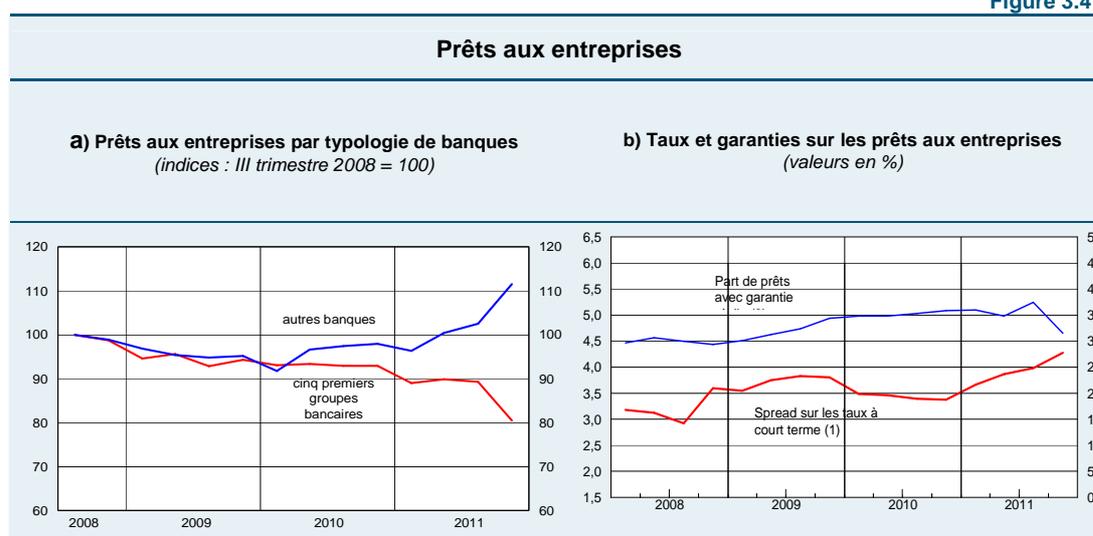
Source : *Centrale dei rischi* (Service central des Risques). Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
 (1) Données se rapportant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. – (2) Données provisoires – (3) Le total comprend également les financements en cas de procédure collective et les secteurs primaire, extractif et énergétique.

Les prêts aux activités manufacturières ont diminué de 6,2 % en 2011 (leur croissance était de 4,9 % en décembre 2010), diminution principalement attribuable à la baisse des prêts aux entreprises de construction mécanique (tab. a28). Les financements aux entreprises du secteur alimentaire et de l'énergie ont diminué. Dans d'autres secteurs,

les taux d'expansion sont restés positifs. Dans le secteur des services, le crédit a augmenté de 1,6 % en 2011 (- 0,8 % l'année précédente). Plus particulièrement, la baisse des financements aux entreprises dans les secteurs du transport et d'entreposage s'est opposée à l'accélération du crédit aux entreprises du commerce et aux services d'hôtellerie et de restauration et à la croissance des activités immobilières. Les prêts aux entreprises du bâtiment ont chuté de 8,6 % à la fin de l'année 2010 à 6,5 %.

*Les financements aux entreprises par catégorie de banques, taux d'intérêt et garanties.* – Une analyse réalisée sur un échantillon fermé de sociétés de capital d'environ 400 sociétés ayant leur siège en région, pour lesquelles on possède les données budgétaires et les déclarations bancaires à la *Centrale dei rischi* (Service central des Risques), à partir de 2007, fait ressortir que, depuis la crise de 2008, les financements des banques appartenant aux cinq premiers groupes nationaux se sont progressivement réduits. Cette baisse s'est accentuée durant la seconde moitié de 2011. Pour les autres banques, toutefois, ce crédit a augmenté de nouveau en 2011 (fig. 3.4a), poursuivant une tendance déjà en cours début 2010.

Figure 3.4



Source : Élaborations des données *Centrale dei rischi* (Service central des Risques) et *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi* (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Échelle de gauche. – (2) Échelle de droite.

*Les indications en provenance de RBL S (cf. encadré : L'évolution de l'offre et de la demande de crédit), ainsi que les enquêtes prévisionnelles de la Banca d'Italia sur les entreprises industrielles indiquent une difficulté croissante pour les entreprises d'accéder au crédit, ce qui serait principalement due au coût des prêts bancaires.*

En 2011, les taux d'intérêt bancaires appliqués aux entreprises ont augmenté : ceux pour les prêts à court terme ont augmenté de 1,1 points de pourcentage, s'établissant à 6,7 % en décembre 2011. Les taux sur les nouveaux prêts octroyés à moyen et long terme ont progressé de 2,2 points, atteignant 5,5 % (tab. a32).

*Au cours de l'année 2011, la différence entre les taux d'intérêt à court terme sur les prêts bancaires aux entreprises valdôtaines et le taux de référence de la Banque centrale européenne a recommencé à monter. L'augmentation a été nettement plus intense lors du dernier trimestre de*

*l'année, en concomitance avec l'aggravation de la crise des dettes souveraines et avec le changement des perspectives économiques générales. Dans la moyenne du quatrième trimestre de l'année, la différence entre le taux d'intérêt payé par les clients sur les prêts d'une durée inférieure à un an et celui réclamé par la BCE sur les principales opérations de refinancement s'élevait à 4,4 points de pourcentage, 1,1 points de plus par rapport à la même période en 2010. Durant la même période, le spread sur les taux d'intérêt pour les financements à moyen et long terme avait augmenté de 1,3 point de pourcentage, atteignant 2,5 %.*

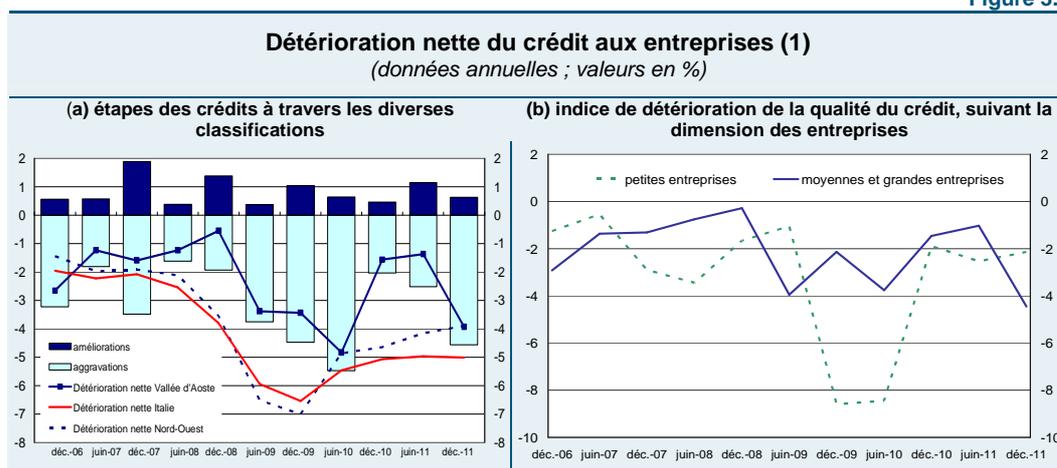
*En revanche, aucun changement majeur en ce qui concerne les garanties exigées par les intermédiaires pour protéger les prêts octroyés n'a été relevé : la part des financements garantis est restée globalement d'environ un tiers (fig. 3.4b).*

### La qualité du crédit bancaire

Dans la moyenne des quatre trimestres de 2011, le flux de nouvelles créances en souffrance par rapport aux prêts était égal à 0,8 % (0,9 % à la fin de 2010, tab. a29). Pour les entreprises, le taux de détérioration est resté inchangé sur les valeurs de 2010 (0,9 %) : la détérioration dans le secteur manufacturier a été compensée par l'amélioration de la qualité des prêts octroyés au bâtiment et aux services. Pour les ménages consommateurs, l'indice est tombé à 0,6 % en décembre dernier, alors qu'il était à 0,9 % à la fin de 2010.

En revanche, le rapport entre les créances détériorées (créances douteuses, créances échues et restructurées) et le total des prêts, équivalant à 3,3 % fin 2011 contre 1,8 % à la fin de 2010, sont des signes évidents de la détérioration de la qualité du crédit. La détérioration des crédits, qui a touché tous les secteurs, était plus élevée pour les entreprises, et plus particulièrement, pour celles dans le secteur du bâtiment et des services.

Figure 3.5



Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

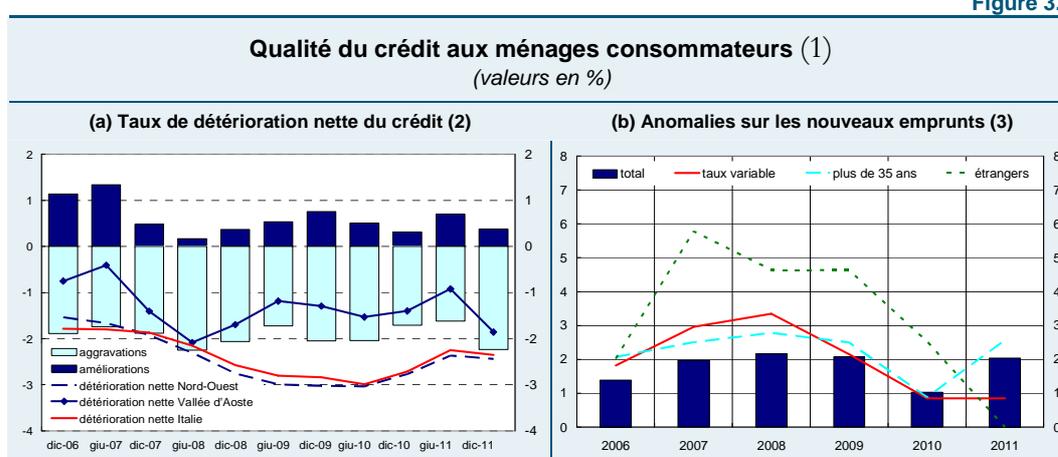
(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour le montant des prêts. L'indice de détérioration nette prend en considération les étapes de prêts aux entreprises à travers les diverses classifications du crédit. Il est calculé comme le solde entre la part de financements dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et la part des créances qui se sont ultérieurement détériorées, en pourcentage des prêts de début de période. Plus une valeur est négative, plus la détérioration est rapide.

Il est possible d'obtenir des indications sur l'évolution future des créances en souffrance à partir des indicateurs prospectifs de la qualité des utilisations, basées sur la transition des prêts à travers les différents états de risque, par degré croissant d'« anomalie ». L'indice de détérioration nette, solde entre la part de financements

dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et la part des créances qui se sont ultérieurement détériorées, a mis en évidence l'aggravation de la situation à partir de la seconde moitié de 2011 pour les entreprises non financières, se rapprochant du point le plus bas atteint à la mi-2010. L'indice de la région est jusqu'à présent meilleur de l'indice national, alors que la différence avec le Nord-Ouest (fig. 3.5a) s'est annulée. Cette nouvelle détérioration est principalement due aux entreprises d'au moins 20 salariés (fig. 3.5b).

L'indice de détérioration nette sur les prêts aux ménages consommateurs a enregistré une aggravation dans la seconde moitié de 2011, mais sa valeur demeure, dans tous les cas, inférieure à celle des zones de comparaison. (fig. 3.6a).

Figure 3.6



Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour le montant des prêts. – (2) L'indice prend en considération les étapes de prêts aux ménages consommateurs à travers les diverses classifications du crédit. Il est calculé comme le solde entre la part de financements dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et la part des créances qui ont subi une amélioration, en pourcentage des prêts de début de période. Plus une valeur est négative, plus la détérioration est rapide. – (3) L'indice est mesuré comme incidence sur le montant total des prêts octroyés au cours des 3 dernières années qui se trouvent dans une situation de créances échues, créances douteuses, créances en souffrance ou en perte à la date de référence.

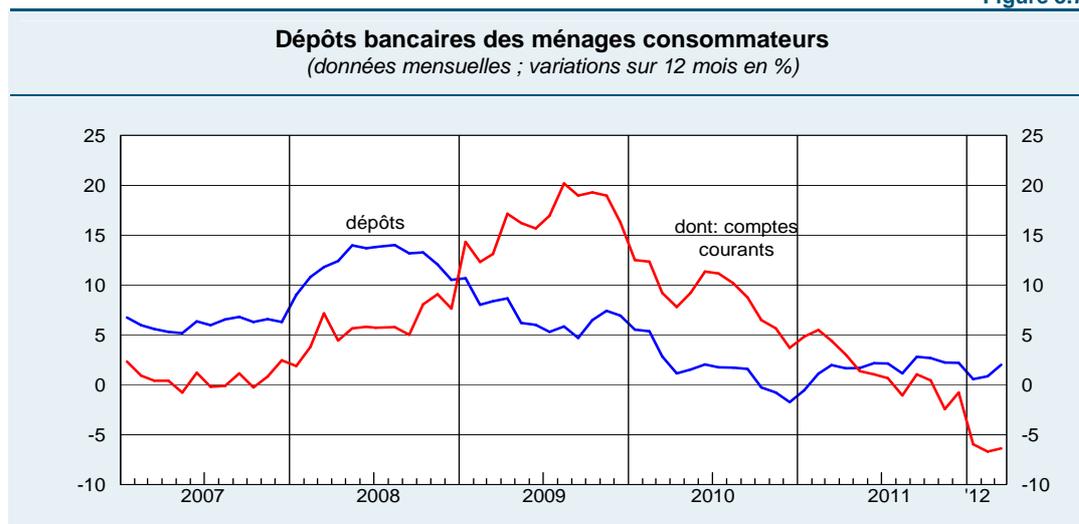
*Les banques ont mis en place des politiques plus sélectives envers les segments de clientèle et les types de prêts considérés à risque. Cela a ainsi permis l'atténuation des différences de risque au cours de ces dernières années par type de prêt et de clientèle. La probabilité d'enregistrer une anomalie dans le remboursement était plus élevée pour les emprunts à taux variable entre 2006 et 2008, ces différences ont pris fin par la suite. Les prêts accordés aux immigrants ont également enregistré un taux d'anomalie nettement supérieur à celui des Italiens jusqu'en 2010, même dans ce cas-là, les différences ont disparu récemment (fig. 3.6b).*

### L'épargne financière

En 2011, les dépôts bancaires des entreprises et des ménages valdôtains ont diminué de 2,7 %, alors qu'ils étaient restés relativement stables l'année précédente (tab. a30). Même si cela n'a pas concerné les comptes courants, les dépôts des ménages consommateurs ont augmenté (2,2 %), contrairement à ceux des entreprises (- 16,9 %) (fig. 3.7).

L'an dernier, les titres financiers détenus auprès des banques par les ménages valdôtains (diminués des gestions de patrimoines et valorisés à la juste valeur) ont baissé de 1,2 %. Ce sont plus particulièrement les encours non bancaires, les actions et les parts d'OPCVM qui ont chuté, alors que les investissements en emprunts d'État italiens et les obligations bancaires ont augmenté (cf. encadré : *Les actifs financiers des ménages*).

Figure 3.7

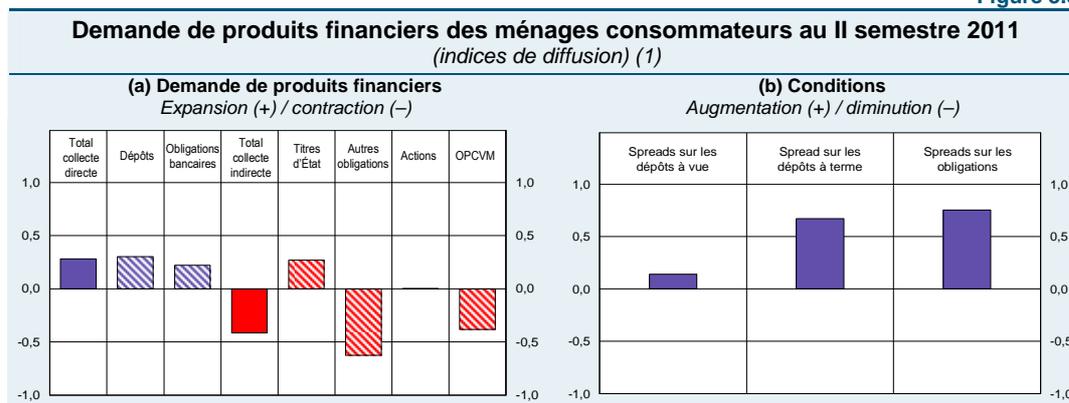


Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

Sur le numéro de mars de la Regional Bank Lending Survey étaient données pour la première fois des informations sur la collecte et les autres formes d'investissement financier des ménages consommateurs (cf. section: Notes méthodologiques). Durant la seconde moitié de 2011, les banques ont remarqué que les ménages consommateurs ont privilégié les dépôts et les obligations bancaires pour leurs économies. La baisse de la demande pour les obligations privées et les OPCVM n'a été que partiellement compensée par une demande accrue de titres d'État (fig. 3.8a). Dans la seconde moitié de 2011, les intermédiaires ont tenté de soutenir la collecte en offrant un rendement plus élevé sur les dépôts à terme et sur les émissions d'obligations (fig. 3.8b).

En 2011, le flux net de ressources à l'épargne de la clientèle valdôtaine géré par les banques SIM (*Società di Intermediazione Mobiliare*, Sociétés d'Intermédiation Mobilière) et SGR (*Società di Gestione del Risparmio*, Sociétés de Gestion de l'Épargne) a subi une importante contraction, qui fait suite à celle moins marquée de l'année précédente (- 19,0 % ; - 2,0 % en 2010), avec une collecte nette négative (mesurée par la différence entre les achats et les ventes de titres valorisés à la juste valeur) équivalente à environ - 2,2 millions d'euros (tab. a31).

Figure 3.8



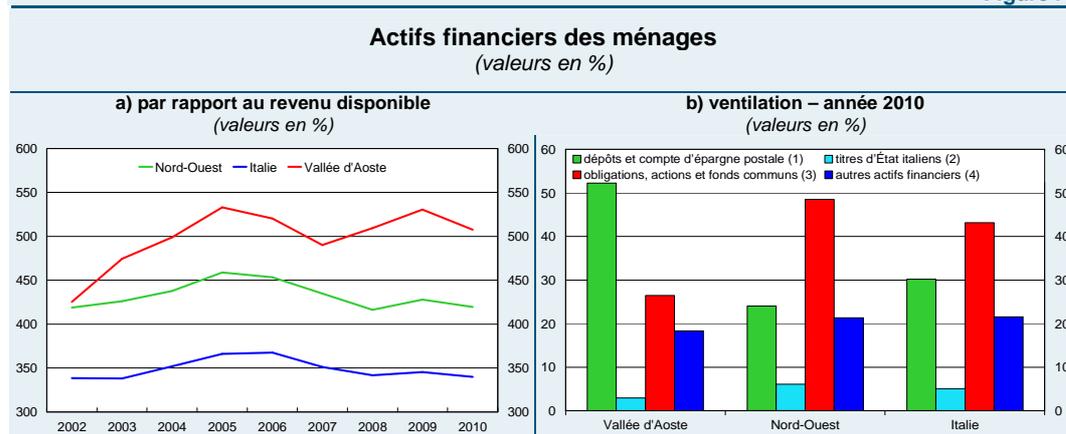
Source : *Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione*. (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).

(1) Pour la construction des indices de diffusion cf. section : Notes méthodologiques. Pour plus de détails, cf. *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale* (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial), dans *Economie Regionali* (Économies Régionales), n°1, 2012.

## LES ACTIFS FINANCIERS DES MÉNAGES.

Selon les estimations préliminaires, en 2010, la valeur des actifs financiers (richesse financière brute) accumulés par les ménages valdôtains (consommateurs et producteurs) s'élevait à 13,6 milliards d'euros, environ 5 fois leur revenu disponible (fig. r8a et tab. a23). Après avoir atteint en 2009 sa valeur maximale, en termes nominaux, la richesse financière brute a diminué l'année suivante, lorsque tous les résidents de la région avaient, en moyenne, des actifs pour environ 106 000 euros (une valeur plus élevée que celle du Nord-Ouest et de l'Italie, tab. a24). Suite à l'impact de la crise économique et financière, entre la fin de 2007 et la fin de 2010, le rythme d'accroissement de la richesse financière par habitant a chuté à 1,3 % par an en moyenne en termes nominaux, alors qu'il avait augmenté à un taux moyen de 5,8 % au cours des cinq années précédentes.

Figure r8



Source : Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Comprend également le capital circulant. – (2) Les ménages peuvent également détenir des titres de l'État italien à travers des parts de fonds communs. – (3) Obligations privées (également bancaires), titres étrangers (publics et privés), actions (cotées et non cotées), autres participations, fonds communs de placement et prêts des membres aux coopératives. – (4) En font notamment partis les fonds de pension, les autres réserves techniques d'assurance, les crédits commerciaux et les autres comptes actifs.

À la fin de 2010, l'argent comptant, les dépôts bancaires et les comptes d'épargne postale représentaient plus de la moitié des ressources financières des ménages de la

Vallée d'Aoste (fig. r8b et tab. a23). Les obligations privées, les actions et les parts de fonds communs représentaient une part de 27 %, ce qui est légèrement inférieur aux années précédant la crise. La part investie directement dans des titres d'État italien, en diminution progressive au cours des dernières années, était inférieure à 3 %.

Si l'on compare le portefeuille des ménages valdôtains avec celui des ménages du Nord-Ouest de l'Italie, il résulte que celui des ménages valdôtains se caractérise par une prédominance des instruments de liquidité (dépôts et compte d'épargne postale), tandis que l'incidence de toutes les autres formes d'investissement (en particulier, les obligations privées et les actions ; fig. r8b) était inférieure.

### *La structure du système financier et les réseaux commerciaux*

En 2011, le nombre de banques dans la région possédant au moins une agence bancaire a augmenté d'une unité, portant le nombre à 13, une d'entre elles ayant également son siège administratif dans la Vallée d'Aoste. Trois intermédiaires financiers inscrits dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (*Testo Unico Bancario*, TUB), incluant un *confidi* (consortium de caution mutuelle) autorisé au cours de l'année 2010, ont également leur siège dans la Vallée d'Aoste.

À la fin de l'année passée, tout comme en 2010, 98 agences étaient en activité, dont 21 appartenant à la seule banque ayant son siège dans la région. Le nombre d'agences pour 10 000 habitants s'est élevé à 7,6 comme en 2010 ; cette valeur est supérieure à la valeur moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie (respectivement 6,4 % et 5,5 %). Le nombre de communes desservies par les banques a diminué d'une unité au cours de 2011, tombant à 34 (presque 50 % des communes de la région).

*Au cours de la dernière décennie, le personnel des agences bancaires dans la Vallée d'Aoste a globalement diminué de 17,1 %. Cette dynamique s'explique par la politique d'entreprise visant à limiter la taille moyenne des agences en termes d'employés (passée de 6,6 employées à 5,9 employées entre 2001 et 2011) et les coûts d'exploitation connexes, et qui a été mise en œuvre en investissant davantage dans la technologie, en centralisant le back-office vers les structures centrales et en externalisant d'autres tâches à la faible valeur ajoutée.*

*Entre 2008 et 2011, le nombre global des employés de banque, y compris les employés de la direction générale, a diminué de 0,9 %, réduisant leur incidence sur l'ensemble des salariés occupés du secteur tertiaire de 1,8 % à 1,6 %. Cette contraction a également été causée par la rationalisation des structures centrales de production.*

La diffusion d'instruments visant à encourager l'utilisation de moyens de paiement autres que l'argent comptant s'est poursuivie : les TPE (terminaux de paiement électronique) installés dans les espaces de vente valdôtains ont augmenté à 5 669 unités, soit l'équivalent de 442 pour 10 000 habitants (420 en 2010).

*Les canaux télématiques d'accès au système bancaire.* – La diffusion de la technologie de l'information chez les entreprises et les ménages ainsi que les besoins de limitation des coûts ressentis par les banques, en particulier lors de la phase conjoncturelle difficile ayant débuté avec la crise internationale, ont eu pour conséquence

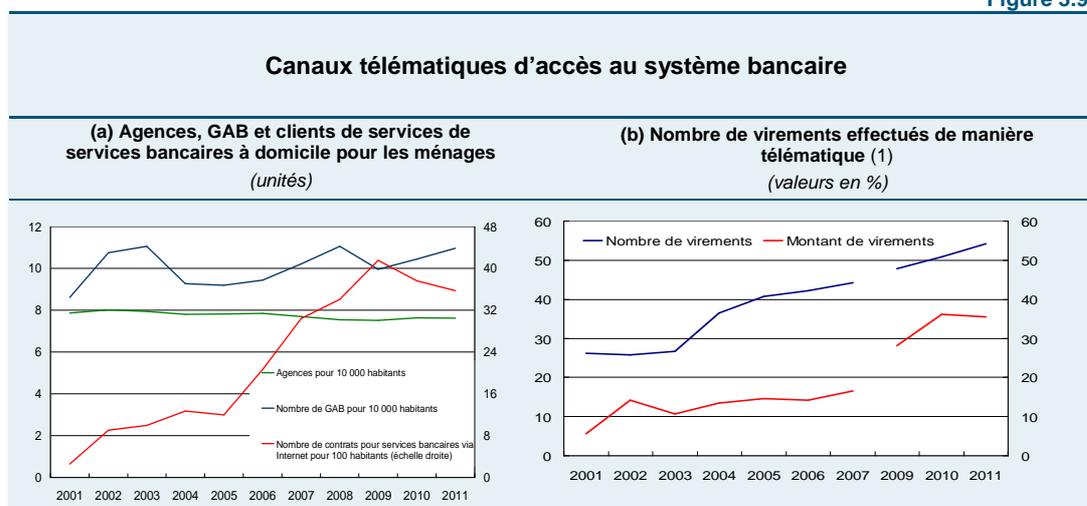
l'important développement de canaux d'interaction entre les banques et les clients autres que le contact direct en agence. Les appareils GAB (guichets automatiques bancaires) et les contrats pour la gestion à distance des relations clients (service bancaire à domicile pour les particuliers et les entreprises) ont continué à se développer même après la crise.

À la fin de l'année 2011 dans la Vallée d'Aoste, on relevait 11 guichets automatiques bancaires pour 10 000 habitants (8,6 fin 2001), contre une moyenne nationale de 7,5 (fig. 3.9a).

Les services bancaires sur Internet pour les ménages se sont considérablement développés : à la fin de l'année 2011, ils étaient diffusés auprès de 35,7 clients pour 100 habitants contre 2,5 en 2001. Le nombre de contrats de services bancaires à domicile pour la gestion télématique des relations bancaires avec les entreprises est passé de 22,6 pour 100 entreprises en 2002 à 69,3 à la fin de 2009. Ces deux canaux de diffusion se sont plus diffusés dans la Vallée d'Aoste par rapport à l'ensemble du pays où la moyenne nationale était de 28,7 contrats de services bancaires sur Internet pour 100 habitants et 43,0 contrats pour 100 entreprises fin 2009.

*Même l'utilisation par les clients des outils de banque à distance a augmenté. Au cours des dix dernières années, les virements réalisés par le biais de canaux non traditionnels (Internet, téléphone, autres moyens télématiques) est passé de 26,2 % à 54,2 % pour le nombre d'opérations effectuées et de 5,6 % à 35,6 % en termes de montant (fig. 3.9b).*

Figure 3.9



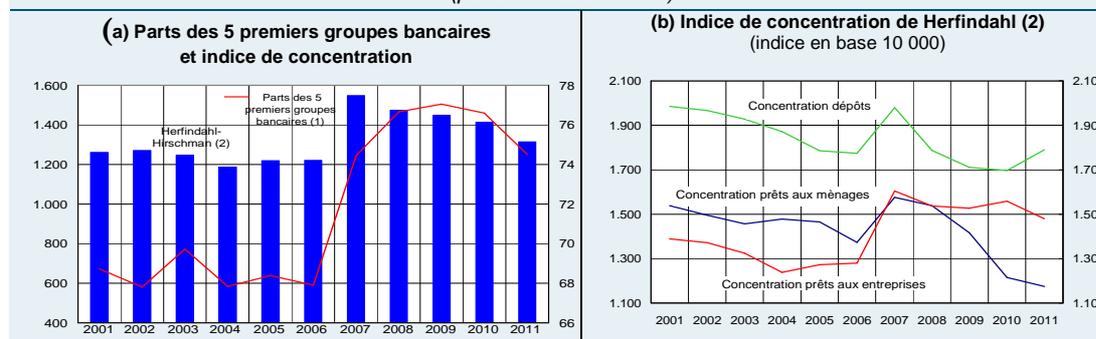
Source : déclarations statistiques de surveillance

(1) On entend par virements effectués de manière télématique les virements effectués au moyen d'Internet, du téléphone et d'autres moyens télématiques. Jusqu'en 2007, les déclarations à propos des moyens de transmission des virements ont été effectuées dans le cadre d'une enquête menée sur un échantillonage (62 intermédiaires ont participé en 2007) composé principalement d'intermédiaires de grandes dimensions ; depuis 2009, les déclarations sont faites par toutes les banques.

*Le degré de concentration du système bancaire* – La part de marché des prêts des cinq plus grands groupes bancaires opérant dans la Vallée d'Aoste a chuté de 76,6 % l'an dernier à 74,5 %, alors qu'elle avait considérablement augmenté de 2007 à 2008 suite aux opérations de fusion et de réorganisation de certains des plus importants groupes nationaux (fig. 3.10a).

Figure 3.10

**Degré de concentration du système bancaire régional (1)**  
(parts de marché en %)



Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Part des prêts des cinq premières banques (ou groupes bancaires) opérant dans la région. La définition des cinq premières banques (ou groupes bancaires) est mise à jour chaque année sur la base des parts de marché en région. Les déclarations de la *Cassa depositi e prestiti* (Caisse des Dépôts et Consignations italienne) en sont exclues. – (2) Indices de Herfindahl calculés sur la base régionale concernant les parts détenues par les groupes bancaires (et les banques ne faisant pas partie d'un groupe). Sont pris en considération les dépôts des entreprises et des ménages consommateurs. Les prêts comprennent les dépôts mis en pension et les créances en souffrance et ils ne sont pas corrigés des titrisations et des phénomènes qui ne proviennent pas de transactions.

# LES FINANCES PUBLIQUES DECENTRALISÉES

## 4. LES DÉPENSES PUBLIQUES LOCALES

### *La composition des dépenses*

Sur la base des comptes des administrations locales italiennes (*Conti pubblici territoriali*, CPT) établis par le Département du Développement et de la Cohésion économique (Ministère italien du Développement économique), les dépenses publiques primaires des administrations locales valdôtaines, diminuées des états financiers consolidés des administrations locales, se sont élevées, en moyenne sur les années 2008-2010, à 11 330 euros par personne (tab. a34), contre une dépense moyenne des régions italiennes à statut spécial (RSS) de 4 704 euros.

Les dépenses courantes représentent plus des deux tiers du total et ont augmenté en moyenne de 2,4 % en 2008-2010. Une part importante de ces dépenses est absorbée par les salaires des employés.

*Sur la base des données de l'Istat traitées selon la comptabilité d'exercice et mis à jour pour 2009, les dépenses pour le personnel des administrations locales dans la Vallée d'Aoste, d'un montant de 328,5 millions d'euros, a augmenté de 1,9 % par an au cours des trois dernières années disponibles ; cela correspond à 2,587 euros par habitant, contre 944 euros pour la moyenne italienne et 1 354 pour l'ensemble des RSS (tab. a35). La Vallée d'Aoste a des valeurs supérieures à la moyenne des RSS aussi bien pour le rapport entre le nombre d'employés et la population résidente (513 unités pour 10 000 habitants, 284 dans les RSS) que pour le rapport des dépenses pour le personnel et le nombre total d'employés au sein des administrations locales (50 632 euros, 48 330 dans les RSS). Pour la comparaison territoriale, il faut tenir compte du fait que la dotation de personnel de chaque organisme et le coût s'y rapportant sont influencés par les différents modèles d'organisation, un processus différent d'externalisation de certaines fonctions et les modèles du système de santé où le recours à l'utilisation d'organismes affiliés et agréés peut avoir une répercussion non-négligeable.*

Durant la période 2008-2010, les dépenses en capital, équivalentes à 31 % de la totalité, ont diminué en moyenne de 0,9 % par an. Cette dépense est composée en grande partie d'investissements fixes.

Compte tenu du poids de la composante sanitaire, un peu plus de 75 % des dépenses publiques locales relèvent de la compétence de la région et des ASL (*Azienda Sanitaria Locale*, établissement public de santé local) et environ 20 % de la totalité des dépenses est à la charge des communes, pour le rôle important que jouent

ces organismes dans les investissements fixes. La santé et les investissements fixes, principaux domaines d'intervention des organismes décentralisés, seront analysés ci-dessous de manière plus approfondie.

### *La santé publique*

*Les coûts du service de santé régional.* – Sur la base des comptes consolidés des ASL (*Aziende Sanitarie Locali*, établissements publics de santé locaux) et des AO (*Aziende Ospedaliere*, établissements hospitaliers publics) relevés par le Nouveau Système d'Information de Santé (NSIS), les dépenses de santé engagées en faveur des résidents valdôtains se sont élevées à 2 245 euros par personne en moyenne sur les trois années 2008-2010, une valeur supérieure à la moyenne nationale et à celle des RSS (respectivement 1 833 euros et 1 838 euros ; tab. a26).

Durant la même période, les dépenses totales ont augmenté de 3,7 % par an en moyenne, contre 2,1% pour les RSS et sur l'ensemble du pays.

*Pour la comparaison territoriale, il faut prendre en considération que le besoin potentiel de soins de santé varie selon la composition de la population par tranche d'âge et l'incidence des maladies invalidantes. Si l'on prend en considération les deux facteurs de correction, les dépenses par habitant valdôtain continuent à être supérieures à la moyenne nationale, avec un écart qui s'est encore accentué.*

*Les principales composantes des dépenses de santé.* – Selon les données se rapportant à l'année 2009, publiées par le ministère de la Santé italien, à propos de la veille sanitaire sur les Niveaux essentiels d'assistance (LEA, *Livelli Essenziali di Assistenza*), la composition des dépenses de santé dans la région ne présente pas de fortes dissemblances par rapport à celle pour l'ensemble du pays. 48,0 % des ressources sont affectées à l'assistance départementale (contre 48,8 % pour l'Italie) et 46 % à l'assistance hospitalière (contre 47,0 % pour l'Italie) tab. a37. Un pourcentage plus élevé par rapport à la moyenne nationale est destiné à l'assistance collective dans le milieu du travail et de la vie quotidienne (6,0 % des ressources contre 4,5 % dans les RSS et 4,2 % en Italie). Le poids des dépenses pharmaceutiques conventionnées, légèrement supérieur à 10 %, est inférieur de près de 3 points de pourcentage aux moyennes des RSS et de l'Italie. Si l'on prend en considération la dépense hospitalière et pharmaceutique par personne et si l'on pondère la population sur la base du besoin d'assistance des différentes classes d'âge, alors les valeurs de la Vallée d'Aoste sont plus élevées que celles des régions de comparaison et de la moyenne nationale pour les dépenses hospitalières, tandis que les dépenses pharmaceutiques restent inférieures.

Contrairement aux dépenses hospitalières par habitant, l'équipement structurel, défini par le nombre d'hôpitaux par million d'habitants, est en dessous de la moyenne des RSS et du pays (tab. a38). L'assistance hospitalière dans la région est concentrée dans un seul hôpital comportant plus de 200 lits et situé dans la capitale de la région.

### ***Les investissements publics***

Au cours des trois années 2008-2010, sur la base des données CPT, les dépenses d'investissements fixes des administrations locales ont représenté 7,3 % du PIB régional. Cette valeur est supérieure à la moyenne des RSS de presque 4 points de pourcentage et de 5,5 points à celle nationale (tab. a39). La région et l'ASL ont engagé environ 56 % du total en moyenne, tandis que les dépenses des communes se sont établies à 40,5 %.

*Il est prévu, dans la seconde moitié de 2012, le début des travaux de rénovation des casernes Battisti et Ramires à Aoste et de l'héliport de Pollein, soit un investissement de 26 millions d'euros, entièrement à la charge de la région. L'intervention est une condition préalable à la vente de la caserne Testafochi à la région qui y installera le nouveau centre universitaire. En 2012 démarrera également la première partie des travaux de modernisation de la route régionale entre Jovençon et Gressan, et la même année débutera la seconde et dernière partie des travaux. Toujours en 2012 seront entamés les travaux de modernisation de la première partie de la route régionale n° 44 de la Vallée d'Ayas.*

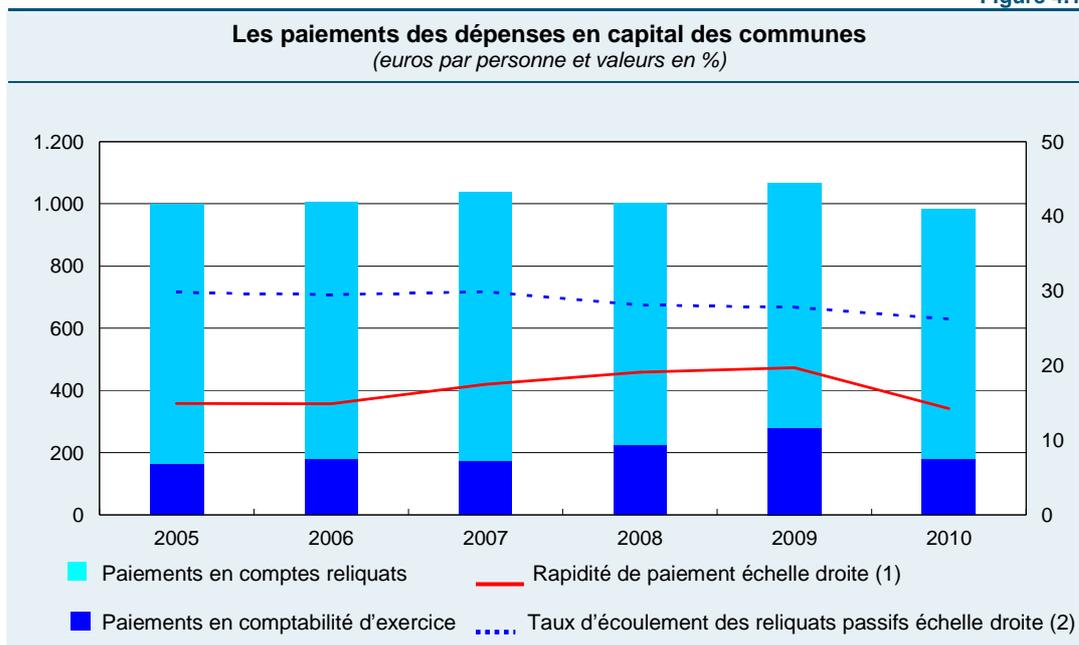
### ***Les investissements des communes***

*Les engagements de dépenses.* – Sur la base des certificats de bilan du ministère de l'Intérieur italien, entre 2005 et 2010, les investissements des communes ont légèrement diminué (- 0,3 % par an en moyenne), en comparaison à la baisse plus prononcée des RSS (- 8,5 %) En 2010, les dépenses à titre d'investissement par habitant s'élevaient à 1 271 euros, une valeur de près de 4 fois plus élevée que celle des RSS. Si l'on ne prend en considération que la ville d'Aoste (seule commune ayant une population entre 20 000 et 60 000 habitants ; toutes les autres ont moins de 5 000 habitants), l'écart avec les dépenses moyennes par habitant des autres communes de même envergure des RSS se réduit à 22 % (respectivement 231 et 188 euros).

*Les paiements et la gestion des reliquats.* – Les communes de la Vallée d'Aoste n'ont pas connu de difficultés particulières dans l'exécution des investissements déjà prévus et l'accélération des paiements. Même l'élimination des reliquats passifs a été à peu près constante (fig. 4.1).

*Selon les informations du SIOPE (Sistema Informativo delle Operazioni degli Enti Pubblici, Système d'information des opérations des organismes publics), qui permet de suivre les dépenses de la trésorerie (paiements), les investissements auraient diminué de 8 % en 2011, dans une moindre mesure par rapport aux moyennes des RSS (-9,4 %).*

Figure 4.1



Source : Élaboration sur certificats de bilan – ministère de l'Intérieur italien. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Rapport en pourcentage entre les paiements de l'exercice et les engagements de dépenses en capital. – (2) Taux d'écoulement des reliquats passifs ne concernant que les dépenses en capital égal au rapport des paiements en reliquats et reliquats passifs initiaux.

*Les sources de financement.* – Entre 2004 et 2010, les sources grâce auxquelles il sera potentiellement possible de financer les investissements, mesurées en termes de compétence juridiques (évaluations), ont légèrement augmenté (0,4 % par an en moyenne, contre une baisse de 5,1 % dans les RSS, tab. 4.1).

Les principaux modes de financement des investissements sont représentés par les transferts en capital, qui ont augmenté de 5,0 % en moyenne par an (contre une baisse de 7,0 % dans la moyenne des RSS). En revanche, l'emprunt a diminué en moyenne de 20,2 % (-13,1 dans les RSS) ; l'utilisation d'autres sources résiduelles de financement, telles que l'excédent courant et l'excédent d'administration, a également diminué.

*Les sources de financement pour les dépenses d'investissement comprennent :* a) les transferts en capital, y compris l'aliénation des biens patrimoniaux et des revenus fonciers ; b) le recours à l'emprunt ; c) l'excédent d'administration (issu du solde initial de la trésorerie auquel s'ajoute la différence entre les reliquats actifs et passifs) qui peut être destiné à financer les dépenses en capital au cours de l'exercice successif à celui de sa formation ; d) la différence entre les recettes et les dépenses courantes (ces dernières sont augmentées des parts de capital de remboursement des prêts).

Tableau 4.1

<b>Les sources de financement potentielles des dépenses d'investissements</b> (variations et valeurs en pourcentages)						
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS		
	Variation moyenne annuelle 2004-2010	Part en 2004	Part en 2010	Variation moyenne annuelle 2004-2010	Part en 2004	Part en 2010
Transferts en capital (1)	5,0	52,9	69,1	-7,9	56,0	46,8
Endettement	-20,2	14,1	3,5	-13,1	19,4	11,4
Excédent d'administration	-2,2	20,1	17,2	1,9	20,0	30,5
Excédent courant	-3,5	12,9	10,1	9,9	4,7	11,3
<b>Total sources de financement</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Investissements / Total sources (2)</i>		<i>86,8</i>	<i>83,5</i>		<i>80,9</i>	<i>66,9</i>

Source : Élaboration sur Certificats de Bilan – Ministère de l'Intérieur italien. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Total des revenus tirés des aliénations et des transferts de capitaux, déduction faite des recouvrements de prêts. – (2) Les investissements correspondent aux dépenses en capital, diminuées des allocations de crédits et des avances.

L'augmentation des transferts en capital est largement due aux transferts régionaux, qui représentent environ 80 % des recettes en capital et ont augmenté de 4,6 % en moyenne par an au cours de la période 2004-2010 (contre - 10,8 en moyenne dans les RSS). Les recettes provenant des charges d'urbanisme, qui s'élevaient à 8,7 % du total, ont augmenté de 5,4 %. De plus, ces recettes n'ont été que partiellement utilisées, en relation avec la proposition faite aux collectivités locales de leur en céder un pourcentage (sur une base qui a changé au fil du temps) pour financer les dépenses courantes.

Le faible recours à l'emprunt est principalement lié à la réglementation régionale sur les contraintes liées à l'endettement (tableau a41, cf. l'encadré : *Le regole del patto di stabilità interno tra il 2004 e il 2010, Les règles du pacte de stabilité interne entre 2004 et 2010*). En vertu de cette réglementation, en 2010, 11 communes de la Vallée d'Aoste (14,9 % du total, soit 3,4 % de la population) avaient dépassé la limite en vigueur

### **LES RÈGLES DU PACTE DE STABILITÉ INTERNE ENTRE 2004 ET 2010**

Depuis les trois années 2002-04, la Vallée d'Aoste définit de manière autonome le pacte de stabilité pour les collectivités locales de son propre territoire. Ces normes sont le résultat d'un mécanisme de partage entre l'autorité régionale et les collectivités territoriales elles-mêmes, et bien qu'elles s'inspirent à la réglementation nationale, elles sont conçues pour tenir compte des particularités de la réalité à la Vallée d'Aoste.

Compte tenu des caractéristiques de la région, qui se compose principalement de petits organismes, les règles du pacte de stabilité s'appliquent à toutes les communes. En outre, contrairement à ce qui s'est passé au niveau national où, durant la période sous revue, les agrégats soumis à des contraintes ont été modifiés, en Vallée d'Aoste,

les objectifs de « amélioration du solde financier » et « réduction de la dette » se sont relativement bien maintenus.

On entend par solde financier la différence entre les recettes « propres » et les dépenses courantes diminuées des intérêts. Il permet de mesurer la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les recettes « propres » comprennent les recettes fiscales et non fiscales, les subventions et les virements pour l'exercice de fonctions déléguées et / ou conférées ainsi que ceux avec un lien d'affectation contraignant qui annulent les décaissements considérés du côté des dépenses. À cela s'ajoutent également les revenus fonciers destinés à financer les travaux d'entretien des bâtiments du patrimoine immobilier de la commune, car ils sont assimilés de l'« autofinancement » pour les dépenses courantes. Ces entrées doivent être corrigées des revenus extraordinaires, puisqu'ils ne sont pas récurrents et sont indépendants de la volonté de l'organisme et pourraient potentiellement générer des discontinuités dans les séries. Cela inclut également les évaluations des recettes propres des années précédentes. Bien que l'objectif soit défini en termes de comptabilité aussi bien au niveau de la trésorerie qu'au niveau de l'application des sanctions au cours des années prises en considération, il n'a été pris en considération que le solde de la comptabilité considéré plus stable et significatif.

L'objectif en termes de dette (à l'origine, il était seulement recommandé et défini en termes de maintien, si ce n'est de réduction, le rapport entre l'endettement et la valeur ajoutée régionale) a montré au fil des ans une tendance à augmenter aussi bien en termes absolus que par rapport à la valeur ajoutée régionale. C'est pour cette raison qu'il a été reformulé en 2009-2010. Plus précisément, en 2009, l'objectif a été partiellement modifié en prévision du maintien, si ce n'est de la réduction, de la dette par rapport aussi bien à la valeur ajoutée régionale qu'à la valeur absolue, en introduisant la possibilité de sanctions potentielles. Enfin, en 2010, l'objectif a été reformulé en termes de limitation du rapport entre la dette et les recettes propres au 31 décembre et les sanctions ont été effectivement délibérées.

Il a été créé un fonds d'incitation (destiné aux dépenses à titre d'investissement) pour les communes ayant atteint l'objectif en 2003 et en 2004. Ce fonds est financé par les prélèvements sur l'ensemble des transferts sans lien d'affectation de secteur à la charge des communes qui, en 2004, n'avait pas atteint l'objectif.

À la lumière de ces informations, au cours de la période sous revue, le pacte n'imposait pas de contraintes directes sur les dépenses en capital (il ne concernait que la partie courante du bilan) bien qu'il demandât aux communes de contenir l'endettement. En outre, il n'était pas demandé aux communes de respecter l'objectif du solde en phase de prévision, comme en revanche, cela est prévu au niveau national depuis 2008. Les communes doivent préparer un rapport indiquant, sur la base d'une vérification provisoire entre le solde objectif et celui qui résulte des prévisions, les mesures déjà prises ou à prendre afin d'améliorer le solde.

Les règles pour les années 2004-2009 prévoyaient que les organismes communiquent la projection triennale de la dette.

Enfin, depuis 2006, en plus de ces contraintes ont été également introduit des mesures visant à rationaliser et à contenir les dépenses en termes de personnel des collectivités locales.

## 5. LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT

### *Les recettes fiscales*

*La structure des recettes.*— Au cours des trois années 2008-2010, les recettes fiscales de la région de la Vallée d'Aoste se sont chiffrées à 10 764 euros par personne en moyenne (contre 3 375 euros en moyenne dans les RSS) et ont diminué de 1 % par an (contre une augmentation de 2 % dans les RSS ; tab. a42). Les recettes fiscales de la région incluent aussi bien les ressources accordées par l'État sur la base du statut d'autonomie que les recettes propres de la collectivité : selon les données de l'Issirfa-Cnr (Istituto di Studi sui Sistemi Regionali Federali e sulle Autonomie, *Institut d'Études des Systèmes Régionaux Fédéraux et Autonomes*) traitées sur la base des prévisions budgétaires, la première composante représentait en moyenne sur les trois années, environ 84 % du total (83,3 en moyenne dans les RSS) et a augmenté en moyenne de 6,6 % par an durant cette période (contre 6,5 % en moyenne dans les RSS). Les participations proviennent principalement des recettes de l'Irpef (44,7 %), et de la TVA (24 %). En revanche, les impôts et taxes propres représentent 16% (contre 16,7 % en moyenne dans les RSS) et ils ont baissé de plus de 11% en moyenne par an durant la période examinée. Les impôts et les taxes les plus importantes pour la région sont l'IRAP et l'impôt additionnel à l'IRPEF qui représentent respectivement environ 55% et 10% du total des impôts et taxes propres (contre, respectivement, 77% et 16,3% dans la moyenne des RSS).

Les recettes fiscales des communes, s'élevant à 433 euros par personne en moyenne sur les trois années 2008-2010 (contre - 310 euros en moyenne dans les RSS), sont constituées des recettes de l'ICI (impôt communal sur les immeubles) à hauteur de 62 % (en baisse de 3,6 % par an contre - 7,2 % dans les RSS) et de celles de l'impôt additionnel à l'Irpef (en augmentation de 3,2 % par an contre 9,2 % dans les RSS).

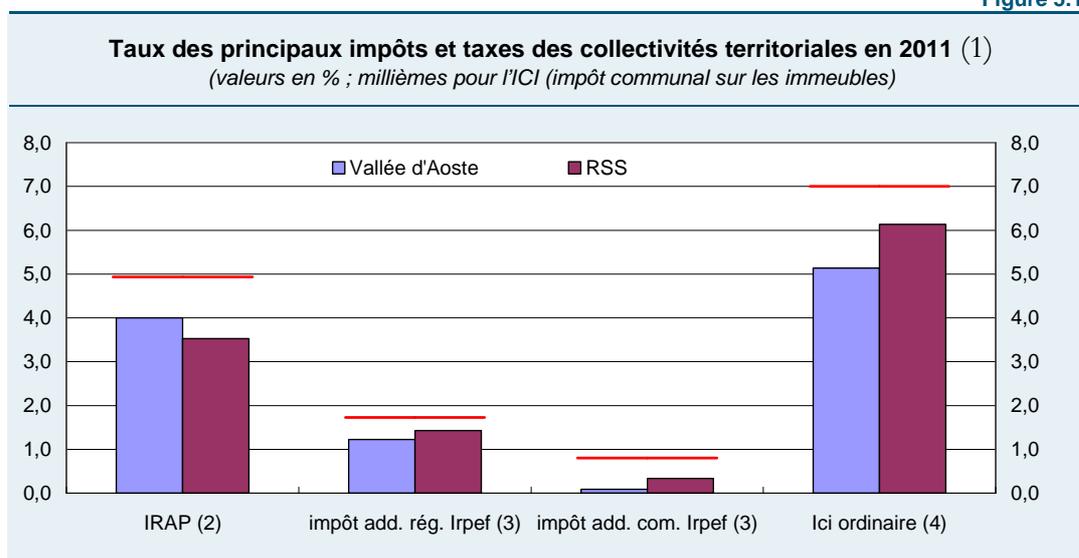
*L'autonomie fiscale.* – Les collectivités locales ont le droit de modifier, dans une certaine mesure, les taux de certains impôts et taxes de leur compétence. L'autonomie fiscale des régions se résume principalement à pouvoir modifier le taux de l'IRAP et de l'impôt additionnel à l'IRPEF. Dans les régions ayant des taux élevés de déficits dans la santé, les taux de ces deux impôts ont augmenté de manière automatique. En 2011, dans la Vallée d'Aoste, le taux ordinaire de l'IRAP est équivalent à 3,90 %, celui de l'impôt additionnel à l'Irpef est fixé à 1,23%. Ces deux taux sont en dessous du plafond maximum prévu par la loi nationale (fig. 5.1).

*Le taux ordinaire de l'IRAP peut varier de 0,92 point de pourcentage de plus ou de moins par rapport au taux de base (équivalent à 3,9 %), avec d'éventuelles différences en fonction de l'activité économique du contribuable. En cas de redressement judiciaire, dans les régions ayant des taux élevés de déficit dans la santé, des augmentations automatiques des taux de l'IRAP pouvant s'élever jusqu'à 0,15 point au-dessus du seuil maximum autorisé (c'est à dire jusqu'à à 4,97 %*

pour le taux ordinaire en cas de non-réalisation des objectifs du plan de redressement) sont prévus. La manœuvre financière conformément à la loi n° 111 du 15 juillet 2011, a augmenté les taux appliqués aux banques et aux sociétés financières, aux acteurs du secteur des assurances et aux entreprises exerçant une activité en concession respectivement à 4,65 %, 5,9 % et 4,2 % (contre 3,9 % précédemment en vigueur).

Le taux régional supplémentaire de l'impôt additionnel à l'Irpef peut être augmenté jusqu'à 0,5 points de pourcentage au-dessus du taux de base, qui depuis l'exercice 2011 a été porté à 1,23 % (contre le 0,9 % précédemment en vigueur ; cf. loi du 22 décembre 2011, n° 214). Dans le cas de déficits élevés au niveau de la santé, les augmentations sont appliquées de manière automatique et peuvent porter le taux additionnel à plus de 0,30 points au-dessus de la mesure maximale (c'est-à-dire jusqu'à 0,33 % si la collectivité n'a pas atteint les objectifs prévus par le plan de redressement).

Figure 5.1



Source : élaboration des données des collectivités et du MEF (Ministère de l'Économie et des Finances)

(1) La ligne rouge indique les taux maximums prévus par la loi pour chaque impôt local ; les taux de l'IRAP et de l'impôt additionnel à l'Irpef peuvent dépasser cette limite dans le cas de déficits élevés au niveau de la santé. – (2) Le taux de l'IRAP est calculé comme moyenne des taux sectoriels, pondéré par le poids de chaque secteur sur la base imposable totale des contribuables privés diminuées des déclarations. – (3) Le taux des RSS et, dans le cas des taxes communales additionnelles, les taux régionaux sont des moyennes obtenues en pondérant le taux appliqué par chaque collectivité pour le revenu imposable résultant de la déclaration de revenus. – (4) Le taux régional est une moyenne des taux appliqués par chaque commune pondérée par les recettes provenant des certificats du bilan.

Enfin, en ce qui concerne les communes, l'autonomie fiscale se manifeste principalement dans la faculté de pouvoir changer les taux de l'ICI (qui, à partir de 2012, sera remplacé par l'impôt communal) et de celui de l'impôt additionnel à l'Irpef. Si l'on considère le taux ordinaire de l'ICI, les taux pratiqués par les communes de la Vallée d'Aoste ont été en moyenne équivalents à 5,14 pour mille, une donnée inférieure à la moyenne des RSS (6,14 pour mille). Seulement 2,7 % des communes de la Vallée d'Aoste ont mis en place l'impôt additionnel à l'Irpef. (contre une moyenne de 42,7 % dans les RSS) : le taux moyen pratiqué est inférieur à la moyenne des RSS (respectivement 0,09 % contre 0,34 %).

Les communes peuvent faire varier le taux de l'ICI entre 4 et 7 pour mille. En vertu de la loi n° 214 du 22 décembre 2011, (appelée « la manœuvre sauve-Italie »), à partir de 2012, l'impôt communal remplacera l'ICI et il sera également appliqué aux habitations à usage d'habitation

principale (l'ICI ne s'appliquait plus à ces habitations depuis 2008). Pour plus de détails sur l'impôt communal, cf. l'Indagine conoscitiva sul decreto legge recante disposizioni urgenti per la crescita, l'equità e il consolidamento dei conti pubblici (Enquête sur le décret de loi établissant des mesures urgentes pour la croissance, l'équité et la consolidation fiscale), déclaration du gouverneur de la chambre des députés le 9 décembre 2011.

En ce qui concerne l'impôt additionnel à l'Irpef, les communes peuvent aussi bien décider de pratiquer un tel prélèvement que de décider de son taux (jusqu'à un maximum de 0,8 %). En vertu d'un certain nombre de mesures législatives, les communes n'ont été en mesure d'augmenter les taux de l'impôt additionnel à l'Irpef qu'entre 1999 (lorsque l'impôt est entrée en vigueur) et septembre 2002 et au cours de la période comprise entre 2007 et juillet 2008. Cette faculté sera rétablie à partir de 2012 en vertu de la loi n° 148 du 14 septembre 2011.

### **La dette publique**

Fin 2011, sur la base des estimations de *Prometeia* sur le PIB régional, la dette des administrations locales de la région par rapport au PIB s'élevait à 10,6 % (contre 11,7 % fin 2010), un niveau supérieur à la moyenne nationale et à celle des RSS (respectivement, 7,0 % et 7,2 %). Elle représentait moins de 0,5 % de la dette des administrations locales italiennes qui peuvent contracter des emprunts et des prêts uniquement pour couvrir des dépenses d'investissement (cf. section : *Notes méthodologiques*).

Fin 2011, la dette des administrations locales de la Vallée d'Aoste, se chiffrant à 484,3 millions d'euros, a diminué de 6,9 % en termes nominaux par rapport à douze mois auparavant, contre une augmentation de 4,0 % de celle des administrations locales sur l'ensemble des RSS. Au niveau national, la dette des collectivités locales a enregistré une augmentation de 0,8 % (tab. a43). Les principales composantes de l'endettement de la région sont représentées par le poids des titres émis à l'étranger qui ont perdu 1,3 points de pourcentage entre 2010 et 2011, arrivant ainsi à 68,2 %, et par l'augmentation des financements octroyés par des banques italiennes et par la *Cassa depositi e prestiti*, (la Caisse des Dépôts et Consignations italienne) dont l'incidence est montée à 31,6%.

Le 8 février 2012, *Fitch Ratings*, à la suite de l'abaissement de la notation à long terme de la République italienne (de « A + » à « A- »), a révisé les notations attribuées aux collectivités territoriales italiennes, qui, dans le cas des RSS, ne peuvent pas dépasser de 3 « degrés » les notations données à l'État souverain d'appartenance. Pour la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, cela a abouti à l'abaissement de la notation à long terme à « AA- » (précédemment « AA + »), entraînant ainsi des perspectives négatives. En octobre 2011, le déclassement de l'Italie de « AA- » à « A+ » avait eu pour seule conséquence pour la Vallée d'Aoste la révision de la perspective passée de « stable » à « négative » alors que la notation à long terme était demeurée inchangée (« AA + »).

# ANNEXES STATISTIQUES

## TABLE DES MATIÈRES

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

- Tab. a1 Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2009  
“ a2 Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2009  
“ a3 Valeur ajoutée des services par branche en 2009  
“ a4 Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité  
“ a5 Produits agricoles principaux  
“ a6 Patrimoine zootechnique et produits principaux  
“ a7 Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite  
“ a8 Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles  
“ a9 Objectifs régionaux pour 2020 et consommation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables en 2010  
“ a10 Commerce extérieur (*vif-job*) par secteur  
“ a11 Commerce extérieur (*vif-job*) par zone géographique  
“ a12 Structure de la grande distribution  
“ a13 Fréquentation touristique par zone de provenance  
“ a14 Caractéristiques structurelles de la Vallée d'Aoste par rapport à l'Europe  
“ a15 Dynamique de la valeur ajoutée et de l'emploi  
“ a16 Valeur ajoutée par personne et ses déterminants  
“ a17 Dynamique des exportations  
“ a18 Actifs occupés et forces de travail  
“ a19 Heures de chômage partiel (CIG) autorisées  
“ a20 Les niveaux d'instruction  
“ a21 Résultats aux tests Invalsi et PISA  
“ a22 Résultats des élèves âgés de quinze ans au test PISA et pourcentages d'inscrits à la première année de l'école secondaire du second cycle, par filière  
“ a23 La richesse des ménages valdôtains  
“ a24 Composantes de la richesse par personne

### L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

- Tab. a25 Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique  
“ a26 Prêts aux ménages (*spreads* moyens)  
“ a27 L'endettement des ménages pour l'achat d'habitations (emprunts)  
“ a28 Prêts de banques et sociétés financières aux entreprises par branche d'activité économique  
“ a29 Nouvelles créances en souffrance et créances détériorées  
“ a30 L'épargne financière  
“ a31 Gestions de patrimoines  
“ a32 Taux d'intérêts bancaires  
“ a33 Structure du système financier

### LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

- Tab. a34 Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts  
“ a35 Emploi public des collectivités locales et des ASL  
“ a36 Coûts du système sanitaire  
“ a37 Dépenses de santé par Niveaux essentiels d'assistance en 2009

- “ a38 Caractéristiques de structure des réseaux hospitaliers
- “ a39 Dépenses publiques d'investissements fixes
- “ a40 Dépenses d'investissements des communes par classes dimensionnelles
- “ a41 Caractéristiques principales du pacte de stabilité interne pour les communes de la Vallée d'Aoste
- “ a42 Recettes fiscales courantes des collectivités locales
- “ a43 La dette des administrations locales

**Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2009 (1)**  
(millions d'euros courants et valeurs en %)

SECTEURS ET POSTES	Valeurs absolues (2)	Part en % (2)	Var. sur l'année précédente en %	
			2008	2009
Agriculture, sylviculture et pêche	43,2	1,2	5,0	-15,8
Industrie	882,0	23,7	4,2	-7,6
<i>Industrie proprement dite</i>	434,0	11,6	-0,2	-16,1
<i>Bâtiment</i>	447,9	12,1	9,9	2,4
Services	2.790,9	75,1	5,4	-0,7
<i>Commerce, transp. et entrep., hôtellerie et rest.</i>	772,9	20,8	16,0	-8,0
<i>Activités financières et d'assurance</i>	101,6	2,7	-0,1	-5,4
<i>Services variés aux entreprises et ménages (3)</i>	883,7	23,8	-6,6	-0,6
<i>Autres services (4)</i>	1.032,7	27,8	10,1	6,0
<b>Total valeur ajoutée</b>	<b>3.716,1</b>	<b>100,0</b>	<b>5,1</b>	<b>-2,6</b>
<b>PIB</b>	<b>4.347,6</b>	<b>117,0</b>	<b>2,5</b>	<b>-2,1</b>
<b>PIB par personne</b>	<b>27.187,5</b>	<b>107,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>-5,8</b>

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Les informations en euros courants sont disponibles jusqu'en 2009; les données avant 2007 ne sont pas comparables. – (2) PIB aux prix de marché. La part du PIB par personne est calculée en considérant la moyenne de l'Italie comme égale à 100. - (3) Y compris les services d'information et de communication, les activités immobilières, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, l'administration et les services de support. – (4) Y compris l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'instruction, la santé et l'action sociale, les activités artistiques et de divertissement, la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

Tableau a2

**Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2009 (1)**  
(millions d'euros courants et valeurs en %)

BRANCHES	Valeurs absolues	Part en %	Var. sur l'année précédente en %	
			2008	2009
Industrie alimentaire, des boissons et du tabac	54,7	13,8	21,4	-5,1
Industrie textile et de l'habillement, confection de maroquinerie et similaires	4,4	1,7	3,0	-25,0
Industrie du bois, du papier, édition	23,0	8,4	-13,8	-7,4
Cokéfaction, raffinage, chimie, pharmacie	0,6	1,6	-75,3	-59,3
Caoutchouc, plastique et autres produits de la fabrication de produits minéraux non métalliques	17,5	5,6	-1,2	-7,9
Produits en métal, métallurgie	44,2	30,6	-21,9	-46,2
Produits électroniques et optiques, ordinateurs et appareils électriques	96,7	31,4	4,3	-14,2
Moyens de transport	0,8	0,4	-30,1	-14,9
Meubles, rép. et install. de machines et appareillages, autres	17,6	6,6	-10,8	-12,5
<b>Total</b>	<b>259,6</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,6</b>	<b>-20,1</b>

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Les informations en euros courants sont disponibles jusqu'en 2009; les données avant 2007 ne sont pas comparables.

Tableau a3

**Valeur ajoutée des services par branche en 2009 (1)**  
(millions d'euros courants et valeurs en %)

BRANCHES	Valeurs Absolues	Part en %	Var. sur l'année précédente en %	
			2008	2009
Commerce et réparations	239,7	7,4	-1,6	-1,2
Services d'hôtellerie et de restauration	268,3	8,3	-1,0	-1,7
Transports et entreposage	264,8	8,2	61,0	-18,4
Activités financières et d'assurance	101,6	3,2	-0,1	-5,4
Services variés aux entreprises et ménages (2)	883,7	27,4	-6,6	-0,6
Administration publique (3)	930,0	28,9	12,1	5,8
Instruction	275,0	8,5	15,7	21,6
Santé et action sociale	222,6	6,9	26,0	-3,6
Autres services collectifs, sociaux et personnels (4)	36,9	1,1	-4,7	-4,0
<b>Total</b>	<b>3.222,8</b>	<b>100,0</b>	<b>7,5</b>	<b>0,4</b>

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Les informations en euros courants sont disponibles jusqu'en 2009; les données avant 2007 ne sont pas comparables.. – (2) Y compris les services d'information et de communication, les activités immobilières, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, l'administration et les services de support. – (3) Y compris également la défense et l'assurance sociale obligatoire - (4) Y compris les activités artistiques et de divertissement, la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

Tableau a4

**Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité (1)**  
(unités)

SECTEURS	2010			2011		
	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période
Agriculture, sylviculture et pêche	75	154	1.871	49	118	1.783
Industrie proprement dite	32	53	951	47	39	953
Bâtiment	201	177	2.900	160	205	2.844
Commerce	118	137	2.355	115	158	2.323
<i>dont: de détail</i>	75	90	1.604	86	102	1.596
Transports et entreposage	10	18	249	3	18	239
Services d'hôtellerie et de restauration	93	108	1.633	65	65	1.644
Finance et services aux entreprises	85	97	1.707	78	89	1.738
<i>dont: activités immobilières</i>	15	24	580	5	18	586
Autres services	32	38	745	38	42	755
Entreprises non classées	265	96	5	244	110	7
<b>Total</b>	<b>911</b>	<b>878</b>	<b>12.416</b>	<b>799</b>	<b>844</b>	<b>12.286</b>

Source : InfoCamere – Movimprese.

(1) Les cessations sont diminuées des cessations d'office.

Tableau a5

**Produits agricoles principaux (1)**  
(milliers de quintaux, milliers de hectares et variations en %)

POSTES	2011		Var. sur l'année précédente en %	
	Production	Surface cultivée	Production	Surface cultivée
Pommes	30,0	380	-21,1	-1,3
Raisin de cuve	29,0	480	-4,9	-8,6
<i>Vin</i>	21,0	–	-2,3	–
Pommes de terre	22,0	125	-8,3	-3,8

Source : Région Autonome de la Vallée d'Aoste

(1) Données provisoires

Tableau a6

<b>Patrimoine zootechnique et produits principaux</b> (unités et variations en %)				
PÉRIODES	Bovins	Ovins	Caprins	Fromage Fontina (1)
<b>Volumes</b>				
2010	35.255	2.634	4.749	399
2011	35.752	2.478	4.679	390
<b>Variations sur l'année précédente en %</b>				
2010	-3,8	5,6	0	1,7
2011	1,4	-5,9	-1,5	-2,2

Source : Région autonome de la Vallée d'Aoste.

(1) Milliers d'unités.

Tableau a7

<b>Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite</b> (valeurs en %)				
PÉRIODES	Degré d'utilisation des installations	Niveau des commandes		Production (1)
		Extérieur (1)	Total (1)	
2009	67,2	-16,5	-4,4	-11,5
2010	66,3	-2,2	-3,0	4,6
2011	60,7	12,0	7,4	4,1
2010 – 1 <sup>er</sup> trim.	64,7	-14,3	-26,7	-18,8
2 <sup>e</sup> trim.	67,7	30,8	21,1	15,0
3 <sup>e</sup> trim.	70,4	-15,4	0,0	10,5
4 <sup>e</sup> trim.	62,5	-10,0	-6,3	11,8
2011 – 1 <sup>er</sup> trim.	61,5	-15,4	-5,6	-5,3
2 <sup>e</sup> trim.	58,2	38,5	35,0	30,0
3 <sup>e</sup> trim.	63,6	25,0	0,0	6,7
4 <sup>e</sup> trim.	59,4	0,0	0,0	-15,0
2012 – 1 <sup>er</sup> trim.	59,6	-33,3	-7,1	-6,7
2 <sup>e</sup> trim.	....	8,3	-30,8	21,4

Source : élaboration de données trimestrielles de la *Confindustria* Vallée d'Aoste

(1) Soldes entre le pourcentage des réponses positives (« en augmentation ») et négatives (« en diminution ») fournis par les entreprises interrogées. Prévisions à 3 mois.

Tableau a8

**Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles**  
(unités et variations par rapport à l'année précédente en %)

POSTES	2009		2010		2011	
	Nb entreprises	Var. en %	Nb entreprises	Var. en %	Nb entreprises	Var. en % (1)
Investissements	22	-29,3	22	-12,8	21	18,1
Chiffre d'affaires	22	-11,2	22	12,7	21	-0,8
Emploi	22	-5,0	22	-7,1	21	1,8

Source : Banca d'Italia, *Indagine sulle imprese dell'industria in senso stretto (Enquête sur les entreprises de l'industrie proprement dite)*. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Par rapport aux historiques des données

Tableau a9

**Objectifs régionaux pour 2020 et consommation d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables en 2010**

(1)  
(ktep et % sur le total)

ZONES	CFB d'énergie électrique en 2020	CIB de SER-E en 2020	Objectif régional SER-E/CIB pour 2020 (%)	Production normalisée SER-E / CFB en 2010	Production effective SER - E / CIB en 2010	Production effective SER-E non hydroélectrique / CIB en 2010
Vallée d'Aoste	109	240	220,1	257,7	251,4	0,7
Nord-Ouest	9.984	2.120	21,2	21,3	22,5	2,6
<b>Italie</b>	<b>32.227</b>	<b>8.504</b>	<b>26,4</b>	<b>20,1</b>	<b>22,2</b>	<b>7,5</b>

Source : élaboration de données du Ministère du Développement économique italien. Gestionnaire des services d'énergie et ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques

(1) L'objectif ne se réfère qu'aux SER-E. Les SER-T et SER-R&R sont exclues.

Tableau a10

**Commerce extérieur (cif-fob) par secteur**  
(millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2011	Variations		2011	Variations	
		2010	2011		2010	2011
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0,8	62,8	-3,9	5,3	-18,1	19,1
Prod. de l'extraction de minéraux de carrières et de mines	0,4	-57,4	233,0	1,1	-56,0	-69,1
Produits alimentaires, boissons et tabac	49,5	40,2	-9,5	14,0	77,8	-32,1
Produits textiles et de l'habillement	2,7	85,5	32,3	7,0	17,7	23,9
Bois et produits en bois ; industrie du papier et imprimerie	3,1	25,4	127,2	7,8	26,5	14,3
Substances et produits chimiques	0,7	8,6	21,0	9,7	38,3	-0,9
Produits pharmaceutiques, médico-chimiques et botaniques	0,6	::	378,4	0,4	47,5	16,2
Caoutchouc, matières plast., minéraux non mét.	19,3	-0,4	19,4	13,2	12,6	20,1
Métaux de base et produits métalliques	421,6	66,3	1,9	187,0	101,4	-11,6
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	5,5	-25,7	11,9	17,7	18,8	25,9
Appareils électriques	3,6	15,8	26,2	7,4	101,9	30,4
Outils et appareils n.c.a.	43,7	-30,8	-7,3	20,8	61,5	-47,5
Moyens de transport	59,6	5,3	6,2	6,2	-3,5	-23,3
Produits des autres activités manufacturières	19,6	17,7	19,0	10,6	1,1	42,7
Energie, traitement des déchets et assainissement	1,4	229,7	161,7	35,7	178,3	56,6
Produits des autres activités	4,2	-7,0	20,0	1,3	49,1	98,9
<b>Total</b>	<b>636,2</b>	<b>36,2</b>	<b>2,4</b>	<b>345,2</b>	<b>54,4</b>	<b>-7,2</b>

Source: ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques.

**Commerce extérieur (cif-fob) par zone géographique**  
(millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

PAYS ET ZONES	Exportations			Importations		
	2011	Variations		2011	Variations	
		2010	2011		2010	2011
<b>Pays UE (1)</b>	<b>365,2</b>	<b>31,1</b>	<b>7,1</b>	<b>261,4</b>	<b>71,4</b>	<b>-7,2</b>
Zone euro	281,7	32,3	5,2	197,3	64,7	-8,9
dont : France	114,2	17,1	5,4	34,6	50,1	-3,1
Allemagne	123,7	45,1	12,8	51,4	12,8	-25,0
Espagne	16,8	34,3	-5,1	15,4	218,2	23,7
Autres Pays UE	83,6	26,8	13,9	64,1	98,1	-1,8
dont : Royaume-Uni	28,4	66,0	30,3	56,2	121,3	-1,9
Suède	4,5	40,4	93,6	0,6	55,0	-35,2
Pologne	19,2	-2,8	-21,3	2,7	17,5	15,5
<b>Pays extra-UE</b>	<b>271,0</b>	<b>43,1</b>	<b>-3,3</b>	<b>83,8</b>	<b>18,1</b>	<b>-7,2</b>
Autres pays de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est	7,8	-57,4	-8,1	2,6	-32,4	-75,3
Autres pays européens	134,9	51,0	-7,8	18,4	33,9	13,9
dont : Suisse	128,9	52,5	-9,8	17,7	16,2	29,3
Amérique du Nord	22,2	62,7	37,2	1,6	-78,3	-7,5
dont: États-Unis	20,6	64,6	39,9	1,0	-82,6	-22,0
Amérique Centrale et Amérique du Sud	43,0	132,7	-20,6	14,8	48,4	46,4
dont : Brésil	21,4	52,7	-6,3	11,7	279,5	25,3
Mexique	19,6	155,6	2,4	0,0	::	::
Asie	51,6	36,9	5,8	38,5	41,8	-2,3
dont : Chine	15,4	15,6	-18,1	24,7	50,7	-23,8
EDA (2)	23,5	31,3	24,8	3,9	-33,8	71,1
Autres pays extra-UE	11,5	-37,8	80,6	7,9	94,2	-36,1
<b>Total</b>	<b>636,2</b>	<b>36,2</b>	<b>2,4</b>	<b>345,2</b>	<b>54,4</b>	<b>-7,2</b>

Source : ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Agrégat UE à 27. - (2) Économies dynamiques d'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taiwan, Thaïlande.

Tableau a12

**Structure de la grande distribution**  
(unités et milliers de mètres carrés)

POSTES	Commerces			Surface de vente			Salariés		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Non spécialisée	46	47	52	44	44,9	49,7	1.040	1.059	1.076
<i>Grands Magasins</i>	11	13	15	10,5	11,8	14,2	124	133	133
<i>Hypermarchés</i>	2	2	2	15,6	15,6	15,6	487	493	476
<i>Supermarchés</i>	14	14	16	12,0	12,0	14	319	327	359
<i>Minimarchés</i>	19	18	19	5,9	5,5	5,9	110	106	108
Spécialisée	9	9	10	31,6	32,4	35	100	118	145
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>75,6</b>	<b>77,3</b>	<b>84,7</b>	<b>1.140</b>	<b>1.177</b>	<b>1.221</b>

Source : Ministère italien du Développement économique.

Tableau a13

**Fréquentation touristique par zone de provenance (1)**  
(valeurs en % et nombre moyen de jours)

ZONE DE PROVENANCE	Arrivées			Présences			Séjour moyen	
	Parts 2011	Var. sur l'année précédente en %		Parts 2011	Var. sur l'année précédente en %		2010	2011
		2010	2011		2010	2011		
Italie	66,1	-0,2	1,3	64,7	-2,2	-3,8	3,3	3,2
<i>dont : Lombardie</i>	21,4	2,6	1,4	21,0	0,4	-4,4	3,3	3,2
<i>Piémont</i>	16,5	-0,1	3,3	13,6	-3,1	-3,2	2,8	2,7
<i>Ligurie</i>	7,1	-0,3	3,2	7,8	-3,3	-1,2	3,7	3,5
Étranger	33,9	5,0	10,9	35,3	1,9	9,8	3,4	3,4
<i>dont : Royaume-Uni</i>	6,0	-3,5	4,9	9,5	-4,9	3,3	5,2	5,1
<i>France</i>	8,0	5,0	6,5	4,9	1,6	7,7	2,0	2,0
<i>Russie</i>	1,2	16,8	38,5	2,3	9,2	30,6	6,6	6,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>1,5</b>	<b>4,5</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>

Source : Région autonome de la Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés auprès des hébergements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a14

**Caractéristiques structurelles de la Vallée d'Aoste par rapport à l'Europe**  
(moyennes mobiles sur 3 termes; année 2007)

RÉGION	PIB par personne (euros)	Secteur manufacturier HT et MHT (1)	Services HT (2)	Taux d'emploi (%)	Part VA agriculture (%)	Part VA industrie proprement dite (%)
Vallée d'Aoste	29.100	1,8	2,2	67,7	1,4	13,1
<b>Moyenne clusters (3)</b>	<b>24.092</b>	<b>5,3</b>	<b>2,9</b>	<b>66,5</b>	<b>2,6</b>	<b>17,7</b>

Source : élaboration de données de l'Eurostat. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Pourcentage d'actifs occupés dans le secteur à haute et moyenne-haute technologie (HT=high-tech; MHT=medium-high tech) sur le total des secteurs productifs – (2) Pourcentage d'actifs occupés dans le secteur à haute technologie (HT=high-tech) sur le total des secteurs productifs. – (3) Moyenne simple, y compris la Vallée d'Aoste.

Tableau a15

**Dynamique de la valeur ajoutée et de l'emploi**  
(variations cumulées en %)

POSTES	Valeur ajoutée (1)			Emploi (2)		
	2007-2010	2007-2009	2009-2010	2007-2010	2007-2009	2009-2010
Vallée d'Aoste	-3,5	-3,7	0,2	0,0	-0,7	0,7
<b>Moyenne clusters (3)</b>	<b>-2,7</b>	<b>-3,9</b>	<b>1,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,8</b>

Source : élaboration de données de l'Eurostat, des Instituts nationaux de statistique et de *Prometeia*. Cf. section: *Notes méthodologiques*.

(1) Valeur ajoutée à prix chaînés sur base 2000. – (2) Actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. – (3) Moyenne simple, y compris la Vallée d'Aoste.

Tableau a16

**Valeur ajoutée par personne et ses déterminants**  
(variations en %)

POSTES	Vallée d'Aoste			Moyenne clusters (1)		
	2007-2010 (4)	2007-2009 (4)	2009-2010	2007-2010 (4)	2007-2009 (4)	2009-2010
Valeur ajoutée par personne (2)	-2,0	-2,7	-0,4	-1,5	-2,6	0,9
Productivité moyenne du travail (3)	-1,2	-1,5	-0,5	-0,3	-1,6	2,2
Part d'actifs occupés pop.15-64 ans.	-0,4	-0,8	0,5	-0,9	-0,8	-0,9
Part de population 15-64 ans sur le total	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	-0,3

Source: élaboration de données de l'Eurostat, des Instituts nationaux de statistique et de *Prometeia*. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Moyenne simple, y compris la Vallée d'Aoste. – (2) Valeur ajoutée par personne à prix chaînés sur base 2000– (3) Rapport entre la valeur ajoutée à prix chaînés et le nombre des actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. – (4) Variation moyenne annuelle.

Tableau a17

<b>Dynamique des exportations</b> (variations cumulées en %)			
RÉGION	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Vallée d'Aoste	-47,9	36,2	2,4
<b>Moyenne clusters (1)</b>	<b>-10,5</b>	<b>13,5</b>	<b>12,3</b>

Source : élaboration de données d'Instituts nationaux de statistique et du commerce. Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Moyenne simple, y compris la Vallée d'Aoste, la Corse exclue.

Tableau a18

<b>Actifs occupés et forces de travail</b> (variations sur la période correspondante en % et valeurs en %)											
PÉRIODES	Actifs occupés						Demandeurs d'emploi	Forces de travail	Taux de chô- mage (1)	Taux d'activité (1) (2)	Taux d'emploi (1) (2)
	Agricul- ture	Industrie proprement dite	Bâtiment	Services		Total					
					dont com., hôt. et restaur.						
2009	-2,3	-14,6	2,6	1,0	-6,4	-0,9	36,1	0,3	4,4	70,1	67,0
2010	-14,1	-4,8	-3,6	3,7	17,1	1,2	1,2	1,2	4,4	70,5	67,4
2011	17,3	-6,3	-5,0	0,3	-0,7	-0,5	19,4	0,4	5,3	70,8	67,0
2010 – 1 <sup>er</sup> trim.	0,4	-15,2	-4,3	4,1	25,8	0,5	-25,1	-0,6	3,2	70,9	68,5
2 <sup>e</sup> trim.	-4,6	-5,3	0,7	3,6	18,9	1,9	5,4	2,1	4,8	71,5	68,0
3 <sup>e</sup> trim.	-24,8	9,4	-7,6	8,8	11,7	4,9	-0,5	4,7	4,5	70,6	67,4
4 <sup>e</sup> trim.	-20,3	-3,7	-3,3	-1,2	12,4	-2,6	26,4	-1,4	5,2	69,2	65,6
2011 – 1 <sup>er</sup> trim.	3,4	-5,8	3,4	-2,3	-8,5	-1,8	35,9	-0,6	4,4	70,5	67,3
2 <sup>e</sup> trim.	30,9	-9,3	-9,4	0,8	0,3	-0,6	-1,4	-0,6	4,8	71,0	67,6
3 <sup>e</sup> trim.	27,5	-12,4	-6,9	0,3	5,6	-0,9	27,4	0,4	5,7	70,6	66,4
4 <sup>e</sup> trim.	5,6	2,5	-6,3	2,6	-0,2	1,5	21,8	2,6	6,1	71,0	66,6

Source : ISTAT, *Rilevazione sulle forze di lavoro* (Enquête sur les forces de travail). Cf. section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Valeurs en %. – (2) Population âgée de 15 à 64 ans.

Tableau a19

**Heures de chômage partiel (CIG) autorisées**  
(milliers d'heures et variations sur la période correspondante en %)

SECTEURS	Régime ordinaire			Régime spécial et dérogatoire			Total		
	2011	Variations		2011	Variations		2011	Variations	
		2010	2011		2010	2011		2010	2011
Agriculture	0,9	-43,9	-59,2	-	::	::	0,9	-43,9	-59,2
Industrie proprement dite	123,6	-77,5	-37,5	216,0	-50,9	-21,7	339,6	-67,1	-28,3
Bois	1,0	-67,6	56,0	0,9	-100,0	::	1,9	-77,3	194,3
Alimentaire	1,9	-62,8	-77,4	0,9	-	::	2,8	-62,8	-67,3
Métallurgique	6,8	-96,1	-32,9	0,0	597,2	-100,0	6,8	-91,3	-70,3
Mécanique	51,8	-79,4	-52,4	141,9	-55,6	-42,3	193,7	-67,2	-45,4
Chimique, pétrochimique, caoutchouc et plastique	30,9	-55,9	91,6	-	::	::	30,9	-55,9	91,6
Fabrication de produits minéraux	13,9	12,8	-5,2	-	::	-100,0	13,9	19,3	-10,4
Papier, imprimerie et édition	3,4	-100,0	-	::		-100,0	3,4	60,8	-76,1
Installation d'équipements de construction	13,7	1024,9	-64,6	72,4	-64,1	::	86,1	372,8	112,6
Industries diverses	--	-100,0	::	-	::	::	::	-100,0	::
Bâtiment	565,7	-8,2	-5,5	1,7	::	-90,7	567,4	-5,5	-8,0
Transports et communications	0,9	-88,2	-77,7	33,2	::	-55,0	34,2	113,5	-56,2
Commerce, services et secteurs divers	-	::	::	43,9	130,8	1,6	43,9	130,8	1,6
<b>Total</b>	<b>691,1</b>	<b>-48,9</b>	<b>-13,9</b>	<b>294,9</b>	<b>-29,4</b>	<b>-28,4</b>	<b>986,0</b>	<b>-43,6</b>	<b>-18,8</b>
dont : artisanat (1)	181,4	-17,0	-10,2	18,8	26,8	27,8	200,2	-15,0	-7,7

Source : INPS. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Dans le régime ordinaire, y compris seulement l'artisanat du bâtiment et de la pierre ; dans le total, y compris également l'artisanat industriel, celui des transports et des services.

Tableau a20

**Les niveaux d'instruction**  
(valeurs en %)

ZONES	Taux de scolarisation supérieure (1)				Taux de scolarisation tertiaire (2)	
	20-24 ans		25-64 ans		25-64 ans	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Vallée d'Aoste	66,7	72,6	45,1	50,3	10,0	11,0
Nord-Ouest	73,5	76,5	50,4	57,8	11,7	15,6
Italie	72,3	75,9	48,1	54,8	11,6	14,8

Source : ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Pourcentage de la population des tranches d'âge indiquées ayant obtenu au moins le baccalauréat. – (2) Pourcentage de la population des tranches d'âge indiquées ayant obtenu un diplôme tertiaire.

Tableau a21

**Résultats aux tests Invalsi et PISA (1)**  
(nombres indice ; moyenne Italie =100)

CYCLES	MATIÈRE	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
		Premier quartile	Résultat moyen	Troisième quartile	Premier quartile	Résultat moyen	Troisième quartile	Premier quartile	Résultat moyen	Troisième quartile
2 <sup>e</sup> année de primaire	Italien	82	108	139	76	104	132	69	100	132
	Mathématiques	82	103	126	82	103	126	76	100	126
5 <sup>e</sup> année de primaire	Italien	91	107	124	89	104	124	83	100	122
	Mathématiques	82	102	122	82	103	126	78	100	122
1 <sup>ère</sup> année de collège	Italien	87	103	120	89	104	123	84	100	120
	Mathématiques	79	101	122	79	106	131	75	100	126
3 <sup>e</sup> année de collège	Italien	89	104	124	89	105	124	83	100	119
	Mathématiques	86	105	126	87	107	127	78	100	121
Élèves âgés de 15 ans	Lecture	94	106	119	93	105	119	87	100	114
	Mathématiques	92	104	117	93	105	118	87	100	114

Source : élaboration de données de l'Invalsi (pour deuxième année de primaire, cinquième année de primaire, première année de collège, troisième année de collège) et de l'OCDE-PISA (pour les élèves âgés de 15 ans). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données de l'Invalsi se réfèrent à l'année scolaire 2009-2010, les données de PISA à l'année 2009.

Tableau a22

**Résultats des élèves âgés de quinze ans au test PISA et pourcentages d'inscrits à la première année de l'école secondaire du second cycle, par filière**  
(nombres indice : moyenne Italie = 100; valeurs en %)

FILIÈRES	Vallée d'Aoste		Nord-Ouest		Italie	
	Résultat moyen	Pourcentages d'inscrits (1)	Résultat moyen	Pourcentages d'inscrits (1)	Résultat moyen	Pourcentages d'inscrits (1)
Lycées (2)	113	46,4	116	39,6	109	42,3
Instituts techniques	108	23,9	107	39,5	100	37,2
Autres écoles (3)	94	29,7	91	20,8	86	20,5

Source : MIUR et OCDE-PISA. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Inscrits à la première année pour l'année scolaire 2009-2010. – (2) Le poste « lycées » inclut également les élèves de l'ancienne école d'instituteurs, mais il ne comprend pas les lycées artistiques. – (3) Le poste « autres écoles » inclut les écoles professionnelles, les instituts et les lycées artistiques.

**La richesse des ménages valdôtains (1)**  
(milliards d'euros courants et valeurs en %)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Valeurs absolues</b>									
Habitations	8,5	10,9	11,4	12,1	12,8	13,6	13,9	14,4	14,6
Autres actifs réels	2,3	2,5	2,6	2,7	2,8	3,0	3,1	3,0	3,1
<b>Total actifs réels (a)</b>	<b>10,8</b>	<b>13,4</b>	<b>14,1</b>	<b>14,7</b>	<b>15,6</b>	<b>16,6</b>	<b>17,0</b>	<b>17,4</b>	<b>17,7</b>
Billets, monnaies, dépôts bancaires et épargne postale	4,5	5,5	6,2	6,6	7,0	6,8	7,2	7,6	7,1
Titres publics italiens	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,4
Obligations privées, titres étrangers, prêts aux coopératives, actions, participations et parts de fonds communs	3,3	3,6	3,6	3,9	3,7	3,5	3,9	3,6	3,6
Autres actifs financiers	1,5	1,7	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5
<b>Total actifs financiers (b)</b>	<b>9,9</b>	<b>11,3</b>	<b>12,2</b>	<b>13,1</b>	<b>13,3</b>	<b>13,1</b>	<b>14,0</b>	<b>14,1</b>	<b>13,6</b>
Prêts totaux	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Autres passifs financiers	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total passifs financiers (c)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>
<b>Richesse nette (a+b-c)</b>	<b>19,6</b>	<b>23,5</b>	<b>25,1</b>	<b>26,5</b>	<b>27,4</b>	<b>28,0</b>	<b>29,2</b>	<b>29,8</b>	<b>29,5</b>
<b>Ventilation en %</b>									
Habitations	79,1	81,2	81,3	81,8	82,3	82,1	82,0	82,6	82,4
Autres actifs réels	20,9	18,8	18,7	18,2	17,7	17,9	18,0	17,4	17,6
<b>Total actifs réels</b>	<b>100,0</b>								
Billets, monnaies, dépôts bancaires et épargne postale	45,9	49,1	50,5	50,6	52,3	52,4	51,7	54,2	52,2
Titres publics italiens	5,2	4,0	4,2	3,7	3,4	4,0	4,1	3,2	2,9
Obligations privées, titres étrangers, prêts aux coopératives, actions, participations et parts de fonds communs	33,8	31,8	29,2	29,4	27,7	27,1	27,8	25,7	26,4
Autres actifs financiers	15,0	15,0	16,1	16,3	16,6	16,5	16,4	16,9	18,4
<b>Total actifs financiers</b>	<b>100,0</b>								
Prêts totaux	59,0	58,9	59,6	61,4	63,3	63,6	63,2	65,5	64,9
Autres passifs financiers	41,0	41,1	40,4	38,6	36,7	36,4	36,8	34,5	35,1
<b>Total passifs financiers</b>	<b>100,0</b>								

Source : cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs résidant dans la région, les institutions sans but lucratif (ou les Institutions sociales privées, ISP) exclues.

**Composantes de la richesse par personne (1)**  
(milliers d'euros courants)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Vallée d'Aoste</b>									
Actifs réels	89,1	109,6	114,5	118,9	124,7	131,8	133,8	136,3	138,0
Actifs financiers	81,6	92,3	99,6	105,7	106,9	103,7	109,9	110,2	106,0
Passifs financiers	8,9	9,4	10,0	10,9	12,3	13,3	13,7	13,5	13,7
Richesse nette	161,8	192,6	204,1	213,7	219,3	222,2	230,1	233,0	230,3
<i>Pour mémoire (2) :</i>									
Richesse nette / revenu disponible	8,4	9,9	10,2	10,8	10,7	10,5	10,7	11,2	11,0
<b>Nord-Ouest</b>									
Actifs réels	77,5	86,0	88,0	93,4	96,4	100,4	102,4	103,2	103,0
Actifs financiers	77,6	80,0	84,5	90,5	92,4	90,2	87,2	85,4	83,9
Passifs financiers	10,2	11,1	12,1	13,4	14,7	16,0	16,5	16,8	17,4
Richesse nette	144,9	154,9	160,4	170,5	174,0	174,6	173,2	171,8	169,4
<i>Pour mémoire (2) :</i>									
Richesse nette / revenu disponible	7,8	8,2	8,3	8,6	8,5	8,4	8,3	8,6	8,5
<b>Italie</b>									
Actifs réels	67,7	73,0	77,3	82,6	88,7	94,1	96,5	97,1	97,7
Actifs financiers	53,2	54,1	57,7	61,5	63,5	62,2	61,5	60,1	59,4
Passifs financiers	8,6	9,3	10,2	11,2	12,3	13,4	13,8	14,1	14,6
Richesse nette	112,3	117,8	124,7	132,9	139,8	142,9	144,2	143,2	142,5
<i>Pour mémoire (2) :</i>									
Richesse nette / revenu disponible	7,1	7,4	7,6	7,9	8,1	8,1	8,0	8,2	8,2

Source : cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs résidant dans la région, les institutions sans but lucratif (ou les Institutions sociales privées, ISP) exclues. Valeurs par personne calculées en utilisant la population résidente en fin d'année. – (2) Le revenu disponible brut des ménages est tiré de la comptabilité régionale pour les années de 2002 à 2009 ; pour l'année 2010, il a été estimé en appliquant à la valeur régionale de 2009 le taux de croissance de 2010/2009 du revenu disponible brut national, tiré de la comptabilité nationale.

Tableau a25

**Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique (1)**  
(encours de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts (2)			Créances en souffrance (3)		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Administrations publiques	57,2	49,7	178,1	-	-	-
Sociétés financières et d'assurance	20,9	30,6	43,7	0,2	0,3	0,1
Grandes et moyennes entreprises (a)	1.253,4	1.276,3	1.312,2	59,7	67,9	87,7
Petites entreprises (b) (4)	441,0	475,7	466,7	15,4	30,3	23,9
dont : ménages producteurs (5)	221,4	237,2	235,4	8,9	10,0	12,3
Entreprises (a)+(b)	1.694,4	1.752,0	1.778,9	75,1	98,2	111,6
Ménages consommateurs	662,1	764,7	791,8	12,8	17,0	20,5
<b>Total</b>	<b>2.443,2</b>	<b>2.605,9</b>	<b>2.801,1</b>	<b>88,3</b>	<b>115,7</b>	<b>132,4</b>

Source : déclarations statistiques de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*

1) Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. Depuis juin 2011, y compris les déclarations de la *Cassa depositi e prestiti* (Caisse de Dépôts et Consignations italienne). – (2) Les données incluent es opérations de prise en pension et les créances en souffrance – (3) En janvier 2011 les créances en souffrance ont été influencées par des discontinuités dues à des opérations sociétaires réalisées par des groupes bancaires. – (4) Sociétés en commandite simple et sociétés en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés – (5) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum.

Tableau a26

**Prêts aux ménages. Spreads moyens (1)**

(valeurs en %)

	Prêts à taux fixe (2)			Prêts à taux variable (3)		
	2005	2008	2011	2005	2008	2011
Tranches d'âge de la clientèle						
15-34 ans	1,49	1,49	1,07	1,60	1,30	2,00
35-44 ans	1,10	1,40	2,07	1,53	1,07	2,07
45 ans et plus	1,34	1,36	1,23	1,56	1,18	1,82
Pays de naissance						
Italiens	1,28	1,39	1,50	1,57	1,15	1,98
Étrangers	1,95	1,78	0,75	1,64	1,29	2,18
Montants des prêts						
Jusqu'à 100 mille euros	1,21	1,26	1,71	1,57	1,33	2,19
100-150 mille euros	1,65	1,55	1,44	1,56	1,17	2,00
Plus de 150 mille euros	1,23	1,38	1,22	1,58	1,05	1,85
<b>Total</b>	<b>1,28</b>	<b>1,42</b>	<b>1,44</b>	<b>1,57</b>	<b>1,18</b>	<b>1,99</b>

Source : *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs)*. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie – (2) Prêts à taux déterminé pour une période supérieure aux 10 ans. Le *spread* est calculé par rapport à l'IRS à dix ans. – (3) Prêts à taux variable et à taux déterminé pour une période jusqu'à un an. Le *spread* est calculé par rapport au taux Euribor à trois mois.

Tableau a27

## L'endettement des ménages pour l'achat d'habitations (emprunts) (1)

(valeurs en % et milliers d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	2005	2007	2009	2005	2007	2009	2005	2007	2009
Part de ménages endettés (2)	19,4	18,1	23,7	16,5	16,0	16,9	13,0	13,4	13,6
- bas revenus	3,0	5,3	10,3	7,0	7,6	6,7	6,3	5,7	6,0
- revenus moyens/bas	13,9	12,7	13,5	11,7	9,9	11,2	10,1	9,5	9,5
- revenus moyens/hauts	24,5	23,4	29,2	19,7	18,6	21,7	16,7	16,2	17,5
- hauts revenus	25,7	23,8	29,9	23,0	22,7	22,3	19,7	21,8	21,5
Dette par foyer (3)	48,8	49,2	48,4	57,3	73,4	82,5	56,2	72,4	77,3
Service de la dette (4)	10,0	16,4	9,8	17,2	20,6	19,3	17,7	20,5	19,7
Part de ménages avec un service de la dette élevé sur le total (5)	0,6	2,7	1,1	2,6	4,2	3,0	2,1	3,1	2,8
- bas revenus	1,0	1,2	0,0	4,0	3,3	2,5	2,3	2,0	2,4
- revenus moyens/bas	0,0	2,8	2,1	3,3	4,8	4,7	2,4	3,5	3,3
- revenus moyens/hauts	0,8	3,9	2,1	3,0	5,9	3,5	2,3	3,9	3,5
- hauts revenus	0,9	2,2	0,0	0,7	2,7	1,6	1,1	3,0	2,0
Part de dette (emprunt) détenue par les ménages avec un service de la dette élevé (6)	5,9	26,8	8,4	20,1	34,3	19,7	22,1	29,7	24,9

Source : élaboration de données Eu-Silc. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Endettement relatif à l'achat d'habitations – (2) Pourcentages du nombre de ménages présents dans chaque classe de revenu et dans l'ensemble de l'échantillon. Les classes de revenu sont fixées sur la base du revenu équivalent. – (3) Valeur médiane de la dette pour l'achat d'habitations, en milliers d'euros. – (4) Médiane du rapport entre l'annuité totale (intérêts et principal du prêt) et le revenu de chaque ménage endetté. – (5) Ménages avec un service de la dette supérieur à 30% du revenu disponible, charges financières non déduites. Les classes de revenu sont fixées sur la base du revenu équivalent. – (6) Pourcentages de la dette totale pour les prêts des ménages.

Tableau a28

**Prêts aux entreprises par branche d'activité économique(1)**  
(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

BRANCHES	2011	Variations	
		2010	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	36,3	11,9	4,0
Extraction de minéraux de carrières et de mines	4,9	-12,1	-12,3
Activités manufacturières	285,8	4,9	-6,2
<i>Industrie alimentaire, des boissons et du tabac</i>	51,4	4,4	1,4
<i>Industrie textile, de l'habillement et de la maroquinerie</i>	1,5	-10,0	-12,7
<i>Industrie du bois et de l'ameublement</i>	15,4	6,9	-0,4
<i>Fabrication du papier et imprimerie</i>	4,7	-4,8	-14,7
<i>Fabrication de produits raffinés du pétrole, de produits chimiques et pharmaceutiques</i>	3,2	2,1	-0,5
<i>Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques</i>	1,2	7,4	-39,3
<i>Métallurgie, fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques</i>	185,6	2,7	-6,7
<i>Fabrication de produits électroniques, d'appareils électriques et non électriques</i>	2,8	31,3	-28,3
<i>Fabrication d'outillages</i>	14,2	25,0	-19,0
<i>Fabrication de véhicules automobiles et d'autres moyens de transport</i>	0,2	-20,5	-20,2
<i>Autres activités manufacturières</i>	5,6	49,3	0,0
Fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, d'égouts, d'activités de gestion des déchets et d'assainissement	418,1	6,2	2,1
Bâtiment	382,8	8,6	6,5
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	184,1	2,4	5,7
Transport et entreposage	129,4	-13,0	-3,5
Activités des services d'hôtellerie et de restauration	103,2	2,4	3,2
Services d'information et de communication	12,9	33,7	18,0
Activités immobilières	130,7	-3,0	3,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	40,1	4,7	9,1
Location, agences de voyages, services de soutien aux entreprises	26,1	15,5	-2,1
Activités tertiaires résiduelles	61,3	5,8	-9,7
<b>Total</b>	<b>1.821,0</b>	<b>3,8</b>	<b>1,5</b>

Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Données se référant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. Les créances en souffrance sont exclues.

## Nouvelles créances en souffrances et créances détériorées (1)

(valeurs en %)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises					Ménages consommateurs	Total
		dont :			dont :			
		activités manufacturières	bâtiment	services	Petites entreprises (2)			
<b>Nouvelles créances en souffrance (3)</b>								
Déc. 2010	::	0,9	0,2	1,3	1,5	2,4	0,9	0,9
Mars 2011	::	0,9	0,1	1,2	1,5	2,2	0,7	0,8
Juin 2011	::	1,3	2,2	1,5	1,6	2,0	0,8	1,1
Sept. 2011	::	1,2	2,3	1,2	1,5	1,5	0,6	1,0
Déc. 2011	::	0,9	2,4	0,8	0,9	0,9	0,6	0,8
<b>Créances détériorées par rapport aux prêts (4)</b>								
Déc. 2010	::	1,9	0,9	1,7	3,6	2,7	1,8	1,8
Mars 2011	::	2,3	2,5	2,6	3,3	3,2	2,0	2,2
Juin. 2011	::	2,7	0,9	3,1	4,6	3,4	2,2	2,5
Sept. 2011	::	3,5	1,7	4,2	4,9	3,3	2,9	3,2
Déc. 2011	::	3,8	2,2	5,0	5,3	3,4	2,6	3,3

Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Données se référant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. Le total inclut également les administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Sociétés en commandite simple et sociétés en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés – (3) Créances devenues en souffrance rectifiées par rapport aux prêts in bonis existant au début de la période. Les données sont calculées comme des moyennes des quatre trimestres se terminant à celui de référence – (4) Le dénominateur du rapport ne comprend pas les créances en souffrance.

Tableau a30

## L'épargne financière

(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

POSTES	Ménages consommateurs			Entreprises			Total entreprises et ménages consommateurs		
	2011	Variations		2011	Variations		2011	Variations	
		2010	2011		2010	2011		2010	2011
<b>Dépôts</b>	<b>2.120,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,2</b>	<b>591,5</b>	<b>2,7</b>	<b>-16,9</b>	<b>2.712,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,7</b>
dont :									
<i>comptes courants</i>	1.132,7	3,7	-0,8	509,3	-9,5	-7,0	1.642,0	-1,0	-2,8
<i>prises en pension</i>	64,3	-46,4	4,9	25,9	::	-75,3	90,2	16,0	-45,8
<b>Titres en dépôt (1)</b>	<b>1.968,6</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>331,3</b>	<b>38,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2.300,0</b>	<b>5,1</b>	<b>-0,8</b>
dont :									
<i>titres d'État italiens</i>	427,7	1,6	12,9	155,0	::	14,1	582,8	21,4	13,2
<i>obligations bancaires ital.</i>	716,1	-1,4	5,8	92,1	9,4	41,1	808,2	-0,5	8,9
<i>autres obligations</i>	266,9	13,6	-14,8	51,8	3,8	-30,8	318,8	11,5	-17,9
<i>actions</i>	100,1	-16,3	-16,9	6,8	19,0	-66,6	106,9	-12,6	-24,1
<i>parts d' OPCVM (2)</i>	454,9	4,5	-8,9	25,4	-15,9	-13,8	480,3	3,1	-9,2
p.m.: Collecte bancaire (3)	2.846,3	-1,3	3,0	688,1	3,1	-11,9	3.534,4	0,0	-0,3

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.(1) Titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion valorisés à la juste valeur (*fair value*). – (2) Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Hors parts déposées par la clientèle sans mandat de gestion explicite. – (3) Dépôts et obligations de banques italiennes. Les données sur les obligations (valorisées à la juste valeur) sont issues des informations sur les titres de tiers en dépôt.

Tableau a31

## Gestions de patrimoines (1)

(millions d'euros et variations en %)

INTERMÉDIAIRES	Flux nets (2)		Patrimoine géré			
	2010	2011	2010	2011	Variations	
					2010	2011
Banques	6,4	-5,5	65,0	52,3	-6,2	-19,6
Sociétés d'interméd. mobilière (SIM)	-1,9	0,3	15,8	14,5	-4,9	-7,7
Sociétés de gestion de l'épargne (SGR)	-8,3	3,1	241,8	194,5	-0,6	-19,6
<b>Total</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,2</b>	<b>322,6</b>	<b>261,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>-19,0</b>

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données à valeurs courantes. – (2) Y compris les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoine entre intermédiaires.

**Taux d'intérêt bancaires (1)**  
(valeurs en %)

POSTES	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Mars 2012 (4)
			<b>Taux actifs</b>	
Prêts à court terme (2)	5,78	5,52	6,64	6,46
dont : <i>grandes et moyennes entreprises</i>	5,22	4,98	6,20	5,95
<i>petites entreprises</i> (3)	7,51	7,79	8,86	9,08
<i>total entreprises</i>	5,76	5,53	6,70	6,47
dont: <i>activités manufacturières</i>	4,66	3,70	5,14	4,88
<i>bâtiment</i>	5,85	6,26	7,83	7,88
<i>services</i>	6,94	6,53	6,40	6,20
Prêts à moyen et à long terme	4,08	3,30	5,20	6,26
dont : <i>prêts immobiliers aux ménages consommateurs</i>	3,07	3,24	4,13	4,67
<i>entreprises</i>	4,43	3,30	5,54	7,11
			<b>Taux passifs</b>	
Comptes courants à vue	0,32	0,48	0,81	0,76

Source : *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi* (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux opérations en euros. Les totaux incluent les administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les ménages consommateurs, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Données se référant aux crédits auto-liquidatifs et aux crédits révocables. – (3) Sociétés en commandite simple et en nom collectif de moins de 20 salariés. Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (4) Données provisoires.

Tableau a33

**Structure du système financier**  
(données de fin de période, unités)

POSTES	2001	2006	2010	2011
Banques actives	16	17	12	13
dont : ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste	3	2	1	1
banques spa (1)	1	0	0	0
établissements de crédit coopératif	2	2	1	1
Agences en service	94	98	98	98
dont : de banques ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste	17	19	21	21
Communes desservies par des banques	34	35	35	34
Nombre d'opérations de financement par agence	481	438	485	494
Nombre de comptes de dépôt par agence	1.300	1.109	1.166	1.181
TPE (2)	3.368	4.042	5.473	5.669
GAB	103	122	134	141
Sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'article 107 de la loi italienne sur les banques ( <i>Testo unico bancario</i> )	1	2	3	3
dont : <i>confidi</i> ( <i>consortiums de caution mutuelle</i> )	0	0	1	1

Source : Base de données publique et fichiers de données des intermédiaires. Cf. section : *Notes méthodologiques*

(1) Y compris les établissements centraux de catégorie et de refinancement. – (2) Depuis 2004, y compris le nombre de TPE déclarés par les sociétés financières et depuis 2011, y compris les TPE déclarés par les instituts de paiement.

Tableau a34

**Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts**  
(valeurs moyennes sur la période 2008-10 et valeurs en %)

POSTES	Euros par personne	Ventilation en %				Var. annuelle en %
		Région et ASL (1)	Provinces	Communes(2)	Autres organismes	
Dépenses courantes primaires	7.826	77,9	0,0	16,0	6,1	2,4
Dépenses en capital (3)	3.504	68,9	0,0	28,6	2,6	-0,9
Dépenses totales	11.330	75,1	0,0	19,9	5,0	1,3
Pour mémoire :						
<i>dépenses totales Italie</i>	3.492	60,2	4,7	27,1	7,9	0,3
" RSO	3.276	59,1	5,2	27,8	7,9	0,7
" RSS	4.704	64,7	2,8	24,3	8,2	-1,1

Source : pour les dépenses, Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), base de données des *Conti pubblici territoriali* (Comptes des administrations publiques italiennes) ; pour la population résidente, ISTAT. Cf. section : *Notes méthodologiques*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Y compris les AO. – (2) Les données pour l'Italie et les RSO n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008. – (3) Diminuées des dépenses financières.

**Emploi public des collectivités locales et des ASL (1) (2)**  
(valeurs moyennes, variations en %, unités et milliers)

POSTES	Dépenses pour le personnel (2)		Nombre de salariés (3)		Dépenses par salarié (euros)	Dépenses par personne (euros)
	Milliers d'euros	Var. annuelle en %	Unités pour 10.000 habitants	Var. annuelle en %		
Région et ASL (1)	269.825	2,0	397	0,1	53.572	2.124,5
Provinces	-	-	-	-	-	-
Communes	58.677	1,6	116	1,0	40.430	462,1
<b>Total</b>	<b>328.502</b>	<b>1,9</b>	<b>513</b>	<b>0,3</b>	<b>50.632</b>	<b>2.586,6</b>
Pour mémoire :						
Total Italie (3)	51.871.358	2,0	204	0,2	46.388	943,6
“ RSO	46.397.330	1,8	197	0,0	46.169	911,1
“ RSS (3)	5.474.028	3,8	284	1,3	48.330	1.353,5

Source : pour les dépenses, ISTAT, Comptes des Administrations régionales, provinciales, communales et Ministère italien de la Santé, NSIS ; pour les dépenses des Régions à Statut spécial, RGS, *Conto annuale (Compte annuel)* ; pour les fonctionnaires, RGS, *Conto annuale (Compte annuel)* ; pour la population, ISTAT, *Statistiche demografiche (Statistiques démographiques)*. Cf. section : *Notes méthodologiques*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux. (1) Pour les dépenses, valeurs moyennes de la période 2007-09 ; pour les salariés, valeurs moyennes de la période 2008-10. – (2) Les ASL incluent les AO et tous les établissements du Service de Santé régional. – (3) Le total de l'Italie et des RSS ne comprend pas la Sicile.

**Coûts du système sanitaire**  
(millions d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
<b>Coûts supportés par les établissements situés dans la région</b>	<b>265</b>	<b>268</b>	<b>281</b>	<b>16.090</b>	<b>16.506</b>	<b>16.684</b>	<b>108.689</b>	<b>111.734</b>	<b>112.292</b>
Fonctions des dépenses									
Gestion directe	213	213	223	10.571	10.982	10.950	68.981	71.446	71.170
dont : <i>biens</i>	34	36	38	1.875	2.006	2.083	13.104	14.055	14.731
<i>personnel</i>	113	112	114	5.969	6.090	6.160	35.264	36.176	36.618
Organismes conventionnés et agréés (1)	51	55	57	5.518	5.525	5.734	39.709	40.289	41.122
dont :									
- <i>pharmacies conventionnées</i>	21	21	21	1.793	1.739	1.771	11.226	10.999	10.936
- <i>médecins généralistes</i>	13	15	14	941	982	1.025	6.068	6.361	6.539
- <i>autres prestations par des organismes conventionnés et agréés (2)</i>	17	18	22	2.785	2.804	2.938	22.414	22.929	23.647
<b>Solde mobilité sanitaire interrégionale (3)</b>	<b>-14</b>	<b>-16</b>	<b>-16</b>	<b>-264</b>	<b>-264</b>	<b>-264</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coûts supportés pour les résidents (euros par personne)	2.195	2.225	2.315	1.800	1.842	1.857	1.810	1.852	1.852

Source : élaboration de données de l'INSIS du Ministère italien de la Santé (données actualisées au 25 mars 2010). Pour la population résidente, ISTAT, *Conti regionali (Comptes régionaux)*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

1) Y compris, outre les coûts de production des fonctions d'assistance, les coûts supportés pour couvrir la mobilité vers l'hôpital *Bambin Gesù* et le Smom (Ordre souverain militaire de Malte). – (2) Y compris les prestations des spécialistes, de réadaptation fonctionnelle, complémentaires et prothétiques, hospitalières et autres prestations conventionnées et agréées. – (3) Le signe est négatif (positif) lorsque le coût supporté pour des prestations d'assistance sanitaire dans d'autres régions italiennes en faveur des résidents est supérieur (inférieur) aux recettes obtenues pour fournir des prestations d'assistance sanitaire aux non-résidents sur le territoire de référence. Il faut soustraire algébriquement ce solde du montant indiqué à la première ligne afin de passer du coût supporté pour financer les établissements sanitaires situés dans la région au coût supporté pour financer les prestations d'assistance sanitaire en faveur des résidents de la région de référence indépendamment du lieu de la prestation.

Tableau a37

## Dépenses de santé par Niveaux essentiels d'assistance en 2009 (1)

POSTES	Ventilation (en % des dépenses de santé)			Coût par personne (euros)					
				Population			Population pondérée		
	Vallée d'Aoste	RSS	Italie	Vallée d'Aoste	RSS	Italie	Vallée d'Aoste	RSS	Italie
Assistance collective dans la vie quotidienne ou au travail	6,0	4,5	4,2	139,3	83,7	80,9	-	-	-
Assistance départementale	48,0	46,1	48,8	1115,2	853,8	942,9	-	-	-
dont : <i>médecine généraliste</i>	4,5	6,6	6,0	105,3	122,8	115,4	-	-	-
<i>pharmacies convent.</i>	10,4	13,0	13,1	241,8	241,3	252,4	238,4	245,1	252,0
<i>médecine spécialisée</i>	18,0	11,5	14,3	417,0	213,3	277,0	-	-	-
<i>autre médecine départementale</i>	15,1	14,9	15,4	351,0	276,3	298,0	-	-	-
Assistance hospitalière	46,0	49,4	47,0	1067,5	915,1	906,8	1047,9	936,5	905,0

Source : élaboration de données du Ministère italien de la Santé, *Rapporto nazionale di monitoraggio dei livelli essenziali di assistenza (Rapport national de surveillance des niveaux essentiels d'assistance)*; années 2007 - 09.

(1) Hors données de la Calabre et des Provinces autonomes de Trente et de Bolzano.

Tableau a38

Caractéristiques de structure des réseaux hospitaliers  
(nombre et valeurs en %)

POSTES	Nombre de structures d'hospitalisation publiques et privées agréées (par million d'habitants)				% de lits dans (2) :		% de communes avec au moins une structure hospitalière (2)	
					Hôpitaux de moins de 200 lits	Hôpitaux privés agréés	Total	Communes de moins de 5 mille habitants
	2003	2005	2007	2009				
Vallée d'Aoste	8,3	8,1	8,0	15,7	0,0	0,0	1,4	100,0
Pour mémoire :								
<i>Total Italie</i>	22,3	20,9	20,2	19,5	29,1	19,6	7,8	23,8
" <i>RSO</i>	21,6	20,0	19,4	18,6	27,0	19,7	7,8	22,9
" <i>RSS</i>	26,4	25,7	25,2	24,8	41,7	19,0	8,0	29,0

Source : élaboration de données ISTAT, pour la population résidente au niveau de commune, et de données du Ministère italien de la Santé.

(1) Annuaire statistique du service de santé national, *Attività gestionali ed economiche delle Asl e Aziende ospedaliere (Activités de la gestion et économiques des ASL et des AO)*, années variées. – (2) Base de données du Service de santé national, *Strutture di ricovero pubbliche e case di cura accreditate presenti nel territorio della ASL (Structures d'hospitalisation et maisons de santé agréées présentes sur le territoire de la ASL)*, année 2007.

Tableau a39

Dépenses publiques d'investissements fixes (valeurs en %)									
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Administrations locales (en % du PIB)	7,1	7,6	6,6	3,6	3,5	3,0	1,7	1,8	1,5
dont (parts en % sur le total) :									
<i>Région et ASL</i>	57,4	56,5	53,7	46,4	45,9	43,6	25,2	25,0	26,3
<i>Provinces</i>	-	-	-	3,6	3,7	3,9	9,5	9,4	10,7
<i>Communes (1)</i>	39,7	39,7	42,3	42,7	44,9	46,7	56,3	57,8	55,3
<i>Autres organismes</i>	2,9	3,9	4,0	7,3	5,6	5,8	9,1	7,7	7,7

Source : Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), *Conti pubblici territoriali* (Comptes des administrations publiques italiennes). Le tableau est construit sur la base des données de caisse concernant les dépenses pour la constitution de capital fixe (biens et ouvrages immeubles ; biens meubles et outillages) des administrations locales. – (1) Les données pour les RSO et l'Italie n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008.

Tableau a40

Dépenses d'investissements des communes par classes dimensionnelles (1) (euros par personne et variations en %)						
CLASSES DÉMOGRAPHIQUES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2010	Var. moyenne annuelle 2005-2010 (2)	2010	Var. moyenne annuelle 2005-2010 (2)	2010	Var. moyenne annuelle 2005-2010 (2)
jusqu'à 5 000	1.662	1,3	721	-5,6	505	-3,6
de 5 001 à 10 000	-	-	-	-	-	-
de 10 001 à 20 000	-	-	-	-	-	-
de 20 001 à 60 000	231	-16,0	188	-10,6	185	-9,8
plus de 60 000	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.271</b>	<b>- 0,3</b>	<b>319</b>	<b>- 8,5</b>	<b>262</b>	<b>- 8,3</b>

Source : élaboration des *Certificati di Conto Consuntivo* (Certificats de Bilan) - Ministère italien de l'Intérieur. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les investissements sont exprimés en termes de compétence juridique (engagements de dépenses) et calculés comme somme des dépenses en capital suivantes : *i*) acquisition de biens immeubles ; *ii*) expropriations et servitudes onéreuses ; *iii*) acquisition de biens pour travaux en régie ; *iv*) utilisation de biens de tiers pour travaux en régie ; *v*) acquisition de biens meubles, outillages et appareils ; *vi*) charges professionnelles externes ; *vii*) Transferts. – (2) Moyenne géométrique des dépenses exprimée en valeurs absolues.

## Caractéristiques principales du pacte de stabilité interne pour les communes de la Vallée d'Aoste

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Communes concernées</b>	Toutes						
<b>OBJECTIF :</b>							
Solde financier de caisse (1)	X	X	X	X	X	X	X
Solde financier de l'exercice (1)	X	X	X	X	X	X	X
Dette de la Commune/Valeur ajoutée rég.le (2)	X	X	X	X	X	X	
Dette de la Commune (2)						X	
Dette de la Commune /Recettes propres (2) (3)							X
Budget							
<b>RECETTES EXCLUES (4) :</b>							
Impôts et taxes (5)	X	X	X	X	X	X	X
Transferts des AA.PP et de l'UE (6)	X	X	X	X	X	X	X
Recettes à destination limitée (6)	X	X	X	X	X	X	X
Recettes non fiscales (7)	X	X	X	X	X	X	X
Recettes d'aliénat., transf. de cap. et recouv. cré. (8)	X	X	X	X	X	X	X
<b>DÉPENSES EXCLUES (4):</b>							
Intérêts passifs	X	X	X	X	X	X	X
Dépenses limitées (pour transf. UE, ordonnances) (9)	X	X	X	X	X	X	X
Autres dépenses (10)	X	X	X	X	X	X	X
<b>SANCTIONS (11) :</b>							
<b>Objectif en matière de solde financ. de l'exercice :</b>							
Réduction des transferts (12)	X						
Limitations à l'embauche de personnel	X	X	X	X	X	X	X
Limites aux dépenses (13)	X	X	X	X	X	X	X
Obligations d'assurer une augmentation des profits des services publics (14)	X	X	X		X	X	X
<b>Objectif en matière de dette</b>							
Interdiction d'utiliser l'excédent d'admin. pour financer des dépenses de fonctionnement non répétitives							X
Limites à l'endettement d'investissements (15)							X
<b>PRIMES</b>							
Plus de ressources d'investissements (16)	X						
<b>COMMUNES TOTALES</b>	74	74	74	74	74	74	74
<b>COMMUNES DÉFAILLANTES (Obj. financier)</b>	23	8	6	3	5	11	12
<b>COMMUNES DÉFAILLANTES (Obj. de la dette) (17)</b>							11

(1) En 2005, les dépenses (courantes et en capital) devaient être inférieures aux dépenses moyennes du triennat 2001-03 augmentées de 10 %. En 2006, les dépenses courantes devaient être réduites de 6,5 % par rapport à 2004 tandis que les dépenses en capital ne pouvaient pas excéder celles de 2004 augmentées de 8,1 %. – (2) En 2004 le solde ne concernait que les recettes courantes : le déficit ne pouvait excéder celui de 2003 augmenté du taux d'inflation programmé. En 2007 le solde concernait aussi bien les dépenses courantes que celles en capital. L'objectif consistait à améliorer le solde moyen du triennat 2003-05; l'étendue de l'amélioration était variable, en fonction du signe du solde pour le triennat 2003-05. – (3) En 2008, L'objectif consistait à améliorer le solde moyen du triennat 2003-05 ; aucune amélioration n'était exigée des Organismes ayant un solde positif pour le triennat 2003-05. En 2009-10 la participation à la manœuvre (amélioration du solde) était variable, en fonction du respect du pacte et du signe du solde en 2007. Aucune amélioration n'était exigée des Organismes qui n'avaient pas respecté le pacte mais qui avaient un solde positif. La possibilité d'aggraver le solde était donnée aux Organismes qui avaient respecté le pacte et avaient un solde positif. – (4) Seules les augmentations de rétribution selon les accords entre le Gouvernement et les OO.SS. – (5) Actions, apports de capital, achat d'actifs financiers ; dépenses d'investissements effectuées avec des profits d'aliénation de biens meubles et immeubles. – (6) Seules les dépenses en capital. – (7) Ventas dont les profits sont destinés au remboursement d'emprunts. – (8) Seulement pour les communes avec solde moyen 2003-05 positif : dépenses d'investissements égales à une part de l'excédent d'administration au 31.12.05. – (9) Seulement pour les Organismes qui avaient approuvé les comptes avant le 10.03.09 : exclusion des ventes immobilières et des profits de la vente de parts ou de dividendes (extraordinaires) de public utilities destinés à des investissements ou à la réduction de dettes. La règle s'appliquait également à 2010. – (10) Sous certaines conditions, les paiements en capital effectués avant la fin de l'année n'excédant pas 4 % (0,78 % en 2010) des reliquats passifs des deux années précédentes étaient exclus. – (11) Des prévisions de sanctions sont incluses annuellement dans les règles du pacte mais ne sont définies et effectivement délibérées par le Conseil régional que suite au contrôle des données du bilan. Les règles pour 2009 et 2010 prévoient la possibilité de prescrire des sanctions également aux organismes qui retardent l'envoi des aperçus demandés. – (12) Prélèvement sur les transferts totaux sans limite de secteur qui finance un fond en faveur des communes ayant respecté l'objectif du solde financier aussi bien en 2003 qu'en 2004. – (13) Réduction des engagements de dépenses pour des activités de conseil et pour la concession d'avantages économiques. – (14) Pour les pactes 2004, la sanction n'est appliquée que si la Commune n'a pas respecté l'objectif pour plus de 15 %. – (15) Inadmissibilité des demandes de financement valables pour le Fospi (Fonds pour des programmes d'investissement spéciaux). Le Fospi est utilisé pour financer des interventions publiques d'intérêt local si leur insertion dans des programmes spécifiques de secteur n'est pas possible. – (16) Cf. note 12. – (17) Saint-Denis est la seule Commune qui n'a pas respecté les deux objectifs en 2010.

Tableau a42

**Recettes fiscales courantes des collectivités locales**  
(valeurs moyennes du dernier triennat disponible)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	Par personne	Var. annuelle en %	Par personne	Var. annuelle en %	Par personne	Var. annuelle en %
Région	10.764	-1,0	3.375	2,0	2.008	1,6
Provinces	-	-	50	-4,0	80	-1,7
Communes	433	-1,0	310	-0,3	334	-2,8
dont (% sur le total) :						
<i>ICI</i>	62,3	-3,6	47,1	-7,2	48,6	-9,8
<i>Impôt additionnel à l'IRPEF</i>	3,0	3,2	10,1	9,2	14,1	5,8

Source : élaboration de données de la Cour des comptes italienne et des comptes régionaux (pour les régions) et du Ministère italien de l'Intérieur (pour les provinces et les communes). Les recettes fiscales figurent au titre 1er des comptes des établissements publics (cf. section : *Notes méthodologiques*). Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

Tableau 43

**La dette des administrations locales**  
(millions d'euros et valeurs en %)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Encours	520,3	484,3	13.575,2	14.113,1	109.990,6	110.860,8
Variation sur l'année précédente en %	-6,4	-6,9	2,1	4,0	-0,2	0,8
Ventilation en %						
<i>titres émis en Italie</i>	-	-	4,4	4,1	8,4	7,9
<i>titres émis à l'étranger</i>	69,5	68,2	23,0	20,1	16,4	15,5
<i>prêts de banques italiennes et CDP(Cassa depositi e prestiti)</i>	30,3	31,6	68,9	72,2	68,1	69,3
<i>prêts de banques étrangères</i>	-	-	3,0	2,8	2,4	2,6
<i>Autres passifs</i>	0,2	0,2	0,7	0,8	4,7	4,7

Source : Banca d'Italia. Cf. section : *Notes méthodologiques*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Des informations complémentaires sont contenues dans les Notes méthodologiques et dans le Glossaire des Annexes du Rapport annuel de la *Banca d'Italia* et dans les Annexes méthodologiques du Bulletin Statistique de la *Banca d'Italia*.

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab. a8

#### Enquêtes sur les entreprises industrielles, de services et du bâtiment

L'enquête sur les entreprises de l'industrie proprement dite de 20 salariés et plus a concerné, pour l'année 2011, 2 936 entreprises (dont 1 858 d'au moins 50 salariés). Dès 2002, elle a été accompagnée de l'enquête sur les entreprises de services de 20 salariés et plus, portant sur les activités suivantes : commerce, hôtellerie et restauration, transports et communications, services aux entreprises. L'échantillon des services pour l'année 2011 comprend 1 184 entreprises. Depuis 2006, l'enquête inclut également les entreprises du secteur du bâtiment de 20 salariés et plus ; l'échantillon pour 2011 a utilisé 502 entreprises. Le taux de participation a été de 73,6, de 71,4 et de 72,3 %, respectivement, pour les entreprises industrielles, pour celles de services et pour celles du bâtiment.

Les entretiens sont réalisés annuellement par les filiales de la *Banca d'Italia* durant la période février-avril de l'année suivant celle de référence. La numérosité théorique des échantillons de chaque couche est déterminée en appliquant par classe dimensionnelle et zone géographique la méthode appelée *optimum allocation to strata*, qui permet de minimiser l'erreur standard des moyennes de l'échantillon à travers le suréchantillonnage des couches à variance plus élevée (en particulier, le suréchantillonnage a concerné les entreprises de plus grandes dimensions et celles ayant leur siège administratif dans l'Italie du Sud). La méthode d'attribution susmentionnée s'applique dans le but de minimiser la variance des estimateurs de la dynamique des variables investissements, emploi et chiffre d'affaires.

Les estimations sur les investissements et le chiffre d'affaires sont calculées à travers des moyennes robustes en redimensionnant les valeurs extrêmes (avec signe positif et négatif) des distributions des variations annuelles, sur la base du 5<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> centile ; la méthode a été appliquée en tenant compte des fractions sondées dans chaque couche de l'échantillon (*Winsorized Type II Estimator*). Les déflateurs utilisés sont estimés par les entreprises elles-mêmes.

Le dossier détaillé sur les résultats et les méthodes utilisées au cours de l'enquête est disponible annuellement dans les Suppléments du Bulletin Statistique, collection « Enquêtes par échantillonnage » ([www.bancaditalia.it](http://www.bancaditalia.it)). Dans la Vallée d'Aoste, 21 entreprises industrielles, 14 de services et 9 du bâtiment ont été recensées. À cause de la basse numérosité des échantillons, les résultats de l'enquête sont à considérer comme des informations qualitatives, ne permettant pas de dégager – dans le cadre d'un intervalle de confiance acceptable – des estimations quantitatives des paramètres de population correspondants.

### L'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables

*Consommation d'énergie primaire* – La consommation d'énergie primaire indique la quantité d'énergie globalement nécessaire au pays en un an : l'énergie produite à son intérieur plus l'énergie importée, diminuée des exportations et des variations des stocks. Cette mesure inclut les pertes liées aux processus de transformation d'énergie (comme la raffinerie ou la génération d'énergie électrique).

*Consommation intérieure brute (CIB)* – La consommation intérieure brute d'énergie correspond à la somme des quantités de sources primaires produites, de sources primaires et secondaires importées et de la variation des stocks de sources primaires et secondaires auprès de producteurs et importateurs, diminuées des sources primaires et secondaires exportées. La consommation intérieure brute d'énergie correspond à la production brute d'énergie électrique plus le solde des échanges extérieurs. Elle peut être diminuée ou augmentée des pompes si la production brute d'énergie exclut ou inclut la production due à des apports de pompage.

*Consommation finale d'énergie (CFL)* – La consommation finale d'énergie correspond à la consommation intérieure brute d'énergie diminuée de la consommation du secteur énergétique ; cette dernière inclut les variations des stocks correspondants.

*Production brute* - La production brute d'énergie électrique d'un ensemble d'installations de génération dans une période donnée est la somme des quantités d'énergie électrique produite, mesurées aux bornes des générateurs d'électricité.

*Burden sharing*: décret interministériel (Ministère italien du Développement et Ministère italien de l'Environnement) qui répartit au niveau régional l'objectif de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables indiqué à la Directive 2009/28/CE. Envoyé à la Conférence État-Régions en novembre 2011, il a été approuvé par la Conférence en février 2012. Il est actuellement à la signature des différents ministres.

$$\text{Intensité énergétique} = \text{Consommation intérieure brute (CIB)} / \text{PIB}$$

Fig. 1.3 et 3.3

### Prix des logements selon les données de l'Observatoire sur le marché immobilier de l'Agenzia del territorio (OMI)

La base de données des prix de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) institué par l'*Agenzia del territorio* (services italiens du cadastre), contient des données semestrielles concernant environ 8 100 communes italiennes, à leur tour réparties en quelque 31 000 zones homogènes (dont l'identification se fonde sur des caractéristiques socio-économiques et urbaines, sur la qualité des transports, etc.) ; la collecte des données se fait pour les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars, entrepôts, box et garages), à leur tour répartis par typologie (par exemple, les bâtiments résidentiels sont répartis en logements de haut standing, logements civils, bâtiments économiques, villas et pavillons). Les agences immobilières privées, avec lesquelles ont été conclus des accords de collaboration spécifiques, représentent les principales sources utilisées; tandis que les données administratives concernant les transactions ne constituent qu'une source résiduelle. Pour chaque zone et type, il a été indiqué un prix minimum et un prix maximum.

L'estimation des prix des logements a été effectuée selon la méthode de Cannari et Faiella (cf. L. Cannari et I. Faiella, *House prices and housing wealth in Italy*, présentée au congrès "Household Wealth in Italy", Banca d'Italia, Pérouse, Octobre 2007). L'étalon de l'indice des prix pour l'année 2002 est établi à l'aide d'un estimateur composé qui utilise les informations de l'Observatoire sur le marché immobilier de l'*Agenzia del territorio* (<http://www.agenziaterritorio.it/servizi/osservatorioimmobiliare/index.htm>) et les valeurs de la revue *Consulente immobiliare* (<http://www.consulenteimmobiliare.ilssole24ore.com>) extrapolées, par des modèles de régression, de l'univers des communes italiennes. Les variations des prix pour les années après 2002 se basent sur l'élaboration des données de l'OMI : plus particulièrement, il est calculé une moyenne simple des prix minimums et maximums au mètre carré par zone (centre-ville, alentours du centre-ville et banlieue) au niveau communal ; ces informations sont agrégées au niveau communal en pondérant les trois zones urbaines avec les poids relevés dans l'Enquête sur les Budgets des ménages italiens (*Indagine sui Bilanci delle famiglie italiane*), menée par la Banca d'Italia ; les prix au niveau communal sont donc agrégés par région, macro-zone et territoire national dans son ensemble, en prenant comme poids le nombre des logements recensé par l'ISTAT dans le Recensement de la population et des logements de 2001.

Fig r.2

### L'indice de productivité des structures commerciales

L'indice de productivité des structures d'une surface d'au moins 150 mètres carrés, est élaboré à partir des données de la société Nielsen, qui fournit, pour chaque point de vente, le rapport entre le chiffre d'affaires et la somme des chiffres d'affaires de tous les points de vente présents sur le territoire national (exprimée en millièmes). L'indice présenté à la figure R.1 correspond au rapport entre l'indice du chiffre d'affaires de Nielsen, multiplié par dix, et les mètres carrés de chaque commerce (en milliers de mètre carrés).

Tab. a10 et a11, Fig 1.2

### Commerce extérieur (cif-fob)

Les données sur les échanges avec les pays de l'UE sont collectées à l'aide du système Intrastat ; celles sur les échanges avec les autres pays proviennent des documents des douanes. Les données régionales résultent des données agrégées par province de provenance ou de destination des marchandises. Par « province de provenance », on entend la province où les marchandises destinées à l'exportation ont été produites ou obtenues par suite de la fabrication, de la transformation ou de la réparation de produits temporairement importés. Par « province de destination », on entend la province à laquelle les marchandises importées sont destinées pour la distribution finale ou pour faire l'objet d'une fabrication, d'une transformation ou d'une réparation. Pour plus de détails, voir le site Internet [www.coeweb.istat.it/](http://www.coeweb.istat.it/).

Tab. a14-a17; Fig.1.5-1.7.

### Les régions italiennes par rapport aux régions européennes

Les 4 *clusters* ont été déterminés en regroupant 88 régions appartenant à l'Italie, à la France, à l'Allemagne, au Royaume-Uni et à l'Espagne avec niveau territorial de type « asymétrique », c'est-à-dire en choisissant le niveau NUTS (« Nomenclature d'unités territoriales statistiques ») pour chaque pays permettant de garantir le plus d'homogénéité dimensionnelle possible. Le niveau NUTS2 a été utilisé pour l'Italie, la France et l'Espagne, tandis que le NUTS1 a été utilisé pour l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le choix du niveau NUTS1 pour le Royaume-Uni a été dicté de la disponibilité des informations nécessaires.

Les variables de sélection ont été le revenu par personne à égalité de pouvoir d'achat, le taux d'emploi (rapport entre actifs occupés et population âgée de 15-64 ans), la part de valeur ajoutée (VA) de l'agriculture, la part de VA de l'industrie proprement dite, la part d'actifs occupés dans les secteurs manufacturiers à haute (HT) et moyenne-haute technologie (MHT) sur le total des salariés de tous les secteurs productifs et la part d'actifs occupés dans les services à haute technologie (HT) sur le total des salariés de tous les secteurs productifs (cf. ci-après). Des moyennes mobiles sur trois termes centrées sur 2007 ont été calculées pour chaque variable.

Pour le *clustering*, il a été utilisé la méthode hiérarchique de Ward sur des données standardisées et des distances euclidiennes. Le nombre de *clusters* optimal a été déterminé en analysant les statistiques disponibles dans le logiciel économétrique Stata: l'indice pseudo-F de Caliński et Harabasz (1974), l'indice  $Je(2)/Je(1)$  de Duda, Hart et Stork (2001) et l'indice pseudo-T-carré associé à ce dernier.

Les tableaux suivants présentent les valeurs des six variables de sélection pour les 4 *clusters* déterminés et pour les 15 régions comprises dans le *cluster* de référence de la Vallée d'Aoste.

L'Eurostat fournit le nombre d'actifs occupés dans les secteurs productifs agrégés par contenu technologique à partir de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (Nace) Rév. 1.1 correspondant à l'Ateco 2002. Sur la base de cette classification, le secteur "Manufacturier à haute technologie" comprend les secteurs DG24.4, DL30, DL32, DL33 et DM35.3; le secteur "Manufacturier à moyenne-haute technologie" comprend les secteurs DG24 (hors DG24.4), DK29, DL31, DM34 et DM35 (hors DM35.1 et DM35.3) ; le secteur "Manufacturier à moyenne-basse technologie" comprend les secteurs DF23, DH25-DJ28 et DM35.1 ; le secteur "Manufacturier à basse technologie" comprend les secteurs DA15-DE22, DN36 et DN37. Les "Services à haute technologie" incluent les secteurs : I64, K72 et K73.

CLUSTER	Nombre	PIB par personne (euros)	Secteur manufacturier HT et MHT (1)	Services HT (2)	Taux d'emploi (en %)	Part VA agriculture (en %)	Part VA industrie proprement dite (en %)
Cluster 1	23	28.087	10,4	2,9	67,5	1,5	25,7
Cluster 2	7	36.250	5,0	5,8	67,5	0,3	11,9
Cluster 3	43	24.092	5,3	2,9	66,5	2,6	17,7
Cluster 4	15	19.547	3,1	2,2	54,5	4,9	13,4
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>26.994</b>	<b>6,0</b>	<b>3,4</b>	<b>64,0</b>	<b>2,3</b>	<b>17,2</b>

Source : élaboration de données Eurostat.

(1) Part en % des actifs occupés dans les secteurs manufacturiers à haute et moyenne-haute technologie (HT=high-tech; MHT=medium-high tech) sur le total des secteurs productifs. – (2) Part en % d'actifs occupés dans les secteurs à haute technologie (HT=high-tech) sur le total des secteurs productifs.

RÉGIONS CLUSTER 1		PIB par personne (euros)	Secteur manufacturier HT et MHT (1)	Services HT (2)	Taux d'emploi (en %)	Part VA agriculture (%)	Part VA industrie proprement dite (en %)
DE1	Bade-Wurtemberg	31.750	18,0	3,6	73,6	0,7	35,1
DE2	Bavière	33.050	13,3	3,7	73,5	1,0	27,5
DE5	Brême	38.700	9,3	3,2	63,6	0,2	23,8
DE7	Hesse	34.050	10,5	4,0	70,1	0,5	21,2
DE9	Basse-Saxe	24.850	11,1	2,8	67,8	1,6	26,0
DEA	Rhénanie-du -Nord - Westphalie	27.800	8,8	3,6	66,6	0,6	26,5
DEB	Rhénanie -Palatinat	24.700	10,8	2,7	70,8	1,4	28,3
DEC	Sarre	27.700	6,8	4,6	66,1	0,2	31,6
DED	Saxe	20.850	9,2	3,2	67,6	1,0	24,1
DEG	Thuringe	20.150	9,6	2,3	68,3	1,4	26,4
ES21	Pays basque	32.950	9,6	3,5	67,4	1,1	29,4
ES22	Navarre	31.950	9,4	1,3	70,4	2,8	28,7
ES51	Catalogne	29.950	8,2	3,0	70,4	1,5	22,3
FR23	Haute-Normandie	23.800	9,6	2,3	62,6	1,8	21,0
FR41	Lorraine	21.600	8,2	1,9	62,5	2,0	18,1
FR42	Alsace	24.750	12,5	2,3	67,4	2,1	20,3
FR43	Franche-Comté	22.050	12,3	2,2	65,2	3,2	21,4
ITC1	Piémont	27.750	11,8	3,9	65,0	1,5	25,1
ITC4	Lombardie	32.850	10,6	3,7	66,8	1,1	28,5
ITD3	Vénétie	29.650	10,5	2,5	65,9	1,9	28,4
ITD4	Frioul-Vénétie julienne	28.300	9,9	2,9	65,2	1,7	22,4
ITD5	Émilie-Romagne	31.150	10,9	2,3	70,0	2,4	27,7
ITE3	Marches	25.650	9,2	2,0	64,6	1,8	26,9
<b>Total</b>		<b>28.087</b>	<b>10,4</b>	<b>2,9</b>	<b>67,5</b>	<b>1,5</b>	<b>25,7</b>

Source : élaboration de données Eurostat.

(1) Part en % d'actifs occupés dans les secteurs manufacturiers à haute et moyenne-haute technologie (HT=high-tech ; MHT=medium-high tech) sur le total des secteurs productifs. – (2) Part en % des actifs occupés dans les services à haute technologie (HT=high-tech) sur le total des secteurs productifs.

Les données sur la valeur ajoutée et les exportations italiennes et allemandes sont issues des statistiques, respectivement, de l'ISTAT et du *Statistisches Bundesamt*. Les données sur la valeur ajoutée et les exportations de France, Royaume-Uni et Espagne sont issues, respectivement, des statistiques de : *Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE) et *Direction générale des douanes et droits indirects*, *Office for National Statistics* (ONS) et *HM Revenue & Customs* (HMRC), *Instituto Nacional de Estadística* et *Bases de Datos de Comercio Exterior della Camarà de Comercio*.

Les données sur la valeur ajoutée des régions italiennes, allemandes et espagnoles sont disponibles aussi bien à prix courants qu'à valeurs chaînées (sur base 2000). Par contre, les séries régionales de la valeur ajoutée françaises et du Royaume-Uni ne sont fournies qu'à prix courants ; pour effectuer leur déflation, le déflateur de la valeur ajoutée nationale a donc été utilisé. Au niveau régional, l'ONS publie deux séries pour la valeur ajoutée : l'une est définie « ajustée », l'autre « non ajustée ». La série ajustée, appelée *headline*, est calculée comme moyenne mobile sur cinq périodes.

C'est cette dernière qui a été choisie, étant donné son utilisation par l'ONS dans les documents qui accompagnent la publication des données.

À cause de retards dans la publication des séries officielles mises à jour en concomitance avec le passage de la comptabilité nationale à la nouvelle classification des activités productives, les données de 2010 sur la valeur ajoutée des régions italiennes et françaises ont été reconstruites. Pour les régions italiennes, les taux de variation 2009-2010 publiés par *Prometeia* ont été appliqués aux données de 2009 tirés des *Conti economici regionali* (Comptes économiques régionaux) de l'Istat. Pour les Provinces Autonomes de Trente et de Bolzano, le taux de variation pour le complexe du Trentin-Haut-Adige a été utilisé. Pour les régions françaises, les taux de variation 2009-2010 calculés sur les séries nationales ont été appliqués aux données de 2009 par macro-branche (agriculture, industrie proprement dite, bâtiment et services). Les valeurs ainsi obtenues ont été agrégées par la suite afin de reconstruire les séries de la valeur ajoutée totale. Si è poi provveduto a riaggregare i valori così ottenuti per ricostruire le serie del valore aggiunto totale. Une autre approximation est représentée par le fait que les taux de variation 2009-2010 de la valeur ajoutée nationale sont calculés sur les données de la nouvelle comptabilité sur base 2005 qui utilise la classification NAF Rév. 2 (version française de l'Atéco 2007) tandis que les niveaux de la valeur ajoutée de 2009 utilisent encore la classification précédente ; toutefois, ces séries suivent une dynamique similaire au niveau national.

Les séries régionales des exportations françaises sont basées sur des données brutes de collecte, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent aucune estimation des déclarations en douane non parvenues à la date de la publication ; en outre, elles ne comprennent pas les échanges avec l'UE au-dessous du seuil, le matériel militaire et, jusqu'à 2010, le Département d'origine n'était pas toujours recensé dans les échanges avec l'UE de moindre importance (dite simplification déclarative). En 2011, ces séries présentent une discontinuité par rapport aux séries précédentes à cause de l'augmentation du seuil de déclaration dans les échanges avec l'UE et de l'amélioration correspondante dans le recensement des Départements d'origine, maintenant recensés systématiquement. Afin de résoudre, au moins partiellement, ce problème, la différence entre la série nationale (incluant l'estimation des déclarations pas encore parvenues en douane et du flux attribué au Département « indéterminé » jusqu'en 2010) et la somme des valeurs exportées par chaque région a été répartie entre les régions en fonction de leur poids sur les exportations nationales. Cette reconstruction n'a été effectuée que pour le total des valeurs exportées.

Les séries trimestrielles du commerce mondial, évaluées en dollars à prix courants, sont issues du *World Trade Monitor* du CPB, *Netherland Bureau for Economic Policy Analysis*. Elles incluent les exportations et les importations pour les pays principaux. Pour la zone euro, les données Eurostat ont été utilisées, en agrégeant les statistiques nationales des 17 pays membres, tandis que les données pour les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sont issues de statistiques de l'IFS (*International Financial Statistics*) du Fonds Monétaire International. Les données en dollars sont converties en euros au taux de change publié par la Banque centrale européenne.

La reclassification des exportations par contenu technologique est réalisée pour l'Italie et pour la France à partir de données classées sur la base de versions nationales de la Nace Rév. 2. Selon ce critère, le secteur « Manufacturier à haute technologie » inclut les secteurs CF21, CI26 et CL30.3; le secteur « Manufacturier à moyenne-haute technologie » inclut les secteurs CE20, CH25.4, CJ27-CL29, CL30 (hors CL30.1 et CL30.3) et CM32.5 ; le secteur « Manufacturier à moyenne-basse technologie » inclut les secteurs CC18.2, CD19, CG22-CH24, CH25 (hors CH25.4), CL30.1 et CM33 ; le secteur « Manufacturier à basse technologie » comprend les secteurs CA10- CC17, CC18 (hors CC18.2), CM31 et CM32 (hors CM32.5).

Les données espagnoles n'utilisent cette classification que depuis 2009. Pour les exportations des régions allemandes, pour lesquelles le classement des marchandises par secteur Atéco n'est pas disponible, les postes de la classification nationale EGW3 (*Warengruppen der Ernährungs- und Gewerblichen Wirtschaft*) ont été préalablement répartis en classes Atéco 2007. Par contre, le Royaume-Uni a été exclu de cette comparaison du contenu technologique des exportations puisque les données disponibles, désagrégées jusqu'aux deux chiffres de la *Standard International Trade Classification*, n'auraient pas permis une reclassification des valeurs exportées suffisamment cohérente avec le reste des régions.

Tab. a18 et Fig. 2.1

### Enquête sur les forces de travail

L'enquête sur les forces de travail (*Rilevazione sulle forze di lavoro*) est une étude trimestrielle menée par l'ISTAT durant toutes les semaines de l'année. Les moyennes annuelles se réfèrent à la moyenne des enquêtes menées. L'enquête recense les principaux agrégats de l'offre d'emploi, l'échantillon des répondants étant de près de 175 000 ménages dans environ 1 246 communes de toutes les provinces italiennes. Elle analyse la position des personnes résidentes (civils et militaires,

hors appelés du contingent) présentes sur le territoire national (cf. dans les Annexes du Rapport annuel l'entrée du Glossaire: *Rilevazione sulle forze di lavoro*). Les principales modifications et les discontinuités introduites suite à la transformation de l'enquête durant le premier trimestre 2004 et les critères choisis pour le raccordement des données sont décrits dans l'encadré : *La nuova Rilevazione sulle forze di lavoro (La nouvelle Enquête sur les forces de travail)*, dans *Bollettino Economico (Bulletin Économique)*, n° 43, 2004.

Tab. a19 et Fig 2.2

### **Dispositif de chômage partiel (*Cassa integrazione guadagni, CIG*)**

Fonds géré par l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS) moyennant lequel des compléments de salaires sont versés aux salariés dans les cas de réduction ou suspension de l'activité de travail prévus par la loi italienne. Sur la base de l'Enquête sur les forces de travail (cf.), les travailleurs bénéficiant du dispositif CIG devraient se déclarer occupés. Afin d'estimer l'apport global de travail à l'économie, les heures de CIG peuvent être transformées en travailleurs occupés (actifs équivalents étant au chômage partiel), en les divisant par le volume d'heures contractuel.

Tab. a20 et Fig. 2.3

### **Le système éducatif dans la Vallée d'Aoste : les niveaux d'instruction et la participation scolaire**

Les données sur les niveaux d'instruction sont issues de l'Istat, *Rilevazione sulle forze di lavoro (Enquête sur les forces de travail)*. Les données sur la participation scolaire sont issues du Ministère italien de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (MIUR).

Les définitions des indicateurs utilisés et les modalités par lesquelles ils ont été construits sont présentées de suite :

*Taux de scolarisation supérieure* : pourcentage de la population des tranches d'âge indiquées ayant obtenu au moins le baccalauréat.

*Taux de scolarité* : rapport entre les inscrits à l'école secondaire du second cycle et la population âgée de 14-18 ans ; peut présenter des valeurs supérieures à 100 à cause de redoublements, anticipations d'assistance ou d'élèves résidant dans d'autres régions.

Part d'élèves ayant obtenu le baccalauréat avant 19 ans : est calculée sur le total des élèves « internes », c'est-à-dire des élèves qui ont fréquenté l'école publique et obtenu le baccalauréat.

*Early school leavers* : population âgée de 18-24 ans titulaire d'un brevet des collèges au plus et qui ne fréquente pas d'autres cours scolaires ou ne suit pas des activités de formation d'une durée supérieure à deux ans. Il s'agit de l'un des *Headline indicators* de la Stratégie Europe 2020, qui prévoit d'atteindre l'objectif de 10 % avant 2020 pour les 27 États membres de l'Union européenne.

*Taux d'abandon* : rapport entre le nombre total d'abandons (durant et à la fin de l'année scolaire, après la non-admission à la classe suivante) et le nombre d'inscrits en début d'année.

*Taux de non-admission* : rapport entre le nombre d'élèves non admissibles à la fin de l'année scolaire (y compris les élèves non admissibles après la suspension du jugement) et le nombre d'inscrits en début d'année.

*Taux de redoublement* : rapport entre le nombre des redoublants par rapport au total des inscrits en début d'année scolaire. C'est inférieur au taux de non-admission, les élèves non admissibles qui décident d'abandonner l'école étant déduits.

Tab. a21-a22 et fig. 2.4

### **Le système éducatif dans la Vallée d'Aoste : les niveaux d'apprentissage**

Les tests Invalsi (*Istituto Nazionale per la Valutazione del Sistema dell'Istruzione*, Institut national pour l'évaluation du système éducatif italien) de l'année 2009/2010 vérifient les compétences des élèves en italien et en mathématiques, dans les classes de seconde et de cinquième de l'école primaire, ainsi qu'en première et en troisième année pour l'école secondaire du premier cycle. Dans ce dernier cas, le test a eu lieu dans le cadre des examens de fin de cycle. L'enquête PISA (*Programme for International Student Assessment*), organisée par l'OCDE, vérifie toutes les trois années la qualité de l'apprentissage des élèves âgés de 15 ans dans les principaux pays industrialisés. Les compétences testées par l'enquête PISA 2009 et présentées dans cette note concernent deux matières : lecture et mathématiques. Pour la Province autonome de Bolzano, les données Invalsi et PISA ne concernent que les écoles de langue italienne. Environ 1,5 % des élèves italiens âgés de 15 ans testés par PISA 2009 fréquentaient encore l'école secondaire du premier cycle.

Les échantillons Invalsi et PISA sont statistiquement représentatifs au niveau régional. Les

caractéristiques techniques des tests Invalsi et de l'enquête PISA sont décrites plus dans le détail, respectivement, dans "Rilevazione degli apprendimenti – Servizio Nazionale di Valutazione a.s. 2009/2010" (« Enquête sur l'apprentissage – Service National d'Évaluation, a.s. 2009/2010 ») et "Le competenze in lettura, matematica e scienze degli studenti quindicenni italiani – Rapporto Nazionale PISA 2009 " (« Les compétences en lecture, mathématiques et sciences des élèves italiens âgés de 15 ans - Rapport National PISA 2009»), disponibles sur le site [www.invalsi.it](http://www.invalsi.it)

## L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

### Introduction

Lors de la présente édition du rapport régional, les informations sur les encours des prêts et des dépôts bancaires ont été complètement conformées aux statistiques nationales publiées dans le Rapport annuel et dans le Supplément du Bulletin statistique de la Banca d'Italia (*Moneta e banche, Monnaie et Banques*). Les séries des prêts incluent les créances en souffrance et les opérations de prise en pension ; les déclarations de la *Cassa depositi e prestiti* (Caisse de Dépôts et Consignations italienne) ne sont par contre incluses qu'à compter de juin 2011, conformément à leur parution dans les statistiques de la Base de données publique.

Les informations proviennent d'élaborations mises à jour le 17/05/2012.

Tab. 3.1, 3.2, a.25, a30 et a31; Fig. 3.1 et 3.7

### Les déclarations de surveillance des banques

Les données sont issues des déclarations statistiques de surveillance que les établissements bancaires adressent à la Banca d'Italia en vertu de l'article 51 du décret législatif italien n° 385 du 1er septembre 1993, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*). Jusqu'au mois de novembre 2008, les informations de la troisième section de la *Matrice dei conti* (système statistique de surveillance) sont utilisées ; depuis le mois de décembre 2008, suite à la réforme des systèmes de déclaration, les informations de la première section de la *Matrice* sont utilisées. Depuis 1995, les anciens établissements et sections de crédit spécial envoient également des déclarations identiques à celles des autres banques ; à la même date, les données statistiques des anciennes sections ont été englobées dans les déclarations de leurs maisons mères respectives. Les banques et les autres institutions financières monétaires sont exclues des secteurs de contrepartie pris en considération. Pour plus d'informations concernant la ventilation de la clientèle par activité économique, voir le Glossaire du Bulletin Statistique de la Banca d'Italia (entrées «settori» et «comparti»). Dans la présente publication, les institutions sans but lucratif au service des ménages ainsi que les unités non classées et celles non classables, sont exclues des ménages consommateurs. Données de fin de période ; sauf indication contraire, les informations se réfèrent à la résidence de la contrepartie. Les établissements déclarants ne comprennent pas *Poste spa* (société italienne des bureaux de poste), mais ils incluent la *Cassa depositi e prestiti* depuis juin 2011. Des différences éventuelles entre les valeurs totales et la somme des montants présentés dans les tableaux sont dues aux arrondissements.

Définition de certains termes :

*Dépôts* : incluent les dépôts à vue, les dépôts au jour le jour, les comptes courants, les dépôts à terme, les dépôts à préavis, les chèques de banque et les opérations de mise en pension. Les dépôts en compte courant n'incluent pas les comptes courants à terme, mais ils comprennent – depuis juin 2011 – les dépôts à vue, les dépôts au jour le jour et les chèques de banque. Les dépôts à terme incluent les certificats de dépôt, les comptes courants à terme et les livrets à terme. Les dépôts à préavis incluent les livrets à vue et d'autres dépôts non utilisables pour les paiements de détail.

*Prêts* : incluent les financements octroyés et les créances en souffrance. Les financements octroyés sont constitués des crédits libellés en euros et en devises à la clientèle ordinaire résidente selon les formes suivantes : avances sur effets, autres effets de commerce et documents s.b.f., comptes courants, emprunts, cartes de crédit, crédits avec cession sur salaire, prêts personnels, opérations d'affacturage, crédit-bail financier, opérations de prise en pension et autres crédits. Depuis décembre 2008, y compris les prêts subordonnés. Jusqu'au mois de novembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 18 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 18 mois. Depuis décembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 12 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 12 mois.

*Créances en souffrance* : créances envers des sujets se trouvant en état d'insolvabilité (même si celle-ci n'est pas prouvée judiciairement) ou dans des situations essentiellement assimilables. Les effets impayés et les effets protestés en sont exclus.

*Titres d'État* : obligations du Trésor italien. Actuellement, ils comprennent les *Prestiti della Repubblica*, émis sur les marchés étrangers, ainsi que les titres suivants, émis sur le marché intérieur: BOT (*Buoni Ordinari del Tesoro*), BTP (*Buoni del Tesoro Poliennali*) et certains types de *Certificati del Tesoro*.

*Obligations* : titres de dette dont l'émetteur s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance.

*Obligations bancaires* : titres de dette dont la banque émettrice s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance. Selon la réglementation de surveillance, la durée moyenne d'une émission ne doit pas être inférieure à 24 mois. Tout remboursement anticipé ne peut avoir lieu avant 18 mois et doit être expressément prévu par le règlement d'émission.

*Collecte bancaire* : comprend les dépôts et les obligations.

*Parts d'OPCVM* : parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières de droit italien ou d'autres États. Les OPCVM comprennent les Fonds Communs de Placement et les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

*Gestion de patrimoine mobilier* : services fournis par les intermédiaires autorisés aux termes du *Testo unico in materia d'intermediazione finanziaria*, Texte unique en matière d'intermédiation financière (banques, SIM, SGR et autres sujets autorisés), pour la gestion du patrimoine mobilier aussi bien de particuliers et d'institutions (gestion de portefeuilles) que d'OPCVM (gestion collective de valeur mobilières).

Tab. 3.1; Fig. 3.1

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations

Jusqu'au mois de mai 2010, la correction des titrisations s'effectue en calculant les valeurs  $S_t$ , les encours des prêts à la fin du mois  $t$ , comme suit :

$$S_t = L_t + \sum_{j=0}^n Z_{t-j} (1 - x)^j$$

où :

$L_t$  est le niveau des encours comme l'indiquent les déclarations statistiques de surveillance ;

$Z_{t-j}$  est le flux des crédits titrisés au mois  $t-j$  depuis juillet 2000 ;

$x$  est le taux de remboursement mensuel des prêts titrisés.

Le taux de remboursement  $x$  est estimé sur la base des remboursements des prêts bancaires par secteur et il est constant dans le temps.

Depuis juin 2010, les encours des prêts titrisés sont directement issus des déclarations statistiques de surveillance.

Tab. 3.1, a25, a30; Fig. 3.1, 3.7

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements

Les taux de variation des prêts et des dépôts bancaires sont calculés sur les différences mensuelles dans les encours corrigées des titrisations et, pour les prêts, des cessions autres que les titrisations depuis juin 2010.

Si l'on indique par  $L_t$  les encours à la fin du mois  $t$ , par  $RictM$  la correction due à un reclassement à la fin du mois  $t$  et par  $CesstM$  les cessions de crédit nettes autres que les titrisations, les transactions  $FtM$  au mois  $t$  sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M + Cess_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois at sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^{11} \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée. Les données concernant la *Cassa depositi e prestiti* sont incluses dans les taux de variation depuis octobre 2007 pour les prêts et depuis septembre 2010 pour les dépôts. Le calcul des variations des prêts ne comprend pas les créances en souffrance et les opérations de prise en pension.

Principaux reclassements :

Décembre 2001 : introduction de la série estimée sur les flux cumulés de prêts titrisés.

Octobre 2007 : introduction des déclarations sur les prêts de la *Cassa depositi e prestiti*.

Décembre 2008 : inclusion des prêts subordonnés.

Décembre 2008 : inclusion dans les prêts des effets impayés et des effets protestés.

Juin 2010 : les prêts titrisés sont directement issus des déclarations des établissements gestionnaires (*servicers*) des opérations, au lieu de la procédure d'estimation précédente (cf. Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations).

Septembre 2010 : introduction des déclarations sur les dépôts de la *Cassa depositi e prestiti*.

Juin 2011: inclusion dans les dépôts en compte courant des dépôts à vue, des dépôts au jour le jour et des chèques de banque.

Fig. r5, r6 et 3.8

### **Regional Bank Lending Survey**

Deux fois par an, la *Banca d'Italia* mène une enquête sur un échantillon de plus de 400 banques (*Regional Bank Lending Survey*, RBLs). Cette enquête concerne les conditions de l'offre pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. À partir de la dernière enquête, qui a eu lieu au mois de mars, de nouvelles questions concernant la collecte des banques et la demande de produits financiers par les ménages consommateurs ont été introduites. Les réponses sont différenciées, pour les banques exerçant leur activité sur plusieurs zones, en fonction de la macro-zone de résidence de la clientèle. Les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions sont obtenues en pondérant les réponses fournies par les banques sur la base de leur part de marché dans chaque région. L'échantillon régional est constitué de près de 70 intermédiaires opérant dans la région, qui représentent 85 % de l'activité exercée vis-à-vis des entreprises et des ménages résidant dans la Vallée d'Aoste. Lors de la même enquête de mars, des informations structurelles sur les caractéristiques des financements aux ménages consommateurs ont également été recensées. Les réponses fournies par les banques de l'échantillon régional ont été agrégées en les pondérant sur la base de leur part de marché dans la région.

L'indice d'expansion/contraction de la demande de crédit a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivante : 1=expansion considérable, 0,5=expansion modérée, 0=substantielle stabilité, 0,5=contraction modérée, 1=contraction considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent l'expansion (ou la contraction) de la demande de crédit.

L'indice de contraction/ expansion de l'offre de crédit a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivantes : 1=durcissement considérable des conditions de l'offre, 0,5=durcissement modéré, 0= substantielle stabilité, 0,5=relâchement modéré, 1= relâchement considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent une restriction (ou un relâchement) des critères de l'offre.

Tab. 3.2

### **Prêts aux ménages consommateurs**

Les sociétés financière prises en considération sont celles inscrites dans la liste visée à l'art. 107 du décret législatif italien n° 385 du 1er septembre 1993 (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit) qui exercent l'activité de crédit à la consommation (même si ce n'est pas leur activité principale), comprenant les crédits octroyés, aux

termes de l'art. 121 dudit décret, à des personnes physiques agissant dans des buts non liés à l'activité entrepreneuriale, y compris les crédits concernant l'utilisation de cartes de crédit qui prévoient un remboursement échelonné.

Les prêts bancaires immobiliers incluent les rénovations. Les catégories de crédit bancaire autres que le crédit à l'habitat et le crédit à la consommation, incluses uniquement dans le total, concernent principalement les ouvertures de crédit en compte courant et les prêts non destinés à financer l'achat, la construction et la rénovation d'habitations.

Les variations en pourcentage des banques et des sociétés financières sont corrigées des titrisations et des reclassements (cf. *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations* et *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements*).

Tab. a26, a32; Fig. r7, 3.6

### **Données individuelles de la *Rilevazione analitica dei tassi di interesse* (Enquête analytique sur les taux d'intérêt) et indicateurs de difficulté de remboursement des prêts aux ménages consommateurs**

Les données ont été construites à partir de l'Enquête analytique sur les taux d'intérêt (*Rilevazione analitica dei tassi di interesse*, RATI). La RATI a été menée sur un échantillon d'environ 200 banques ayant octroyé, fin 2011, 85 % de l'encours total des prêts immobiliers aux ménages consommateurs d'après les Déclarations de Surveillance.

Les intermédiaires participant à la RATI transmettent tous les trois mois les informations sur les financements de chaque client pour lequel le montant du crédit octroyé ou utilisé soit, à la date de l'enquête, supérieur ou égal à 75 000 euros. L'effet du seuil de l'enquête a une incidence d'environ un quart du montant total des prêts octroyés par les banques participant à la RATI. Les informations recensées incluent la date d'octroi, la banque, le montant, le taux d'intérêt pratiqué, la durée et le type de taux. Les caractéristiques des emprunteurs disponibles sont les suivantes : localisation géographique, sexe, âge et pays de naissance. Pour chaque crédit on connaît, enfin, l'existence d'éventuelles situations d'anomalie vis-à-vis du système bancaire.

Les difficultés de remboursement prises en considération incluent les pertes, les créances en souffrance, les créances douteuses ainsi que les créances échues depuis 90 jours au moins. N'étant pas considérés comme de nouveaux contrats, les prêts octroyés sur la période suite à une renégociation ou à une cession (environ 10 %) ont été exclus.

Fig. 3.2

### **L'incidence de l'endettement sur le revenu des ménages consommateurs**

Les encours de l'endettement des ménages consommateurs incluent les prêts octroyés par les banques et par les intermédiaires financiers, y compris les créances en souffrance et les opérations de prise en pension. Les encours des prêts bancaires, diminués des créances en souffrance et des prises en pension, ont été calculés fin 2010 à partir des déclarations de la *Matrice dei conti* (système statistique de surveillance) et en appliquant à celles-ci les taux de variation sur douze mois corrigés des titrisations et des reclassements.

Le revenu disponible des ménages consommateurs dans les régions italiennes a été estimé pour les années 2010 et 2011. Pour 2010, il a été supposé que le revenu disponible des ménages consommateurs était égal au niveau de 2009 augmenté sur la base du taux de variation de l'année 2010 que l'on peut déduire des estimations régionales de *Prometeia* se référant à l'ensemble du secteur des ménages. Pour 2011, il a été supposé que le revenu des ménages avait augmenté dans toutes les régions au même taux de croissance enregistré au niveau national.

Tab. a27; Fig. 3.2

Le projet Eu-Silc (*Statistics on Income and Living Conditions*, Règlement du Parlement européen, n° 1177/2003) constitue l'une des principales sources de données pour les rapports périodiques de l'Union européenne sur la situation sociale et la diffusion de la pauvreté dans les États membres. Les informations de Eu-Silc concernent principalement le revenu et l'exclusion sociale. Le projet s'inspire d'une approche multidimensionnelle du problème de la pauvreté, en accordant une attention toute particulière aux aspects de la privation matérielle.

L'Italie participe au projet avec une enquête menée par l'ISTAT, toutes les années depuis 2004, sur le revenu et les conditions de vie des ménages, en fournissant des statistiques aussi bien au

niveau transversal que longitudinal (les ménages restent dans l'échantillon pendant quatre ans de suite). Bien que le Règlement Eu-Silc demande uniquement la création d'indicateurs au niveau national, en Italie l'enquête a été conçue afin d'assurer des estimations fiables également au niveau national. Les ménages sont extraits par hasard des fichiers de données des communes de l'échantillon, selon un projet d'échantillonnage qui les rend statistiquement représentatifs de la population résidant en Italie. La numérosité de l'échantillon des ménages interviewés correspond à 21 499 pour 2005, 20 598 pour 2007 et 19 147 pour 2009.

La signification des pourcentages présentés dans le texte a été vérifiée en estimant les intervalles de confiance par la formule suivante :

$$\Pr \left[ P \in \left( p \pm z_{\alpha/2} \sqrt{(1-f) \frac{pq}{n-1} + \frac{1}{2n}} \right) \right] = 1 - \alpha$$

où  $p$  représente l'estimation d'échantillonnage de la probabilité d'être titulaires d'un emprunt,  $z_{\alpha/2}$  est la valeur critique de la distribution normale,  $f$  la fraction d'échantillonnage correspondant au rapport entre la numérosité de l'échantillon et celle de la population pour chaque région,  $q = 1 - p$ ,  $\alpha$  est le niveau de signification souhaité (5%),  $n$  est la numérosité régionale de l'échantillon.

Pour le revenu disponible des ménages, il a été pris en considération un concept de revenu "monétaire", représenté par le revenu incluant les charges financières, mais diminué des loyers. Le remboursement de l'emprunt est considéré comme en retard même pour un seul jour.

Les quartiles de revenu dans lesquels l'échantillon est divisé sont calculés au niveau national pour l'année 2009 sur la base du revenu équivalent ; cette mesure tient compte de la taille et de la composition du ménage en appliquant l'échelle d'équivalence de l'OCDE, utilisée par Eurostat pour calculer les indicateurs d'inégalité dans les statistiques officielles de l'UE. Les quartiles sont définis comme suit : 1<sup>er</sup> quartile : jusqu'à 10 918 € ; 2<sup>e</sup> quartile : de 10 918 € à 15 987 € ; 3<sup>e</sup> quartile : de 15 987 € à 22 531€ ; 4<sup>e</sup> quartile : plus de 22 531€. Les mêmes quartiles sont utilisés pour répartir l'échantillon dans les années précédentes en exprimant les revenus équivalents de 2005 et 2007 aux prix de 2009, à travers les taux d'inflation harmonisés des prix à la consommation publiés par la BCE.

Fig. 3.3

### Nombre de prêts octroyés et montant moyen des prêts

Le nombre et le montant moyen des prêts octroyés aux ménages consommateurs sont issus de la *Centrale dei Rischi* (Service central des Risques).

Fig. 3.3

### Nombre de contrats de vente

Le nombre des transactions des immeubles résidentiels est pondéré pour la part de propriété faisant l'objet de la transaction. Les données se basent sur celles de l'*Agenzia del territorio* (Services italiens du cadastre).

Fig. 3.3

### Indice de la capacité d'accès au marché immobilier

Le *house affordability index (HAI)* est un indicateur qui représente la possibilité pour les ménages d'acheter une habitation. L'indice de base est calculé selon la méthode proposée par la *National Association of Realtors (NAR)*, comme le rapport entre le coût financier relatif à l'amortissement de l'emprunt et le revenu disponible.

$$HAI_{base} = \frac{rata(i, T, P, LTV)}{R}$$

où  $i$  représente le taux d'intérêt pour l'achat d'une habitation par les ménages consommateurs,  $T$  indique la durée de l'emprunt,  $P$  est le prix d'une maison dont les dimensions standard sont supposées être de 100 m<sup>2</sup>,  $LTV$  est le pourcentage du prix financé par le prêt (*Loan to Value*) et  $R$  est le revenu disponible des ménages consommateurs. Le tableau d'amortissement pris en considération est le plan français avec versements mensuels. Une maison est jugée accessible si la mensualité n'excède pas 30 % du revenu disponible, valeur qui indique le niveau maximum de dépenses

allouables pour l'achat d'une habitation selon le *Cranston-Gonzalez National Affordable Housing Act* et l'*Agenzia del territorio*. Le HAI peut donc être défini comme :

$$HAI = 30\% - HAI_{base}$$

Si  $HAI > 0$ , les ménages sont, en moyenne, en mesure de supporter les dépenses pour une habitation, le contraire si  $HAI < 0$ . Une augmentation de l'indicateur correspond à une augmentation de l'accessibilité de la propriété immobilière.

Afin de calculer l'indicateur sur base régionale, les données de l'enquête RATI (cf. note méthodologique correspondante) pour les taux d'intérêt, celles de la *Regional Bank Lending Survey* pour la durée de l'emprunt et le *Loan-To-Value*, ont été utilisées. Les prix des habitations se basent sur l'élaboration de données de l'*Agenzia del Territorio* (cf. *Note Méthodologique* correspondante). Le revenu disponible par personne des ménages consommateurs, calculé comme le rapport entre le revenu disponible agrégé et le nombre de ménages résidents, se base sur des données de l'ISTAT. Pour le revenu disponible de 2010, une estimation qui applique à la donnée de 2009 le taux de croissance 2010 sur 2009 calculé sur des données de *Prometeia* est utilisée, tandis que pour 2011 le taux de croissance national en moyenne sur les neuf premiers mois de l'année fourni par l'ISTAT est appliqué à l'estimation de 2010. Le nombre de ménages de 2011 est calculé comme le rapport entre l'estimation de l'ISTAT de la population résidente de 2011 et le nombre moyen de membres par famille de 2010.

Tab. 3.3, a28 et a29; Fig. 3.3-3.6

### Les déclarations à la *Centrale dei rischi*

La *Centrale dei rischi* (Service central des Risques) recense toutes les positions de risque des banques (y compris les filiales italiennes de banques étrangères, uniquement en ce qui concerne les crédits octroyés aux résidents italiens) pour lesquelles le montant accordé ou utilisé ou le montant des garanties accordées dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'au mois de décembre 2008), ou bien de 30 000 euros (depuis janvier 2009). Les créances en souffrance sont recensées indépendamment de leur montant.

Définition de certains termes :

*Créance échue* : se dit d'une créance lorsque le délai de paiement prévu par le contrat est dépassé depuis plus de 90/180 jours ou présente un dépassement régulier.

*Créance douteuse* : créance envers des sujets ayant temporairement des difficultés financières objectives, lorsqu'il est prévisible qu'elles seront surmontées dans un délai raisonnable.

*Créance restructurée* : contrat modifié ou conclu dans le cadre d'une opération de restructuration, soit d'un accord par lequel un intermédiaire ou un groupe d'intermédiaires, à cause de l'état économique-financier dégradé du débiteur, acceptent de modifier les conditions contractuelles initiales (par exemple, rééchelonnement des délais, réduction du montant du prêt et/ou des intérêts) qui engendrent une perte.

*Dépassement de crédit* : différence positive entre le crédit utilisé, hors créances en souffrance, et le montant opérationnel accordé pour le même crédit.

*Créances en souffrance rectifiées* : créances totales du système financier envers le débiteur, lorsqu'elles sont déclarées à la *Centrale dei rischi* comme étant :

- en souffrance auprès du seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et parmi les dépassements de crédit du seul autre intermédiaire prêteur ;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et le montant de la créance en souffrance est au moins 70 % des créances totales du système financier envers le débiteur ou il existe des dépassements de crédit supérieurs ou égaux à 10 % ;
- en souffrance auprès d'au moins deux intermédiaires pour des montants supérieurs ou égaux à 10% du crédit total utilisé.

*Nouvelles créances en souffrance* : positions de risque qui entrent dans la condition de créance en souffrance rectifiée.

### Les prêts aux entreprises par branche et forme de prêt

Les informations, issues des déclarations à la *Centrale dei rischi*, concernent tous les intermédiaires financiers déclarants (banques, sociétés financières visées à l'art. 106 du *Testo unico bancario*, inscrites dans le registre et/ou dans liste spéciale visés, respectivement, à l'art. 64 et 107 dudit TUB, sociétés pour la titrisation des créances). Les positions en souffrance en sont exclues. Le classement par branches se base, en fonction de l'activité de production principale, sur le classement ATECO 2007 publié par l'ISTAT. Y compris toutes les positions de risque pour lesquelles le montant accordé ou utilisé ou le montant des garanties accordées dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'au mois de décembre 2008) ou bien de 30 000 euro (depuis janvier 2009) : les variations en pourcentage sont corrigées pour tenir compte de la discontinuité dans le seuil de recensement.

Définition des formes de prêt :

*Affacturage* : contrat de cession, sans recours (le risque de crédit est à la charge du cessionnaire) ou avec recours (le risque de crédit est à la charge du cédant), de créances commerciales à des banques ou à des sociétés spécialisées, à des fins de gestion et de recouvrement. À ce contrat peut également être associé un crédit au bénéfice du cédant. Les crédits relatifs à un contrat d'affacturage comprennent les avances accordées sur des créances déjà existantes ou futures. Les positions échues, même lorsque les conditions pour devenir des créances en souffrance ne sont pas remplies, en sont exclues.

*Avances, autres crédits auto-liquidatifs et cessions autres que l'affacturage* : opérations caractérisées par une source de remboursement préétablie (par exemple, l'escompte sur un effet de commerce).

*Ouvertures de crédit en compte courant* : crédits octroyés en tant que facilité de caisse – avec ou sans échéance fixée à l'avance – que l'intermédiaire peut supprimer indépendamment de l'existence d'un juste motif.

*Crédits à échéance* : crédits avec une échéance fixée par contrat, sans source de remboursement préétablie.

*Crédit-bail financier* : contrat par lequel le bailleur (société de crédit-bail) donne en location un bien à un locataire pour une durée déterminée. À la fin du contrat, le locataire a la faculté d'acquérir la propriété du bien à des conditions fixées à l'avance. Le bailleur achète préalablement le bien ou le fait construire suivant les choix et les indications du locataire. Les créances relatives à un crédit-bail financier correspondent aux créances implicites (somme des montants du capital des redevances non échues et du prix de rachat qu'on peut déduire du plan de remboursement) augmentées, en cas de non-exécution par le locataire, des redevances (capital et intérêts) échues et non remboursées et des charges et des frais accessoires correspondants, pourvu que les conditions pour devenir des créances en souffrance ne soient pas remplies. Dans le cas du crédit-bail ayant pour objet des biens en construction, les frais engagés par l'intermédiaire pour la construction du bien (appelés charges de pré-location), diminués des redevances éventuellement avancées, sont également compris.

Fig. 3.5, 3.6

### Les matrices de transition de la qualité du crédit

Une matrice de transition des états du crédit représente les fréquences en pourcentage avec lesquelles un crédit passe d'un état (qualité) de départ à un état final sur une période de référence. Les matrices ont été construites en tenant compte de la situation de chaque client envers le système dans son ensemble, comme indiqué par les déclarations à la *Centrale dei rischi* effectuées par les banques et les sociétés financières, et notamment : (1) créance annulée avec pertes, si dans l'année de référence la position ne figure plus parmi les déclarations de la *Centrale dei rischi* et si des déclarations de perte sont effectuées par les intermédiaires ; (2) créance en souffrance, si le montant du crédit utilisé des opérations en souffrance est supérieur à 10 % du total ; (3) créance douteuse ou restructurée, si le montant du crédit utilisé se référant aux opérations douteuses ou restructurées est supérieur à 20 % du total ou bien dépasse ce seuil avec les positions restructurées ; (4) créance échue, si la position, n'appartenant pas aux catégories susmentionnées, présente un montant total des positions détériorées, y compris les créances échues depuis plus de 90 jours, qui dépasse 50 % du total de la créance du système ; (5) dépassement de crédit, si le montant des dépassements est supérieur à 30 % du total de la créance du système, sauf si la position appartient aux catégories de risque plus élevé susnommées.

Des matrices de transition annuelles ont été élaborées pour chaque semestre relativement à la période décembre 2006 – décembre 2011 ; le poids de chaque position a été considéré comme égal au crédit total utilisé de fin d'année. Les positions non recensées à chaque date de fin de période s'élevaient à 5,5 % environ.

Sur la base des matrices annuelles, il a été calculé un indicateur synthétique de l'aggravation de la qualité de la clientèle (*indice net de détérioration*), comme le rapport du solde entre les positions s'étant aggravées sur la période et celles qui se sont améliorées avec les encours totaux des prêts de fin de période.

Tab. a30

### Méthode de calcul des taux de croissance des titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion

Les taux de variation sont calculés sur les différences trimestrielles dans les encours corrigées des reclassements.

Si l'on indique par  $L_t$  les encours à la fin du trimestre  $t$  et par  $RicI_t^M$  la correction due à un reclassement à la fin du trimestre  $t$ , les transactions  $F_t^M$  au trimestre  $t$  sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - RicI_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois  $a_t$  sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^3 \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée.

Tab. a31

### Gestions de patrimoines

Les données se réfèrent uniquement aux gestions propres sur une base individuelle, à l'exception des gestions bancaires, comprenant l'ensemble des typologies de gestion et les gestions déléguées par des tiers autres que les banques italiennes. Pour les données sur la collecte nette, incluant les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoines entre intermédiaires, la valorisation utilisée est celle de marché (au « cours pied de coupon » pour les obligations) ou, dans le cas de titres non cotés, la valorisation au prix de remboursement présumable à la date de l'apport ou du remboursement. Pour les données sur les encours (patrimoine géré), la valorisation utilisée est celle à la juste valeur (au « cours pied de coupon » pour les obligations) du dernier jour ouvrable de la période de référence.

Tab. a32

### Les enquêtes sur les taux d'intérêts actifs et passifs

L'enquête trimestrielle par échantillonnage portant sur les taux d'intérêts actifs et passifs a été profondément renouvelée dès le mois de mars 2004 ; le nombre d'établissements bancaires déclarants a augmenté et le système de déclaration a été complété et modifié. Les deux groupes de banques, comprenant les principaux établissements de crédit au niveau national, sont composés de près de 200 unités pour les taux actifs et de 100 unités pour les taux passifs (respectivement 70 unités et 60 unités dans l'enquête précédente).

Les informations sur les taux actifs (effectifs) sont collectées individuellement pour chaque client : l'étude porte sur les crédits octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, le montant du crédit accordé ou utilisé déclaré à la *Centrale dei rischi* est supérieur ou égal à 75 000 euros. Pour les nouveaux crédits à échéance, les banques déclarent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du crédit accordé : les informations sur les taux à moyen et long terme se réfèrent aux crédits à taux non préférentiel contractés au trimestre de référence, d'une durée supérieure à un an.

Les informations sur les taux passifs sont collectées selon la méthode statistique : l'étude porte sur les conditions appliquées aux dépôts sur les comptes courants à vue de la clientèle ordinaire existant à la fin du trimestre. Y compris les comptes courants avec chèques certifiés.

Tab. a33

### Les fichiers de données des intermédiaires

Les données concernant les intermédiaires de crédit et financiers sont issues de registres professionnels ou de listes spécifiques gérés, conformément à la loi italienne en vigueur, par la *Banca d'Italia* ou la Consob (Commission italienne pour les sociétés et la Bourse).

Définition de certains termes :

*TPE (Terminal de paiement électronique)* : appareil automatique qui permet d'effectuer le paiement de biens ou de services auprès de leur fournisseur en utilisant des cartes de paiement. L'appareil permet le transfert des informations nécessaires pour l'autorisation et l'enregistrement, en temps réel ou différé, du paiement.

*GAB (Guichet automatique bancaire)* : appareil automatique permettant aux clients d'effectuer des opérations telles que des retraits d'espèces, des dépôts d'espèces ou de chèques, des demandes d'informations au sujet de leur compte, des virements, des règlements de factures, des rechargements de crédit de portable, etc. Le client active le guichet en introduisant une carte et en tapant son numéro d'identification personnel.

*Sociétés d'intermédiation mobilière (SIM)* : entreprises – autres que les banques et les sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (*Testo unico bancario*) – autorisées à fournir des services ou à exercer des activités d'investissement aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière (*Testo unico in materia d'intermediazione finanziaria*). On entend par services et activités d'investissement les activités suivantes portant sur des instruments financiers : la négociation pour compte propre ; l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ; le placement ; la gestion de portefeuille ; la réception et la transmission d'ordres ; le conseil en matière d'investissement ; la gestion de systèmes de négociation multilatéraux. Les SIM sont soumises à la surveillance de la *Banca d'Italia* et de la Consob.

*Sociétés de gestion de l'épargne (SGR)* : sociétés par actions ayant la possibilité de fournir conjointement le service de gestion collective et individuelle de patrimoines. Plus particulièrement, elles sont autorisées à instituer des fonds communs de placement, à gérer des fonds communs institués par eux-mêmes ou par des tiers, ainsi que les patrimoines des Sicav, et à fournir le service de gestion sur une base individuelle de portefeuilles d'investissement.

*Sociétés financières aux termes de l'art. 107 du Testo unico bancario* : intermédiaires financiers inscrits, conformément aux critères établis par le ministre de l'Économie et des Finances italien, dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du *Testo unico in materia bancaria e creditizia*, Texte unique en matière bancaire et de crédit, et soumis aux contrôles de la *Banca d'Italia*.

*Confidi* : organismes, ayant la structure de coopératives ou de consortiums, qui exercent sous forme collective l'activité de caution mutuelle pour garantir le remboursement de crédits octroyés aux entreprises associées ou membres du consortium. En vertu de l'art. 13 de la Loi n° 326 du 24 novembre 2003, ils peuvent prendre le statut de «sujets opérant dans le secteur financier», inscrits dans une section spéciale de la liste visée à l'art. 106 du *Testo unico bancario* ou dans la liste spéciale prévue à l'art. 107 dudit *Testo unico*, ou bien le statut de «banques coopératives à responsabilité limitée».

*Établissements de paiement* : entreprises, autres que les banques et les Établissements de monnaie électronique, autorisés à fournir des services de paiement et réglementés par le décret législatif italien n° 11 du 27.1.2010, n. 11.

## LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a34

### Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts

Les administrations locales (AALL) comprennent les collectivités locales (régions et provinces autonomes de Trente et de Bolzano, provinces, communes), les organismes fournissant des services de santé (*Aziende sanitarie locali* et *Aziende ospedaliere*), les collectivités locales fournissant des services économiques et de réglementation de l'activité (par exemple, les chambres de commerce) et les organismes fournissant des services locaux, d'assistance, de loisirs et de culture (par exemple, les universités et les associations lyriques). Les administrations publiques (AAPP) sont composées, au-delà des AALL, des administrations centrales et des organismes de sécurité sociale. Les régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont comparables aux RSS.

Ce tableau présente les dépenses des AALL, diminuées des dépenses d'intérêts et des opérations financières (actions et apports ; octroi de crédits). Elles résultent de la consolidation des comptes de l'administration régionale avec les comptes de résultat des établissements publics de santé locaux (ASL, *Aziende sanitarie locali*) et des établissements hospitaliers publics (AO, *Aziende ospedaliere*) et avec les comptes des autres organismes des AALL.

Tab. a37

### Dépenses de santé par LEA

Le décret du président du Conseil des ministres du 29 novembre 2001 définit les Niveaux essentiels d'assistance (LEA) concernant les prestations et les services à fournir aux citoyens, dans le cadre des ressources programmées par le SSN. Les LEA sont au nombre de 3 : 1) *l'assistance collective dans la vie quotidienne et au travail*, 2) *l'assistance départementale* et 3) *l'assistance hospitalière*.

*L'assistance collective dans la vie quotidienne et au travail* concerne les activités et les prestations fournies pour la promotion de la santé de la population et inclut les activités de prévention pour la personne, telles que les vaccinations et les dépistages, la protection de la collectivité et des individus contre les risques sanitaires dans la vie quotidienne et contre les risques sanitaires et les accidents du travail, la santé publique vétérinaire et la protection hygiénique et sanitaire des aliments.

*L'assistance départementale* inclut l'assistance sanitaire généraliste et la pédiatrie de libre choix, y compris la continuité d'assistance, les urgences sanitaires territoriales, l'assistance pharmaceutique conventionnée, fournie par les pharmacies territoriales, l'assistance complémentaire, l'assistance spécialisée ambulatoire, l'assistance prothétique, l'assistance territoriale, l'assistance ambulatoire, l'assistance à domicile, semi-résidentielle et résidentielle (assistance à domicile complémentaire et assistance programmée, activités pour la protection de la santé des enfants, des femmes et des ménages, activités sanitaires et socio-sanitaires destinées aux personnes ayant des troubles psychiatriques, aux sujets avec des handicaps physiques, psychiques ou sensoriels, aux sujets dépendant de stupéfiants ou de l'alcool, aux patients en phase terminale, aux sujets infectés par le HIV, activités sanitaires et socio-sanitaires destinées aux personnes âgées non autonomes), l'assistance thermique.

*L'assistance hospitalière* comprend les prestations fournies en régime ordinaire et en hôpital de jour ou hospitalisation ambulatoire, aussi bien en cas de soins de maladies aiguës, qu'en rééducation et en hospitalisation de longue durée ; elle inclut les prestations du service des urgences et l'hospitalisation à domicile.

Les données sur la population sont issues de l'ISTAT et se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les coefficients pour le calcul de la population pondérée sont les suivants :

Coefficients pour la pondération de la population aux fins du calcul des besoins d'assistance pharmaceutique								
TRANCHES D'ÂGE	<1	1-4	5-14	15-44 (hommes)	15-44 (femmes)	45-64	64-74	75 et plus
Poids	0,73	0,73	0,38	0,47	0,71	1,20	1,96	2,33

Source :Ministère italien de la Santé, *Rapporto nazionale di monitoraggio dei livelli essenziali di assistenza (Rapport national de surveillance des niveaux essentiels d'assistance)*; années 2007 - 09.

Coefficients pour la pondération de la population aux fins du calcul des besoins d'assistance hospitalière								
TRANCHES D'ÂGE	<1	1-4	5-14	15-24	25-44	45-64	64-74	75 e oltre
Poids	2,358	0,366	0,235	0,371	0,537	0,944	2,028	2,88

Source :Ministère italien de la Santé, *Rapporto nazionale di monitoraggio dei livelli essenziali di assistenza (Rapport national de surveillance des niveaux essentiels d'assistance)*; années 2007 - 09.

### Les Certificats du Bilan des Communes

Les données présentées dans cette Note constituent une élaboration des données du Ministère italien de l'Intérieur ([www.finanzalocale.interno.it](http://www.finanzalocale.interno.it)) concernant les certificats du bilan (*Certificati di Conto Consuntivo*, CCC) que les communes rédigent annuellement pour attester les données principales du bilan relatif à l'exercice précédent. Les CCC, dont la structure, définie au décret du président de la

République italienne n° 194/96, est mise à jour annuellement, détaillent les flux financiers de compétence juridique (évaluations pour les recettes et engagements pour les dépenses) et de caisse (recouvrements pour les recettes et paiements pour les dépenses) des principales catégories et postes du bilan.

Les résultats sur l'univers des communes sont obtenus en se basant sur la population résidente au 31 décembre de chaque année, par le biais de coefficients d'expansion calculés pour chaque classe de population résidente de chaque région. Le tableau suivant présente le taux de couverture de l'échantillon sur la période 2004-2010 relativement à chaque classe démographique de la Vallée d'Aoste.

<b>Degré de couverture des communes de la Vallée d'Aoste</b>							
<b>(valeurs en %)</b>							
CLASSES DÉMOGRAPHIQUES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jusqu'à 5 000	100,0	100,0	97,9	100,0	100,0	100,0	95,4
de 20 001 à 60 000	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>98,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>96,6</b>

Tab. a40

#### Dépenses d'investissements des communes de la Vallée d'Aoste

Les données sont issues de la base de données du Ministère italien de l'Intérieur ([www.finanzalocale.interno.it](http://www.finanzalocale.interno.it)) relatives aux certificats de bilan (*certificati di conto consuntivo*, CCC). Les investissements sont calculés comme les dépenses en capital diminuées des opérations financières (actions, apports de capital et concessions de crédits et avances). Les valeurs par personne sont calculées sur la base de la population résidente au 31 décembre, issue de l'Atlas statistique de l'ISTAT.

Figure 4.1

#### Les paiements relatifs aux dépenses en capital des communes

Les données sont issues de la base de données du Ministère italien de l'Intérieur ([www.finanzalocale.interno.it](http://www.finanzalocale.interno.it)) relatives aux certificats de bilan (*certificati di conto consuntivo*, CCC). Les reliquats passifs représentent des montants engagés et non payés avant la fin de l'exercice. Le stock des reliquats passifs de fin de gestion dérive de la comptabilité de l'exercice et de la phase de constatation des reliquats. Les reliquats passifs provenant des exercices précédents (ou reliquats passifs à reporter) correspondent à la différence entre les reliquats constatés et les reliquats payés au cours de l'année. L'ensemble des paiements en capital effectués au cours de l'année correspondent à la somme des paiements se référant à la gestion de l'exercice et les paiements dérivant de la gestion des reliquats. Une mesure synthétique de la rapidité de paiement des communes est fournie par le rapport entre les paiements de l'exercice et les engagements de dépenses en capital. La capacité de l'organisme de liquider les reliquats passifs (taux de liquidation) correspond au rapport entre les paiements des reliquats effectués au cours de l'année et le stock initial de reliquats passifs.

Tab. 4.1

#### Les sources de financement potentielles des dépenses d'investissements

Les données sont issues de la base de données du Ministère italien de l'Intérieur ([www.finanzalocale.interno.it](http://www.finanzalocale.interno.it)) relatives aux certificats de bilan (*certificati di conto consuntivo*, CCC). Aux termes de l'art. 199 du décret législatif italien n° 267 de 2000 (*Testo unico delle leggi sull'ordinamento degli Enti locali*, Texte unique des lois sur le règlement des Collectivités locales), les sources des investissements sont les suivantes : a) les recettes courantes destinées aux investissements par la loi ; b) les « excédents budgétaires » constitués d'excédents des entrées courantes par rapport aux dépenses courantes augmentées des montants du capital d'amortissement des prêts ; c) les recettes dérivant d'aliénations patrimoniales et les produits des permis de construire ; d) les transferts en capital ; e) l'excédent d'administration ; f) les emprunts contractés et l'émission d'obligations.

Le poste « transferts en capital » correspond aux recettes totales du Titre IV (diminuées des recouvrements de créances), qui incluent, entre autres, les recettes des aliénations patrimoniales, les transferts de capitaux par l'État et les autres organismes publiques, y compris ceux de l'UE, et les produits de charges d'urbanisation. Ces derniers sont inclus dans les sources dans leur ensemble, le

choix d'en affecter une partie aux dépenses courantes étant discrétionnaire. L'excédent d'administration pris en compte est celui de l'exercice précédent, son application complète aux dépenses d'investissements étant supposée. En revanche, les recettes courantes destinées aux investissements par la loi ne sont pas incluses.

Tab. a42

### Recettes fiscales courantes des collectivités locales

Les recettes fiscales des régions, des provinces et des communes figurent au titre Ier des comptes correspondants. Cette catégorie inclut aussi bien les impôts et les taxes dont les recettes sont totalement affectées aux collectivités locales (il s'agit d'impôts et de taxes institués par une loi de l'État et dont les collectivités peuvent modifier les taux dans des limites préétablies), que des parts d'impôts et de taxes du Trésor public versées aux collectivités selon des pourcentages établis par la loi italienne.

Les principaux impôts et taxes recouvrés par les régions sont : l'impôt régional sur les activités de production, l'impôt additionnel à l'IRPEF, la taxe automobile et de circulation, la taxe spéciale pour la mise en décharge des déchets, la taxe pour le droit aux études supérieures, la taxe sur les concessions régionales, les impôts sur les concessions des biens domaniaux, la taxe pour le certificat d'aptitude professionnelle, l'impôt sur l'essence pour les véhicules automobiles, l'impôt additionnel à l'impôt substitutif sur le gaz méthane. À ces ressources s'ajoutent celles qui proviennent des participations aux recettes de certains impôts et taxes du Trésor public : plus particulièrement, une participation aussi bien aux recettes de la TVA qu'à celles de l'accise sur l'essence, est attribuée aux RSO (Régions à Statut Ordinaire) ; par contre, les RSS (Régions à Statut Spécial) touchent une partie des principaux impôts et taxes que le Trésor public perçoit sur leur territoire, selon les taux indiqués dans leurs statuts (ou dans les règles d'application correspondantes) et présentés dans le tableau récapitulatif suivant :

POSTES	Vallée d'Aoste	Région Trentin-Haut-Adige	Provinces autonomes de Trente et de Bolzano	Frioul-Vénétie Julienne	Sicile	Sardaigne
IRPEF	10/10	-	9/10	6/10	10/10	7/10
Impôt sur les revenus des sociétés	10/10	-	9/10	4,5/10	10/10	7/10
TVA à la consommation	10/10	2/10	7/10	9,1/10	10/10	9/10
TVA à l'importation	10/10	-	9/10	-	-	-
Retenues sur intérêts et revenus de capital	10/10	-	9/10	-	10/10	7/10
Taxes sur les concessions gouvernementales	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Taxes automobiles	10/10	-	tributo proprio	-	10/10	9/10
Droits de succession et de donation	10/10	9/10	-	-	10/10	5/10
Droits de timbre et d'enregistrement	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Impôts hypothécaires	9/10	10/10	-	-	10/10	9/10
Impôts sur la fabrication	9/10	-	9/10	-	-	9/10
Impôt sur l'électricité	10/10	-	10/10	9/10	10/10	9/10
Impôt sur le gaz méthane pour les véhicules automobiles	10/10	-	9/10	-	-	-
Redevances sur l'usage des eaux publiques	9/10	-	9/10	9/10	10/10	10/10
Impôt sur la consommation des tabacs	10/10	-	9/10	9/10	-	9/10
Recettes du loto diminuées des gains	9/10	9/10	-	-	-	7/10
Accises sur l'essence et le gazole pour les véhicules automobiles			9/10	29,75 e 30,34%		
Autres impôts et taxes	- (1)	-	9/10 (2)	-	10/10(3)	7/10(4)

Sources : Statuts des RSS et des provinces autonomes et règles d'application.

(1) Il est prévu une participation, à raison de 10/10, aux impôts sur les divertissements, aux impôts d'assurance autres que la responsabilité civile, aux retenues sur les lots et sur les gains et, à raison de 9/10, à la surtaxe de frontière. – (2) Hors impôts et taxes revenant à la région Trentin-Haut-Adige ou à d'autres établissements publics. – (3) Les recettes des impôts de fabrication et celles des tabacs et du loto sont en tout cas réservées à l'État, ainsi que les impôts dont les recettes soient expressément réservées à l'Etat par la loi. – (4) Hors impôts et taxes revenant à d'autres établissements publics.

Les recettes fiscales du titre Ier des comptes des provinces incluent : l'impôt provincial de transcription, l'impôt sur les assurances auto, l'impôt pour l'exercice des fonctions d'hygiène environnementale, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour la mise en

décharge des déchets, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, et, pour les organismes des RSO, la participation, à raison d'un taux fixe, aux recettes de l'IRPEF.

Les recettes fiscales du titre Ier des comptes des communes incluent : l'impôt communal sur les immeubles, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour le traitement des déchets municipaux solides, l'impôt communal sur la publicité, les droits sur les affiches officielles, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, l'impôt additionnel à l'impôt personnel sur le revenu, l'impôt additionnel aux droits d'embarquement des passagers des aéronefs ; pour les organismes des RSO, une participation aux recettes de l'IRPEF est également prévue.

Tab. a43

### **La dette des administrations locales**

La dette des administrations locales consiste dans l'ensemble des passifs financiers du secteur évalués à la valeur nominale d'émission. La dette est consolidée parmi et à l'intérieur des sous-secteurs, c'est-à-dire qu'elle exclut les passifs qui constituent des actifs, pour les mêmes instruments, d'organismes appartenant aux administrations publiques, selon la définition adoptée pour la procédure concernant les déficits excessifs de l'Union économique et monétaire européenne. L'agrégat est calculé conformément aux critères méthodologiques prévus au règlement (CE) n° 479/2009 du Conseil, en additionnant les passifs financiers liés aux catégories suivantes : numéraires et dépôts, titres hors actions, crédits. Les crédits sont attribués aux administrations locales seulement si le débiteur réel, c'est-à-dire l'organisme devant effectuer le remboursement, appartient à ce sous-secteur ; les crédits octroyés aux administrations locales dont le remboursement est à la charge de l'État ne sont donc pas inclus.

Les autres passifs incluent notamment les opérations de titrisation considérées comme crédits selon les critères indiqués par Eurostat.

Pour plus d'informations, cf. Suppléments du Bulletin Statistique –Indicateurs monétaires et financiers : *Debito delle Amministrazioni Locali (Dette des administrations locales)*, dans la section : *Appendice metodologica*, Annexes méthodologiques (<http://www.bancaditalia.it/statistiche>).